



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 23/09/2024 , et publié le 23/09/2024 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le 23/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 19 SEPTEMBRE 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	20	8	1	12 septembre 2024	12 septembre 2024

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 19 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Philippe MARME, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Nora ANGLADE, Patrick BONGRAND, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Jonathan STOCKER, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Yves PURET, et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Sandrine KOSTADINOV	donne pouvoir à	Jean-Pierre PEAUDECERF (jusqu'à son arrivée)
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Nora ANGLADE
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Didier DEVASSINE
Aurélie COUSIN	donne pouvoir à	Brigitte MERCIER
Tony JUNG	donne pouvoir à	Lionel DELHOMME
Pascale BECUAU	donne pouvoir à	Raphaël FOSSET
Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT
Dominique LARDUINAT	donne pouvoir à	Sylvie OLIVIER

ABSENT : Sophie CUINIERES

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2121-29 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, 19 novembre 2020 et 8 avril 2021 portant délégations données par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire ;

Vu la Commission des finances informée sur cette question lors de sa séance du mardi 17 septembre 2024 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Madame Nora ANGLADE, Conseillère Municipale, rapporteur entendu ;

Considérant que le Maire doit rendre compte des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 27 juin 2024 par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (document annexé).

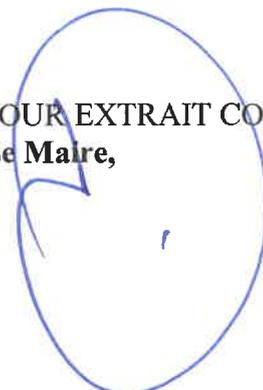
Le secrétaire de séance,



Jean-Pierre PEAUDECERF



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Emmanuel RIOTTE

Annexe point n°2 – Compte-rendu des décisions

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis le rapport présenté lors de la séance du 27 juin 2024, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

MARCHES PUBLICS – PROCEDURE FORMALISEE

▪ LOCATION D'UNE PELLE SUR PNEUS COMPACTE

Entreprise	Loyer mensuel sur 5 ans
SAS CHRISTOPHE BEAUSSIRE (50 Carentan les Marais)	2 600.00 € HT 3 120.00 € TTC

▪ ACQUISITION DE FOURNITURES ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE POUR L'ENTRETIEN DE BATIMENTS COMMUNAUX

Entreprise	Montant maximum par période (à compter de la notification jusqu'au 31/12/2024 puis renouvelable 3 fois un an)
REXEL (18 Saint-Doulchard)	40 000.00 € HT 48 000.00 € TTC

MARCHES PUBLICS – PROCEDURE ADAPTEE

▪ MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS AU « GRAND PRE »

Entreprise	Forfait de rémunération définitif
A2I / PARALLELE ARCHITECTURE (37 Joue les Tours)	65 000.00 € HT 78 000.00 € TTC

▪ ENTRETIEN DES TOITURES BAC ACIER, TOITURES TERRASSES, GOUTTIERES ET CHENEAUX DES BATIMENTS COMMUNAUX

Entreprise	Montant maximum par période (un an à compter de la notification puis renouvelable 3 fois un an)
SARL PAUL MAUBORGNE (18 Sainte Montaine)	40 000.00 € HT 48 000.00 € TTC

▪ **CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE PADEL AU COMPLEXE SPORTIF JEAN DE CONTI**

Entreprise	Montant du marché
TENNIS D'AQUITAINE (33 Carbon Blanc)	72 470.00 € HT 86 964.00 € TTC

DEMANDES DE SUBVENTION

- Décision n° 91 du 21 juin 2024, portant demande de subvention concernant la requalification de la place de la République abrogeant la décision n°11 du 14 février 2024, auprès de :
 - l'Europe (AMI adaptation des espaces urbains aux changements climatiques) pour un montant d'aide de 133 558,00 € HT (6,8 %) ;
 - l'État, dans le cadre du Fond Vert, pour un montant d'aide de 517 640,60 € HT (26,36 %) ;
 - l'État, via l'Agence de l'Eau, pour un montant d'aide de 100 000,00 € HT (5,09 %) ;
 - la Région pour un montant d'aide de 120 000,00 € HT (6,11 %) ;
 - le Département pour un montant d'aide de 400 000,00 € HT (20,37 %) ;
 - la Communauté de communes Cœur de France pour un montant d'aide de 300 000,00 € HT (15,27 %).
- Décision n° 131 du 28 juin 2024, portant demande de subvention concernant le poste de Chef de projet Petites Villes de Demain auprès de :
 - l'ANCT pour un montant d'aide de 29 423 € (50 %) ;
 - LA Banque des Territoires pour un montant d'aide de 14 711,50 € (25 %) ;

VENTES - ALIENATION

- Décision n° 128 du 28 juin 2024, concernant la vente de deux manettes Shimano pour un montant de 20,00 € TTC.

EMPRUNT

- Décision n° 129 du 28 juin 2024 portant demande d'emprunt concernant le financement des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment pour un montant de 300 000,00 € ;
- Décision n° 130 du 28 juin 2024 portant demande d'emprunt concernant le financement des investissements annuels des services pour un montant de 500 000,00 €.

DELIVRANCE DE CONCESSIONS FUNERAIRES

- 5 décisions concernant la délivrance de concessions dans le cimetière « Les Mûriers » ;
- 1 décision concernant la délivrance de concession dans le cimetière « Les grands villages »
- 2 décisions concernant la délivrance de concession d'une case columbarium dans le cimetière « Les Mûriers » ;
- 6 arrêtés concernant le renouvellement de concessions dans le cimetière « Les Mûriers ».



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 23/09/2024, et publié le 23/09/2024 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 23/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 19 SEPTEMBRE 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	21	7	1	12 septembre 2024	12 septembre 2024

Rapports annuels d'activités 2023 : SPL « Les 1000 lieux du Berry », SOMAREP, CINÉODE

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 19 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Philippe MARME, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Nora ANGLADE, Patrick BONGRAND, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Jonathan STOCKER, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Yves PURET, et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Nora ANGLADE
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Didier DEVASSINE
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à	Brigitte MERCIER
Tony JUNG	donne pouvoir à	Lionel DELHOMME
Pascale BECUAU	donne pouvoir à	Raphaël FOSSET
Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT
Dominique LARDUINAT	donne pouvoir à	Sylvie OLIVIER

ABSENT : Sophie CUINIERES

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la loi Mazeaud n° 95-127 du 8 février 1995 modifiant la loi Sapin n° 93-122 du 29 juin 1993 ;

Vu l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en application de la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002, obligeant les concessionnaires à produire chaque année un rapport permettant aux collectivités déléguées d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

Vus les rapports annuels d'activités 2023 de la SPL « Les 1000 lieux du Berry », délégataire du camping, de la société SOMAREP, délégataire pour l'exploitation des marchés, foires et fêtes foraines, de la société CINÉODE, délégataire pour la gestion du cinéma, ci-joints ;

Vu la Commission des finances informée sur cette question lors de sa séance du mardi 17 septembre 2024 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Didier DEVASSINE, Conseiller Municipal, rapporteur entendu ;

Considérant que l'examen de ces rapports est mis à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal le plus proche ;

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces rapports (documents annexés).

Le secrétaire de séance



Jean-Pierre PEAUDECERF



**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire**



Emmanuel RIOTTE



**RAPPORT
ANNUEL SUR
LA GESTION DU
MARCHÉ
FORAIN DE LA
VILLE DE
SAINT-AMAND-
MONTTROND
2023**



SOMAREP

SAS SOMAREP
3 Rue de Bassano
75116 Paris

Sommaire



1. COMPTE RENDU TECHNIQUE

- Le marché
- Réglementation et administration des marchés - Généralités
- Liste des commerçants
 - Liste des abonnés en 2023
 - Répartition des abonnés par commerce d'activité
 - Répartition des commerçants volants
- La Foire d'Orval
- La matériel du marché
- Le personnel
 - Situation du personnel
 - Organigramme
- Les animations
- L'attestation d'assurance

2. COMPTE RENDU FINANCIER

- Tarifs et redevance
- Le compte publicité
- Les fluides
 - L'électricité
 - L'eau
- Le compte d'exploitation
 - Les recettes TTC du marché
 - Les recettes – Foires d'Orval
 - Le compte d'exploitation
 - Comparatif 2023/2022

I.

**COMPTE RENDU
TECHNIQUE**

En application des dispositions législatives, tout concessionnaire produit chaque année un rapport d'activité de l'année écoulée.

C'est donc en application de l'article L 3131-5 du Code de la Commande Publique que le présent rapport est établi au titre de l'année 2023.

La réalisation de ce rapport répond ainsi aux principes de gestion du service public des marchés forains, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

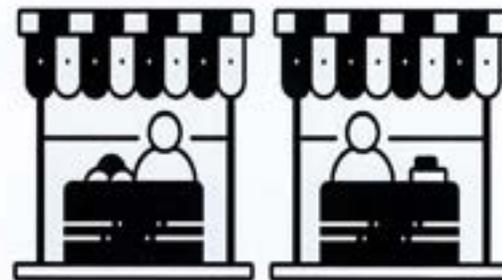
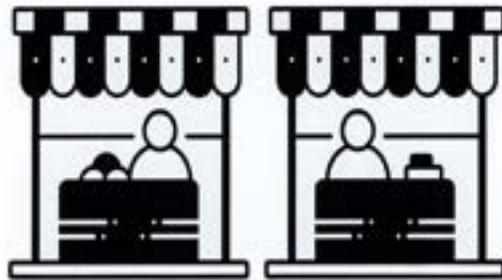
Ce rapport annuel contient des informations économiques, financières et des stratégies commerciales ou industrielles protégées de sorte qu'il n'est pas communicable aux tiers en l'état (Article L311-6 du Code des relations entre le public et l'administration).

Toute demande de communication devra préalablement être soumise à la société SOMAREP afin que les données protégées soient occultées.

La Ville de Saint-Amand-Montrond accueille un marché forain dont la clientèle est communale et des villes limitrophes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			Marché			Marché	
Après-midi							

LE MARCHÉ



LOCALISATION DU MARCHÉ DE SAINT-AMAND- MONTROND

Marché

Réglementation et administration des marchés - Généralités

L'administration et la gestion d'un marché forain répondent à un ensemble de règles incontournables ou variables en fonction des conditions contractuelles et des caractéristiques du marché.

Un contrat de délégation de service public liant la ville au délégataire donne les conditions d'exploitation du marché forain.

Un règlement du marché encadre l'organisation des tenues de marché : horaires et droit d'occupation du domaine public, droit de déballage, hygiène et nettoyage, sanctions, etc.

La Ville met en place une Commission tripartite du marché présidée par le Maire, composée de représentants de la Commune, du délégataire et des commerçants.

Elle se réunit autant de fois que nécessaire afin de pouvoir traiter des différents dossiers liés à la gestion du marché (travaux, demandes de places, animations, sanctions, ...).

Le délégataire vérifie systématiquement et tous les ans les documents administratifs (kbis, attestations d'assurance, carte de commerçant non sédentaire) et techniques (conformité des stands sous halle) des commerçants qui déballent sur le marché.

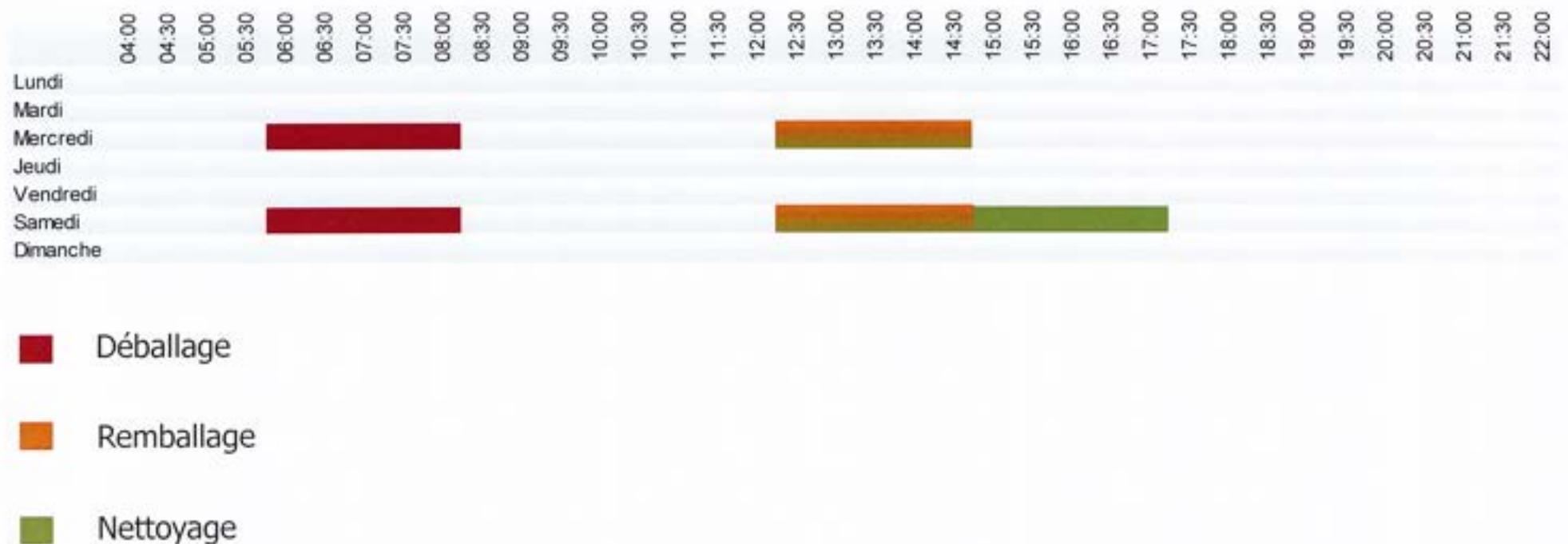
Sur le plan pratique, le délégataire met à disposition du marché un placier professionnel qui s'occupe de la gestion et de la commercialisation des emplacements du marché. Il est également un interlocuteur dynamique avec les services de la Ville et les commerçants.

Il s'attelle à surveiller la bonne tenue du marché : placement des commerçants volants, respect des alignements, respect des horaires réglementaires et suivi des règles d'hygiène et de salubrité des stands conformément aux normes européennes.

Enfin un gestionnaire administratif s'occupe du relationnel administratif avec la Ville et les commerçants. 8

MARCHÉ DU CENTRE

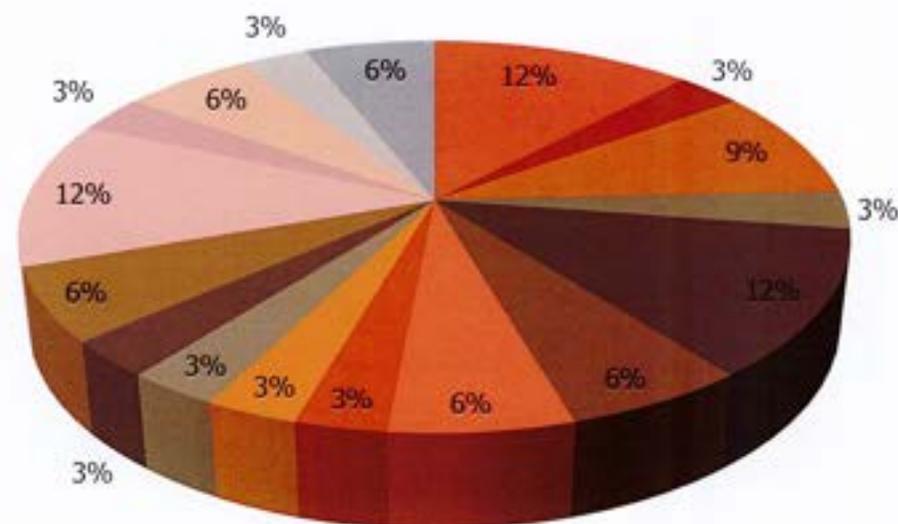
Le marché de Saint-Amand-Montrond est un marché sous halle situé Cours Manuel.
Il a lieu tous les mercredis et samedis matin et accueille une cinquantaine de commerçants.



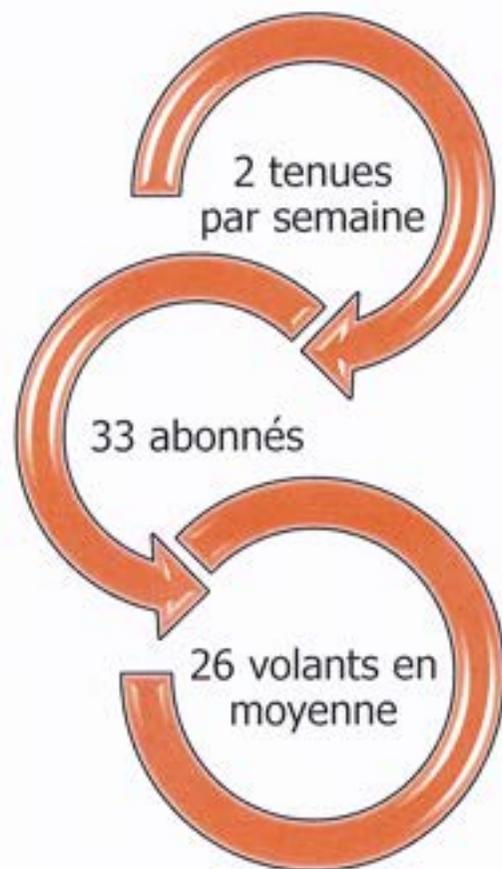
Répartition des abonnés par commerce d'activité

Commerce	Nombre
BOULANGER / PÂTISSIER / VIENNOISERIE	4
HUITRES ET COQUILLAGES	1
BOUCHERIE	3
BOUCHERIE CHEVALINE	1
FROMAGES	4
FROMAGES DE CHEVRE	2
FRUITS ET LEGUMES	2
GATEAUX SECS	1
MARAICHER	1
MIEL	1
OLIVES - EPICES	1
POISSONNERIE	2
PRODUITS BIO	4
PRODUITS FERMIERS	1
PRODUITS ITALIENS	2
TRAITEUR	1
VOLAILLES	2

Répartition des commerces abonnés par secteur d'activité



Le marché du Centre, c'est:



Mouvement des commerçants abonnés en 2023

Nom	Prénom	Métrage	Commerce	Date d'entrée	Date de sortie
BUCHARD		8	PRODUITS BIO		25/02/2023
COIN NATURE		21	PRODUITS BIO		28/06/2023
GABAS		3	POISSONNERIE		29/11/2023
BUCHARD	Sebastien	26	PRODUITS BIO	01/03/2023	
ALDAROSO / GROSBOIS	Elisabeth	3	TRAITEUR	01/04/2023	
BASSON	Adelaide	3	GATEAUX SECS	03/05/2023	
DA SILVA CABRITA	Gilda	21	PRODUITS BIO	01/07/2023	
CHALLET	Jonathan	8	MARAICHER	01/11/2023	
NARDO	Carlo	17	PRODUITS ITALIENS	01/11/2023	

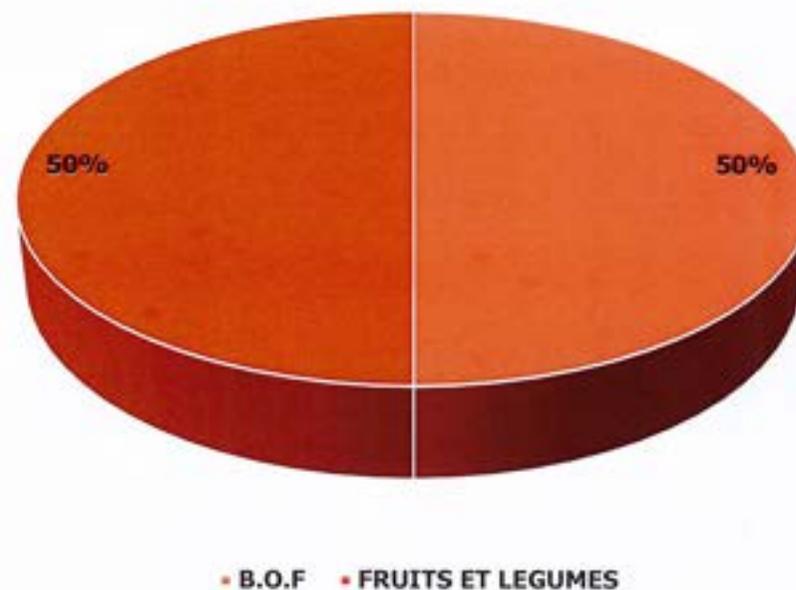
Liste des abonnés en 2023

Nom	Prénom	Métrage	Commerce	Date entrée	Date sortie
ALBERT		9	HUITRES ET COQUILLAGES		
ALDAROSO / GROSBOIS	Elisabeth	3	TRAITEUR	01/04/2023	
BALLOT	Sophie	17	PATISSERIE		
BASSON	Adelaide	3	GATEAUX SECS	03/05/2023	
BREUIL	Philippe	7	FROMAGES DE CHEVRE		
BROUTARD	Julien	6	VOLAILLES		
BUCHARD		8	PRODUITS BIO		25/02/2023
BUCHARD	Sebastien	26	PRODUITS BIO	01/03/2023	
CHALLET	Jonathan	8	MARAICHER	01/11/2023	
COFFIN		18	BOUCHERIE		
COIN NATURE		21	PRODUITS BIO		28/06/2023
COQUERY	David	15	BOUCHERIE CHEVALINE		
CRETEAU	Cedric	4	BOULANGERIE		
DA SILVA CABRITA	Gilda	21	PRODUITS BIO	01/07/2023	
DOUGY	Anne sophie	28	BOUCHERIE		
DROULERS	Sebastien	7	PATISSERIE		
DURIN	Julien	8	FROMAGES		
GABAS		3	POISSONNERIE		29/11/2023
GAMBADE		3	FROMAGES		
GUILLAUDEAU	Jean christophe	30	POISSONNERIE		
HURBE	Guy	26	FROMAGES		
LEPEE	Louis	10	MIEL		
MASTRAGOSTINO	Luciano	8	PRODUITS ITALIENS		
MUNOZ	Marion	15	PRODUITS FERMIERS		
NARDO	Carlo	17	PRODUITS ITALIENS	01/11/2023	
PIROT	Julien	28	BOUCHERIE		
PORCHERON	Olivier	24	FRUITS ET LEGUMES		
PORCHERON	Olivier	6	OLIVES - EPICES		
PROTHON	Michel	10	BOULANGERIE		
PUTHINIER	Agnes	6	FROMAGES DE CHEVRE		
RATEL	Philippe	10	FROMAGES		
ROBINET	Cyril	28	VOLAILLES		
THERET	Michel	12	FRUITS ET LEGUMES		

Répartition des commerçants volants le mercredi

Commerce	Nombre
B.O.F	1
FRUITS ET LEGUMES	1

Répartition des commerces volants du mercredi par secteur d'activité.

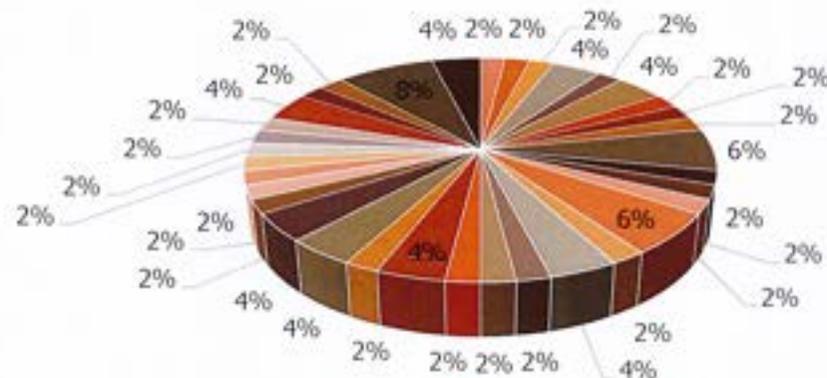


2
commerçants
volants
présents en
moyenne le
mercredi

Répartition des commerçants volants le samedi

Commerce	Nombre
ACCESSOIRES DECORATION	1
ACCESSOIRES TELEPHONIE	1
ARTICLES MENAGERS	1
B.O.F	2
BAZAR	1
BIJOUTERIE FANTAISIE	2
BOULANGER -PÂTISSIER	1
CD/DVD	1
CHARCUTERIE	1
CHAUSSURES	3
COSMETIQUES ET HYGIENE	1
COUTELLERIE	1
EPICES	1
FLEURISTE	3
FRIPERIE	1
FRUITS ET LEGUMES	2
GADGETS	1
JOUETS	1
LINGE DE MAISON	1
LINGERIE	2
LIVRES/PAPETERIE	1
MAROQUINERIE	2
MATELAS	2
MERCERIE	1
MEUBLES	1
MIEL	1
OUTILLAGE	1
SOLDERIE	1
TAPIS	1
TISSUS	1
TRAITEUR	2
VAISSELLE	1
VETEMENTS ENFANTS	1
VETEMENTS FEMMES	4
VETEMENTS HOMMES	2

Répartition des commerces volants du samedi par secteur d'activité.



- ACCESSOIRES DECORATION
- ACCESSOIRES TELEPHONIE
- ARTICLES MENAGERS
- B.O.F
- BAZAR
- BIJOUTERIE FANTAISIE
- BOULANGER -PÂTISSIER
- CD/DVD
- CHARCUTERIE
- CHAUSSURES
- COSMETIQUES ET HYGIENE
- COUTELLERIE
- EPICES
- FLEURISTE
- FRIPERIE
- FRUITS ET LEGUMES
- GADGETS
- JOUETS
- LINGE DE MAISON
- LINGERIE
- LIVRES/PAPETERIE
- MAROQUINERIE
- MATELAS
- MERCERIE
- MEUBLES
- MIEL
- OUTILLAGE
- SOLDERIE
- TAPIS
- TISSUS

50
 commerçants
 volants
 présents en
 moyenne le
 samedi

La Foire d'Orval

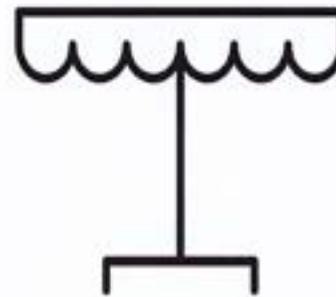
Les foires d'Orval ont eu lieu du samedi 14 au dimanche 22 octobre 2023.

Le plan Vigipirate était également toujours en cours avec un renfort notamment lors du déballage du lundi.

Nous avons mis sept placiers pour la gestion de la Fête foraine notamment pour l'accueil et l'installation des forains.

Concernant le déballage du lundi, treize placiers ont été mobilisés pour son bon déroulement.

LE MATÉRIÉL DU MARCHÉ



Nous disposons du matériel suivant pour le marché :

Centre	Nombre
Balais	2
Pelle	1
Raclettes	2
Tuyau d'arrosage	1
Nettoyeur haute pression	1

LE PERSONNEL



Situation du personnel

Pour le marché:

Nom	Nombre heures / mois
Monsieur PETIT JEAN BORET Eric Placier	52,00
Madame SAUTIER Eliane Personnel d'entretien	26,00

Monsieur PETIT JEAN BORET, placier effectue les horaires suivants :
Mercredi 7h – 13h
Samedi 7h – 13h

Madame SAUTIER Eliane, personnel d'entretien, effectue les horaires suivants :
Mercredi 7h30 – 11h
Samedi 12h30 – 15h

Situation du personnel

Pour la Fête Foraine:

Nom	Nombre heures / mois
CHATIRON Jean Philippe Placier	100,00
RODRIGUES Mickaël Placier	32,00
MELI Litterio Placier	14,00
MULLER Pierre Placier	14,00
SIMON David Aide placier	3,00
PETIT JEAN BORET Placier	10,00
PICARD Christelle Aide placière	3,00

Situation du personnel

Pour la Foire d'Orval:

Nom	Nombre heures / mois
CHATIRON Jean Philippe Placier	10,00
MELI Litterio Placier	10,00
DEVAUX Cédric Placier	10,00
DEVAUX Valentin Placier	10,00
RODRIGUES Mickaël Placier	10,00
FRANCOIS Etienne Placier	10,00
PETIT JEAN BORET Eric Placier	10,00
BINON Fabien	10,00
SIMON David	10,00
NICOLINI Gérard	10,00
MULLER Pierre Placier	10,00
MICHARD Cathy	10,00
GANITA Grégory	10,00

LES ANIMATIONS





Le samedi 18 décembre 2023, l'animation Noël.

Le Père Noël a distribué des papillotes en chocolat à la clientèle du marché.

L'ASSURANCE





SAS SOMAREP
3 RUE BASSANO
75116 PARIS

Vos Agents Généraux
BERCIER, MOUILLON
50 AVENUE LOUIS LUC
94600 CHOISY LE ROI
TEL STANDARD : 01 48 84 79 27
LIGNE DIRECTE : 01 48 84 49 63
@agence.bmentreprise@axa.fr

ATTESTATION

Nous, soussignés BERCIER, MOUILLON & ASSOCIES, Agents Généraux AXA à Choisy le Roi, certifions que la

SAS SOMAREP - 3 RUE DE BASSANO - 75116 PARIS

est titulaire d'une police d'assurance n° 1995599804, garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle pour l'activité de :

GESTION DE MARCHES, HALLES, NETTOYAGE, ORGANISATION DE BROCANTES, GESTION D'EMPLACEMENT DE FETES FORAINES

La présente attestation est valable pour la période du 01 janvier 2023 au 01 janvier 2024, et ne peut engager la garantie de la Compagnie en dehors des clauses & conditions auxquelles elles se réfèrent.

Fait à Choisy-le-Roi, le 04/01/2023

Les Agents Généraux Associés

 **AXA BERCIER MOUILLON**
Espace Pro & entreprise
50 av. LOUIS LUC
94600 Choisy le Roi
agence.bmentreprise@axa.fr
01 48 84 79 27
1800999 37066231071225 0912010

AXA France (société anonyme) au capital de 214 799 030 euros - 727 057 400 RCS NANTERRE
AXA France Vie (société anonyme) au capital de 987 725 073 531 euros - 310 499 959 RCS NANTERRE
AXA Assurance et Mutuelle (société à responsabilité limitée) au capital de 100 000 000 euros - 310 499 959 RCS NANTERRE
AXA Assurance de la Mutuelle (société à responsabilité limitée) au capital de 100 000 000 euros - 310 499 959 RCS NANTERRE
Sociétés de la Mutuelle de Choisy le Roi (société à responsabilité limitée) au capital de 100 000 000 euros - 310 499 959 RCS NANTERRE
Sociétés de la Mutuelle de Choisy le Roi (société à responsabilité limitée) au capital de 100 000 000 euros - 310 499 959 RCS NANTERRE

RECEVUE EN CAISSE LE 04/01/2023 / CHERIF BERCIER

II.

**COMPTE RENDU
FINANCIER**

TARIFS ET REDEVANCE



Au 1^{er} janvier 2023, les tarifs des droits de place sont les suivants :

Tarifs HT	
Marchés hebdomadaires, Foires mensuelles, Evènements ponctuels	
<u>Commerçants, exposants divers</u>	
<u>Abonnés:</u>	
Intérieur le m ²	0,58
Extérieur le m ²	0,50
Taxe développement durable (par tenue)	1,10
<u>Non abonnés:</u>	
Intérieur le m ²	0,68
Extérieur le m ²	0,62
Taxe développement durable (par tenue)	1,10
Forfait animation (abonnés et volants)	10% du montant des droits de place HT
<i>Industriels Forains</i>	
En dehors des foires d'Orval	0,45
Tous emplacements (par m ²)	
Foires d'Orval (pour la durée de ces Foires)	
<u>Commerçants et exposants divers:</u>	
Le mètre linéaire pour une profondeur maximale de 3 mètres	5,06
<u>Industriels forains: le m²</u>	
Place de la République	1,91
Cours fleurus et Manuel et Place J-Girault	1,08
Accès à l'espace d'accueil de Billeron (pour la durée des Foires d'Orval)	
Grande caravane	19,00
Petite caravane	10,20
Tracteurs	Gratuit
Durant les foires d'Orval, les foires et marchés, hors périmètre	
Véhicule / jour	
Voitures de tourisme et camionnettes	1,27
Caravanes et camions	2,50

En 2023, nous avons réglé la somme de 38 725,23€ due au titre de la redevance.

Période	Montant
1er trimestre 2023	9 681,33 €
2ème trimestre 2023	9 681,30 €
3ème trimestre 2023	9 681,30 €
4ème trimestre 2023	9 681,30 €
TOTAL	38 725,23 €

COMPTE PUBLICITE



Date	Recettes	Dépenses
SOLDE 2022	-509,71 €	
Janvier	179,14 €	
Février	191,59 €	
Mars	189,97 €	
Avril	224,37 €	
Mai	189,70 €	
Juin	204,06 €	
Juillet	216,51 €	
Août	205,68 €	
Septembre	213,26 €	
Octobre	164,52 €	
Novembre	193,77 €	
Décembre	216,25 €	1 311,55 €
TOTAL	1 879,11 €	1 311,55 €
SOLDE 2023	567,56 €	

Nous percevons une participation publicitaire auprès de tous les commerçants des marchés afin de financer les animations.

Voici le détail des dépenses:

Décembre - Noël		
Société	Prestation	Montant HT
	Chocolats	1 011,55 €
Funlight	Animation	300,00 €
	TOTAL	1 311,55 €

LES FLUIDES



L'électricité

	Factures	Recettes
Janvier		129,15 €
Février		129,15 €
Mars		129,15 €
Avril		133,94 €
Mai		133,94 €
Juin		138,72 €
Juillet		138,72 €
Août		138,72 €
Septembre		138,72 €
Octobre		138,72 €
Novembre		148,28 €
Décembre		143,50 €
Provision	1 641,00 €	
Total	1 641,00 €	1 640,71 €
Solde		-0,29 €

L'eau

Mois	Factures	Recettes
Janvier		129,15 €
Février		129,15 €
Mars		129,15 €
Avril		133,93 €
Mai		133,94 €
Juin	509,02 €	138,72 €
Juillet		138,72 €
Août		138,72 €
Septembre		138,72 €
Octobre		138,72 €
Novembre	528,30 €	148,28 €
Décembre		143,50 €
Provision	474,00 €	
Total	1 511,32 €	1 511,55 €
Solde		0,23 €

COMPTE D'EXPLOITATION



Les recettes TTC du marché

	Abonnés	Volants	TOTAL
Janvier	3 043,09 €	953,15 €	3 996,24 €
Février	3 094,22 €	1 230,79 €	4 325,01 €
Mars	3 084,24 €	1 153,27 €	4 237,51 €
Avril	3 176,95 €	1 638,22 €	4 815,17 €
Mai	3 176,95 €	1 370,31 €	4 547,26 €
Juin	3 221,22 €	1 274,51 €	4 495,73 €
Juillet	3 221,22 €	1 479,92 €	4 701,14 €
Août	3 221,22 €	1 147,29 €	4 368,51 €
Septembre	3 221,22 €	1 463,06 €	4 684,28 €
Octobre	3 221,22 €	546,20 €	3 767,42 €
Novembre	3 412,69 €	892,00 €	4 304,69 €
Décembre	3 368,42 €	1 349,79 €	4 718,21 €
TOTAL	38 462,66 €	14 498,51 €	52 961,17 €

Les recettes – Foires d'Orval

Recette	Montant
Foire d'Orval 16/10	6 512,48 €
Pré Billeron	1 608,28 €
Foire	16 086,39 €
TOTAL	24 207,15 €

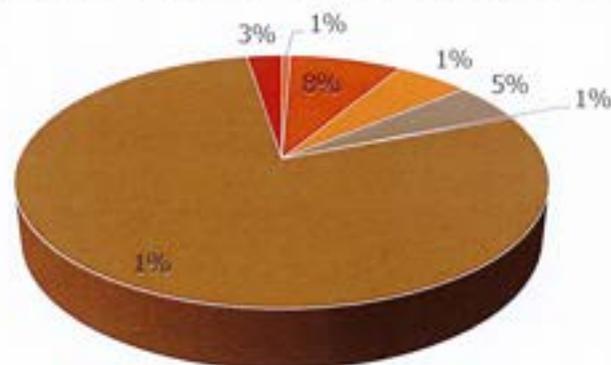
Le compte d'exploitation

SAS SOMAREP / SAINT AMAND MONTROND	2022	2023	Comparatif 2023/2022
CA BRUT TTC	74 041 €	77 169 €	3 128 €
REDEVANCES	38 000 €	38 725 €	725 €
CA TTC NET	36 041 €	38 444 €	2 403 €
RECETTES HT	25 276 €	25 582 €	306 €
DEPENSES			
EDF/EAU	0 €	0 €	0 €
CARBURANT	422 €	443 €	21 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	72 €	0 €	-72 €
PETIT MATERIEL	220 €	178 €	-42 €
VÊTEMENT TRAVAIL	0 €	0 €	0 €
ASSURANCES	674 €	693 €	19 €
FRAIS DE SIEGE	2 275 €	2 302 €	27 €
COÛT DES SALAIRES INDIRECTS	1 517 €	1 534 €	17 €
TRANSPORT ET DEPLACEMENT	586 €	935 €	349 €
IMPOT (FONCIER TP)	190 €	93 €	-97 €
TAXE APPRENTISS, FORMATION CONT	401 €	309 €	-92 €
O, 90 CONSTRUC	68 €	70 €	2 €
SALAIRES	19 905 €	19 592 €	-313 €
CHARGES SOCIALES	2 344 €	2 359 €	15 €
PUBLICITE	850 €	720 €	-130 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0 €	0 €	0 €
VARIATION PROVISION	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES	29 524 €	29 228 €	-296 €
RESULTATS	-4 248 €	-3 646 €	602 €

Les « frais sièges » sont répartis selon les contrats, en fonction d'une clef de répartition. Ces frais représentent l'ensemble des frais qui ne peuvent être affectés de manière directe à un contrat donné. Ils représentent : les salaires du siège, la comptabilité, les loyers, les frais administratifs, etc...

Le poste « assurances » est également réparti en fonction d'une clef de répartition. Ce poste comprend l'assurance responsabilité civile, ainsi que l'assurance des halles en elles-mêmes.

Répartition des postes de dépenses.



- PETIT MATERIEL
- FRAIS DE SIEGE
- IMPOT (FONCIER TP)
- PUBLICITE
- ASSURANCES
- COÛT DES SALAIRES INDIRECTS
- SALAIRES

Comparatif 2023/2022

Les recettes du marché de Saint Amand Montrond sont en hausse par rapport à 2022.

Quant aux dépenses, elles sont stables entre 2022 et 2023.

En effet, le poste transport et déplacement est en hausse, du fait de déplacements de la direction sur le marché et la foire

Quant au poste salaire il est en baisse du fait d'un placier en moins sur la foire d'Orval.



SAS SOMAREP

📍 3 Rue de Bassano - 75116 Paris

☎ 01.53.57.42.60

✉ contact@mandon.fr

🌐 <http://www.mandon.fr>

2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Alicia Ghouzi

www.cineode.fr

SOMMAIRE

1. COMPTE RENDU TECHNIQUE

- Équipement – Annexe 1.1-
- Inventaire – Annexe 1.2-
- Fonctionnement
 - Les interventions d'entretien annuel – Annexe 1.3-
 - Organisme de vérification – Annexe 1.4-
 - Registre de sécurité – Annexe 1.5-
 - Arrêté – Annexe 1.6-
 - Assurance – Sur demande Cinéode-

2. COMPTE RENDU FINANCIER

- Le Moderne
 - Recettes totales, recettes films
 - TSA
 - Prix moyen
 - Confiserie et boisson
 - Tarifs
 - Contremarques
 - Détails encaissements
 - Recettes mensuelles par tarification
- Cinéode
 - Compte d'exploitation prévisionnel – sur demande Cinéode-

3. QUALITÉ DE SERVICE

- Tarifs
- Horaires
- Exploitation
 - Évolution des entrées
 - Entrées par tarif
 - Entrées par mois

- Box-office
- Art et essai
- Animation
- Scolaire
- Comité d'entreprise
- Partenariat
- Opération nationale
- Sortie nationale et avant-première (SN et AVP)
- Synthèse et exploitation
- Équipement et investissement
- Communication
 - Régie publicitaire
 - Diffusion de programmation
 - Médiation partenaires locaux

4. BILAN GÉNÉRAL

5. ANNEXES

COMPTE RENDU TECHNIQUE

1.

- **ÉQUIPEMENT**
- **INVENTAIRE**
- **FONCTIONNEMENT**
 - Les interventions d'entretien annuel
 - Organisme de vérification
 - Registre de sécurité
 - Assurance

- **ÉQUIPEMENT**

Voir annexe 1.1

- **INVENTAIRE**

Voir annexe 1.2

- **FONCTIONNEMENT**

- **Les interventions d'entretien annuel**

Plusieurs prestataires extérieurs interviennent au moins une fois par an au cinéma. Chaque prestataire a signé un contrat d'entretien reconductible annuellement pour l'entretien du matériel et la mise à disposition d'une hotline 7j/7j.

- ABC Sécurité : entretien des extincteurs, alarme incendie et trappes de désenfumage.

Intervention les 23/02/2023, 13/07/2023 et 20/09/2023

- TACC : entretien du TMS, des serveurs, des projecteurs et de la sonorisation.

Intervention le 01/12/2023.

- ARTIQUE : entretien des climatisations en cabine de projection.

Intervention le 14/03/2023.

Voir annexe 1.3

- **Organisme de vérification**

La vérification annuelle des installations électriques est assurée par la société SOCOTEC.

Intervention le 07/04/2023.

Voir annexe 1.4 (fichier complet sur demande)

- **Registre de sécurité**

Toutes les interventions réalisées au cinéma sont notifiées dans le registre de sécurité.

Voir annexe 1.5

- **Assurance**

La société « GAN Assurances Chauny St Mombe » est chargée du contrat d'assurance du cinéma.

Sur demande Cinéode

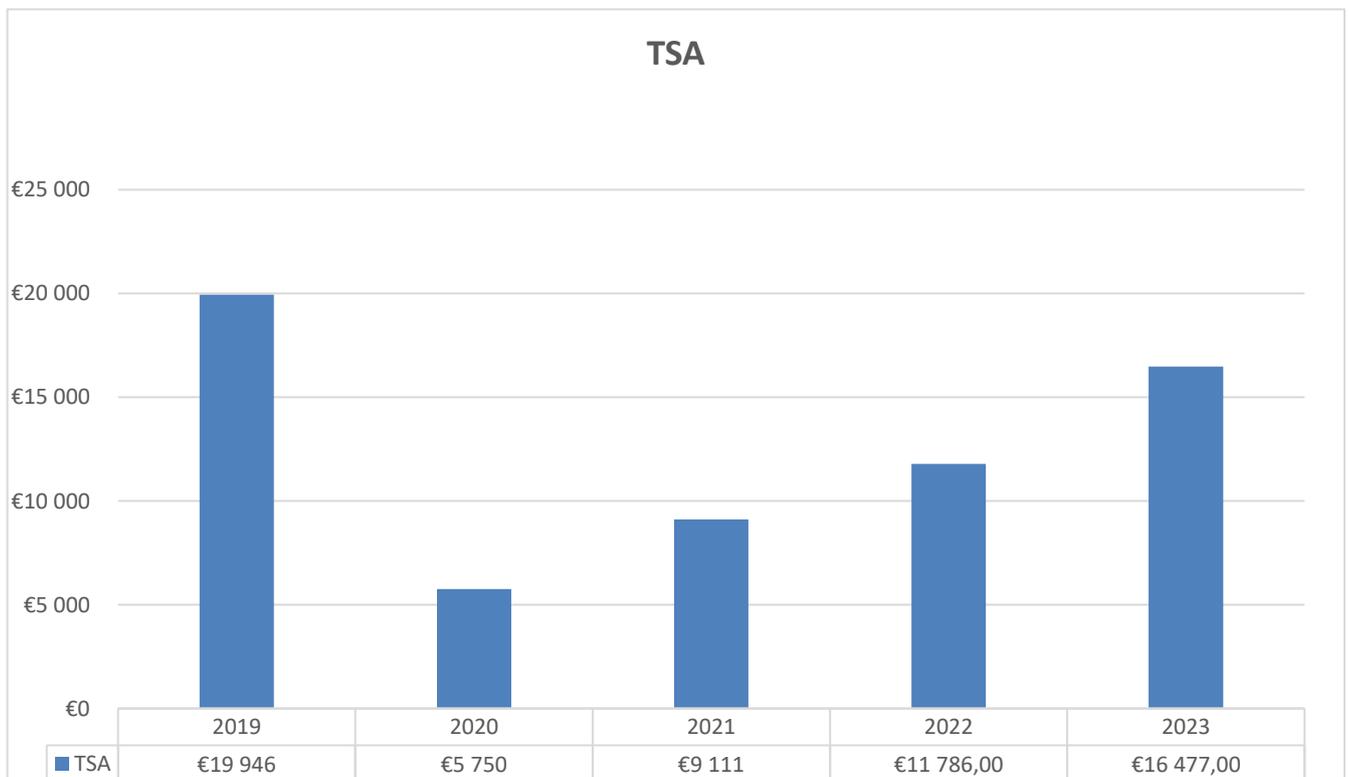
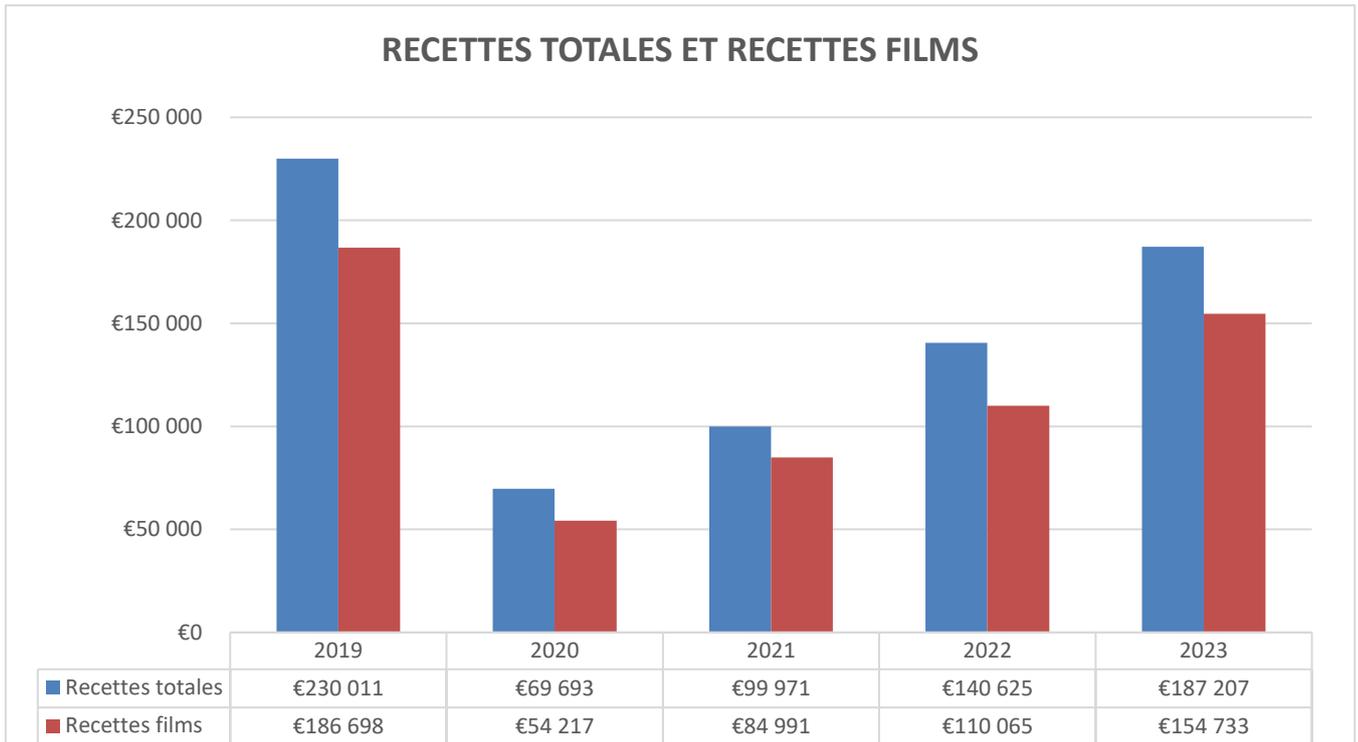
COMPTE RENDU FINANCIER

2.

- **LE MODERNE**
 - Recette totales, recettes films
 - TSA
 - Prix moyen
 - Confiserie
 - Tarifs
 - Contremarques
 - Détails encaissements
 - Recettes mensuelles par tarification

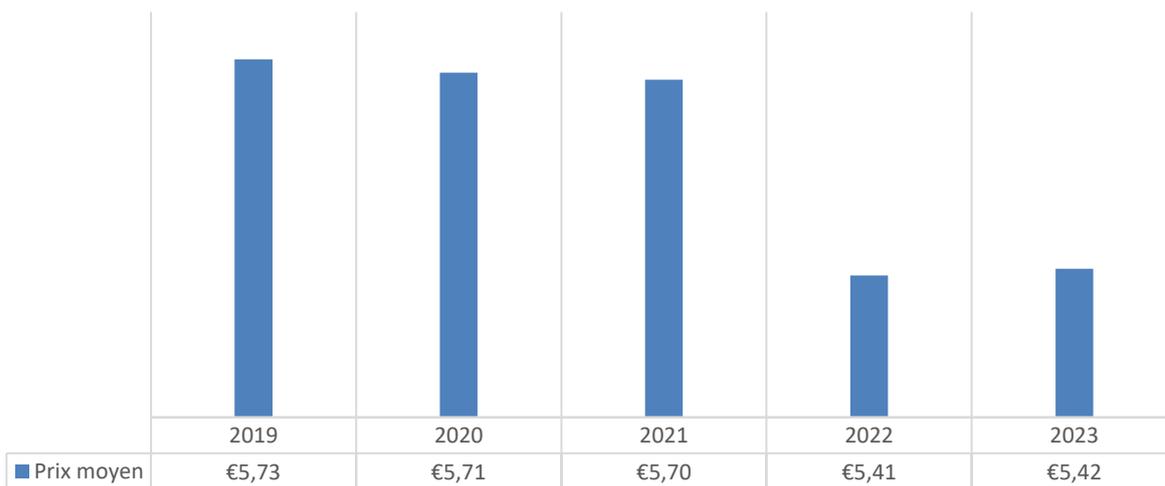
- **CINÉODE**
 - Compte d'exploitation prévisionnel

- **LE MODERNE**



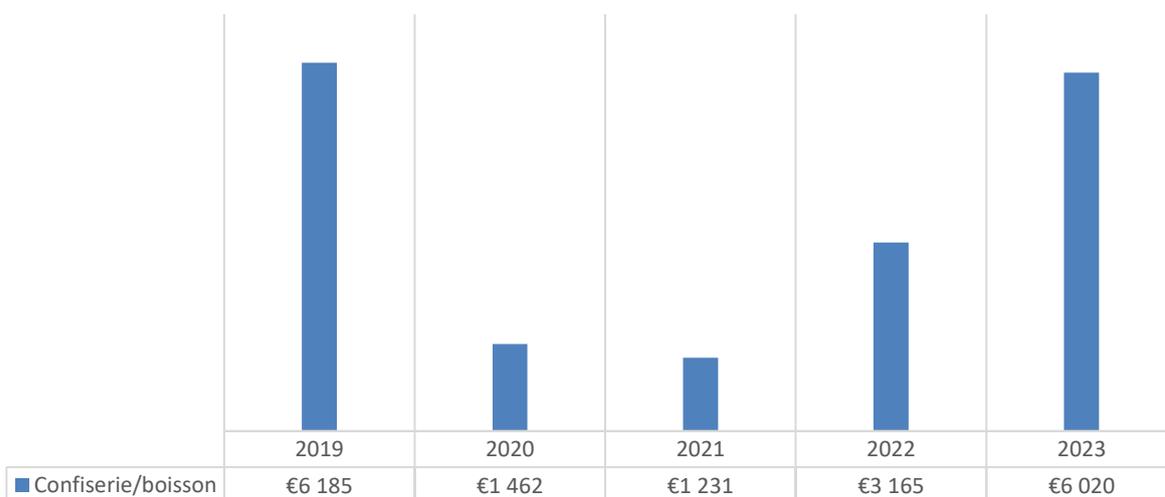
PRIX MOYEN

■ Prix moyen

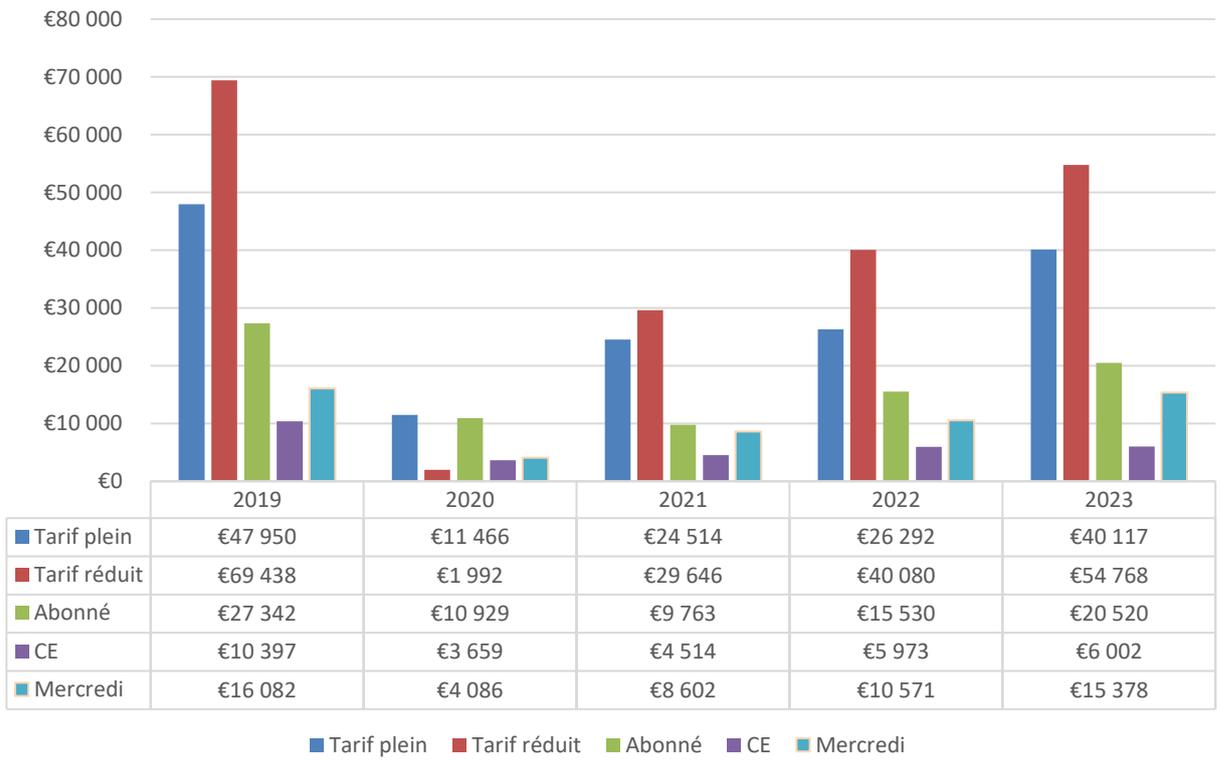


CONFISERIE/BOISSON

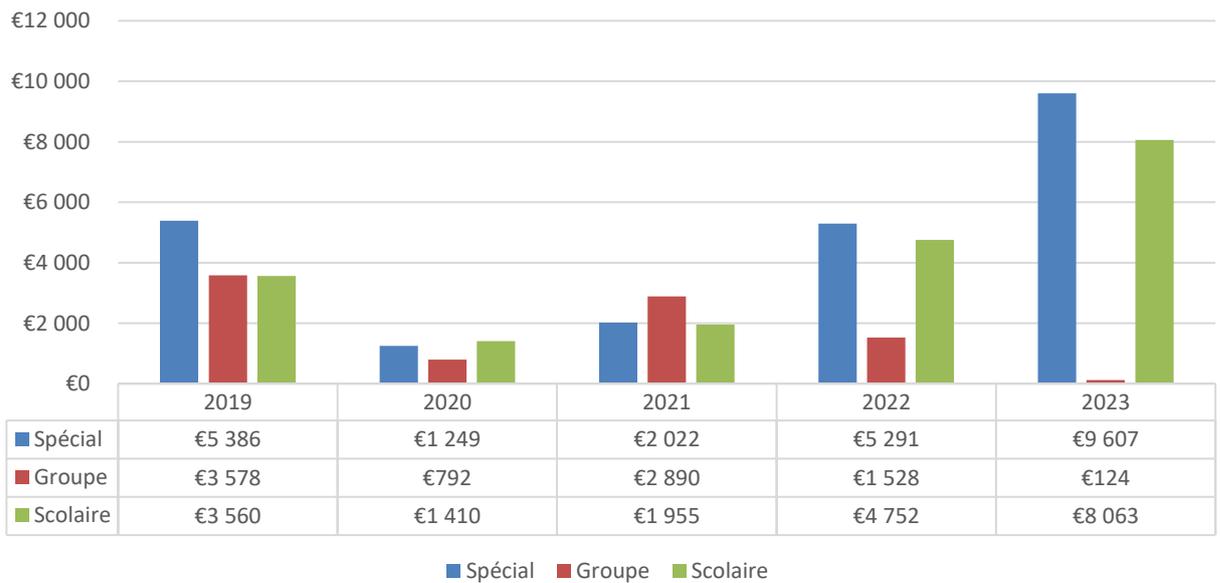
■ Confiserie/boisson



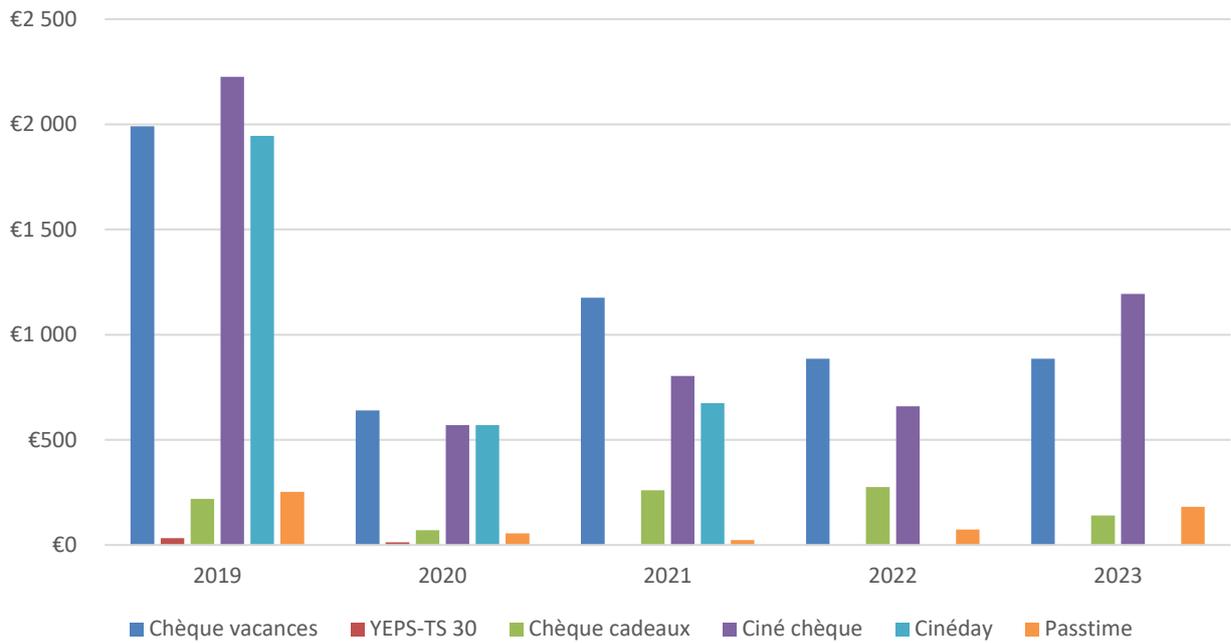
Tarifs



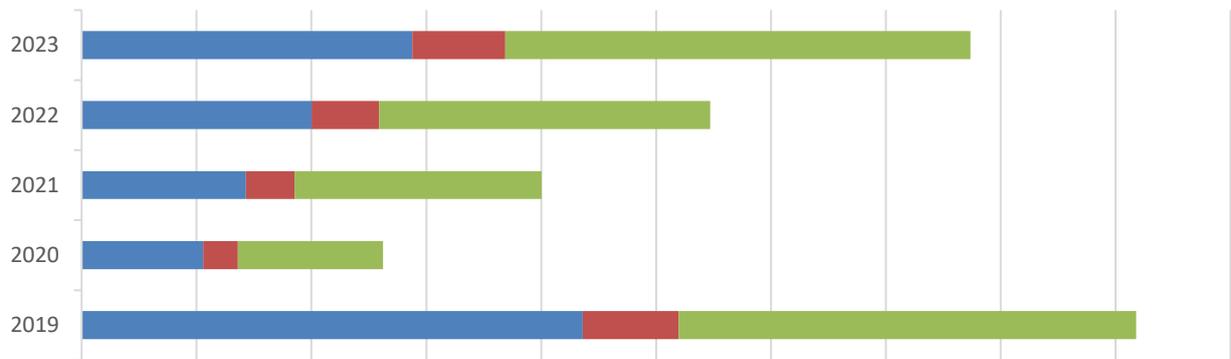
Tarifs suite



Contremarques



Encaissements



	2019	2020	2021	2022	2023
■ Espèce	€87 239	€21 161	€28 602	€40 021	€57 558
■ Chèque	€16 717	€6 033	€8 442	€11 777	€16 212
■ CB	€79 597	€25 245	€43 007	€57 642	€80 936

■ Espèce ■ Chèque ■ CB

Recette mensuelle par tarification



Recette mensuelle par tarification suite



- **CINÉODE**

- **Compte d'exploitation prévisionnel** Voir annexe 2 sur demande Cinéode Chauny.

QUALITÉ DE SERVICE

3.

- **TARIFS**
- **HORAIRES**
- **EXPLOITATION**
 - Evolution des entrées
 - Entrées par tarif
 - Entrées par mois
 - Box-office
 - Art et essai
 - Animation
 - Scolaire
 - Comité d'entreprise
- **SYNTHESE EXPLOITATION**
- **EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENT**
 - Partie public
 - Partie technique
 - Anomalies constatées
- **COMMUNICATION**
 - Régie publicitaire
 - Diffusion de la programmation
 - Médiation partenaires locaux

- **TARIFS**

Plein : **7€**

Réduit : **6€** pour les étudiants, les seniors, les demandeurs d'emploi, les familles nombreuses.

Mercredi : **5€50** pour tous et toute la journée.

Abonné : **5€40** 10 places de cinéma soit la carte à 54€, valable 1 an à partir de la date d'achat, +1€ la carte la première fois (carte rechargeable).

CE : **5€70** (carnet de 50 tickets valable 1 an).

Scolaires, groupes, centre de loisirs : **4€** (long métrage) et 3€ (court métrage).

Scolaires avec le dispositif « Ecole et cinéma » **2€50**, « Collège et cinéma » **2€80** et « Lycéens et apprentis au Cinéma » **3€00**.

D'autres tarifs s'appliquent ponctuellement lors de manifestations spéciales : le Printemps du cinéma, la Fête du cinéma, la Rentrée du cinéma.

- **HORAIRES**

Le cinéma est ouvert tous les jours de l'année. On distingue deux périodes :

- Période hors vacances scolaires :

Lundi et jeudi : 20h30

Vendredi et mardi : 18h et 20h30

Mercredi : 14h et 20h20

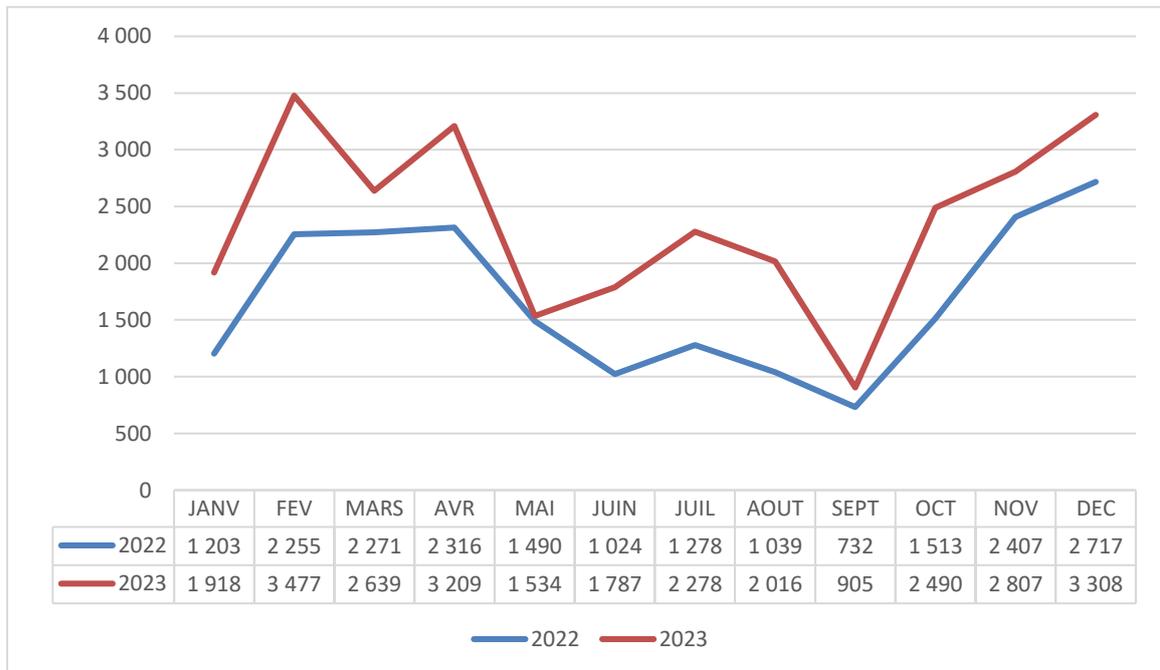
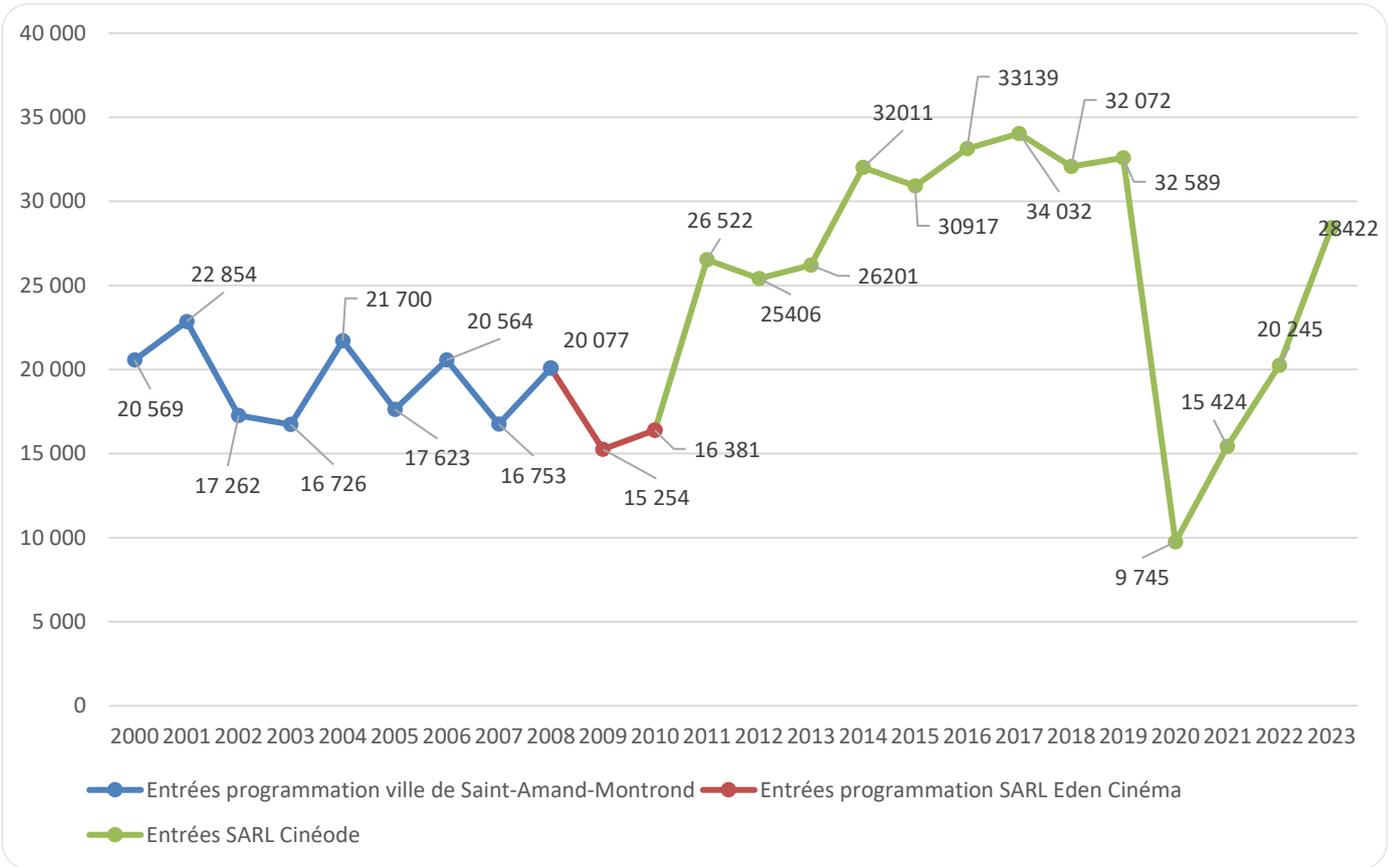
Weekend et jour férié : 14h, 16h, 18h et 20h30

- Période de vacances scolaires :

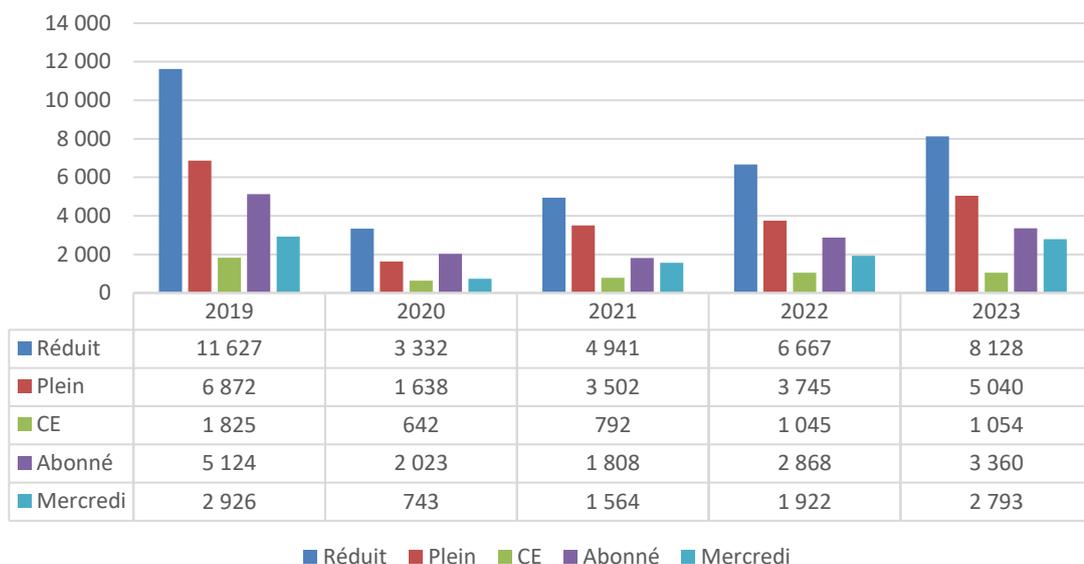
Du lundi au dimanche : 14h, 16h, 18h et 20h30

Certains paramètres peuvent nous obliger à modifier légèrement les horaires. La durée des films, les fortes affluences, les conditions climatiques et les besoins du personnel peuvent imposer un décalage de séance (13h45 – 16h30 – 18h30 -20h45) ou des jours de relâche (lors des périodes plus calmes).

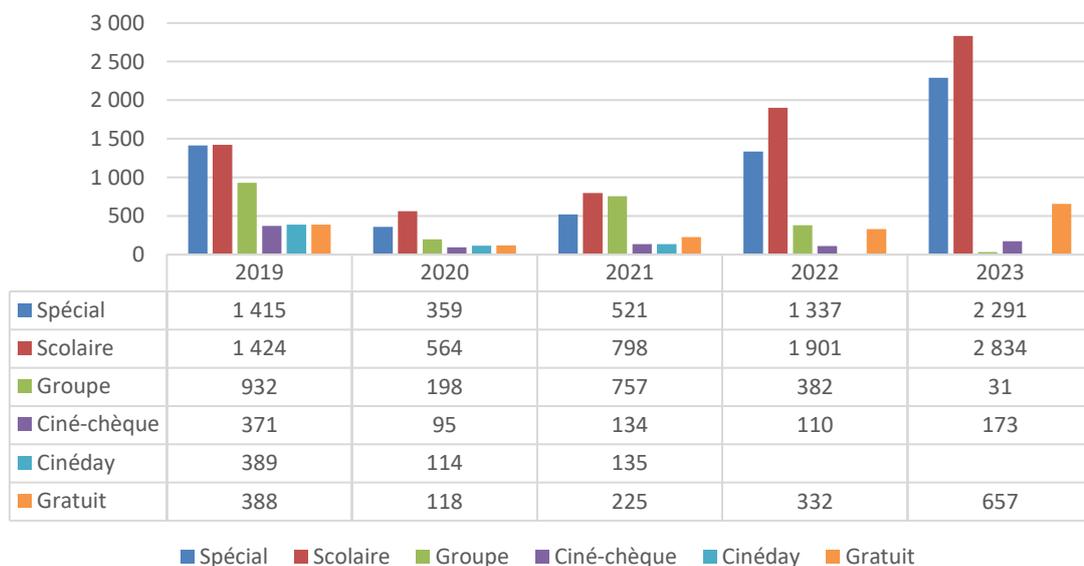
• **EXPLOITATION**



Entrées par tarifs



Entrées par tarifs suite

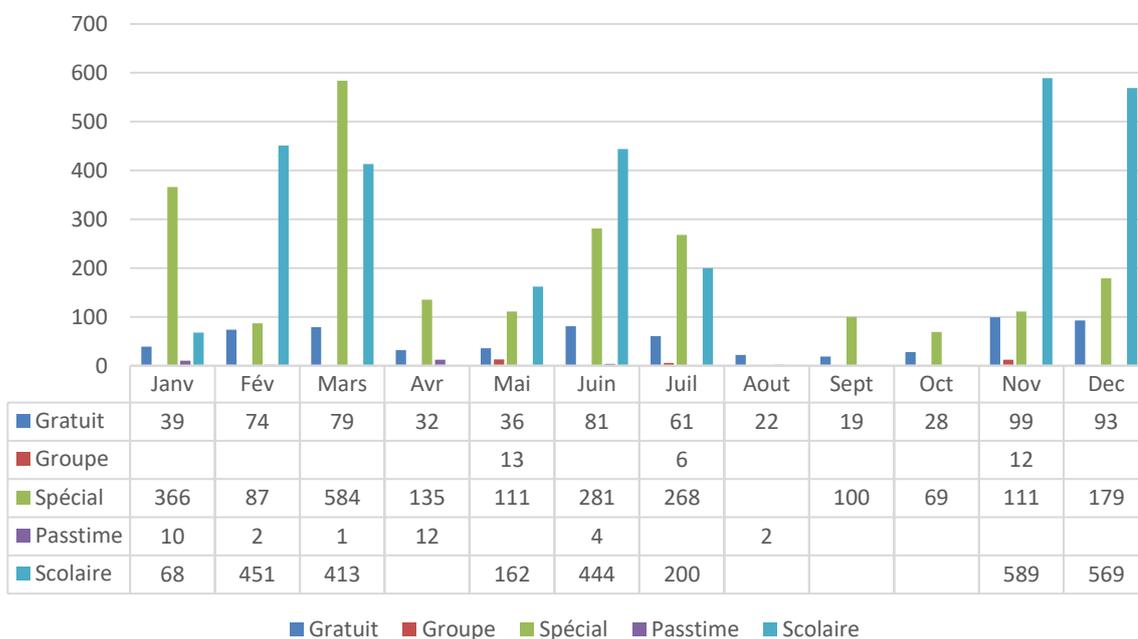


Entrées mensuelles 2023



■ Réduit ■ Plein ■ CE ■ Mercredi ■ Abonné

Entrées mensuelles 2023 suite



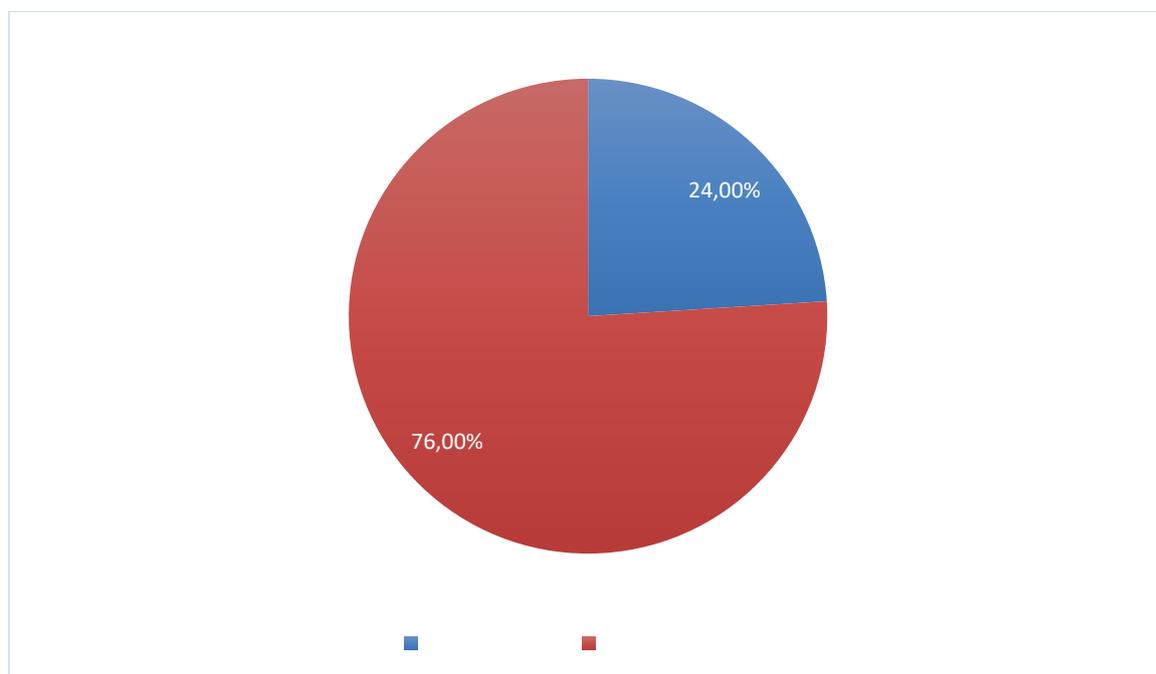
■ Gratuit ■ Groupe ■ Spécial ■ Passtime ■ Scolaire

- **BOX-OFFICE**

1	Super Mario Bros Le film	1 437 (52 séances)
2	Astérix et Obélix : L'empire du milieu	1 057 (36 séances)
3	Alibi.com 2	927 (43 séances)
4	Barbie	801 (33 séances)
5	Pat Patrouille : La super Patrouille	663 (33 séances)
6	Chasse gardée	569 (11 séances)
7	Les petites victoires	546 (22 séances)
8	Avatar la voie de l'eau	523 (20 séances)
9	Indiana Jones et le cadran de la destinée	445 (36 séances)
10	Les trois mousquetaires : d'Artagnan	438 (17 séances)

- **ART ET ESSAI**

Cette année, nous avons projeté **1 930** films dont **461** films classés Art et essai, avec régulièrement des versions originales sous-titrées.



Les **113** films Art et essai représentant **324** séances ont totalisé **3 065** entrées.

- ANIMATION

❖ Les Cinés-Rencontres

➤ L'écran du jeudi

Existant depuis quelques années, L'écran du jeudi est un rendez-vous cinéma incontournable qui rassemble un public divers et varié, grâce à une programmation actuelle et éclectique, proposé par les spectateurs et l'équipe du Moderne.

- *Poulet frites*, de Jean Libon et Yves Hinant, projeté le 05 janvier.
- *R.M.N.*, de Christian Mungiu, projeté le 19 janvier.
- *Le serment de Pamfir*, de Dmytro Sukholytkyy-Sobchuk, projeté le 02 février
- *Sous les figues*, de Erige Sehiri, projeté le 09 mars.
- *Aucun Ours*, de Jafar Panahi, projeté le 23 mars.
- *Interdit aux chiens et aux Italiens*, de Alain Ughetto, projeté le 13 avril.
- *Nos soleils*, de Carla Simón, projeté le 04 mai.
- *Poet*, de Darezhan Omirbayev, projeté le 18 mai.
- *La famille Asada*, de Ryôta Nakano, projeté le 01 juin.
- *Sur l'Adamant*, de Nicolas Philibert, projeté le 15 juin.
- *Le bleu du Caftan*, de Maryam Touzani, projeté le 29 juin.
- *Chien de la casse*, de Jean-Baptiste Durand, projeté le 07 septembre.
- *The quiet girl*, de Colm Bairéad, projeté le 28 septembre.
- *Les herbes sèches*, de Nuri Bilge Ceylan, projeté le 12 octobre.
- *Vers un avenir radieux*, de Nanni Moretti, projeté le 09 novembre.
- *L'odeur du vent*, de Hadi Mohaghegh, projeté le 23 novembre.
- *Fifi*, de Jeanne Aslan et Paul Saintillan, projeté le 07 décembre.
- *L'expérience Almodovar*, de Pedro Almodovar, projeté le 21 décembre

En 2022, L'écran du jeudi a effectué **519** entrées sur 15 séances.

En 2023, L'écran du jeudi a effectué **810** entrées sur 18 séances.

➤ Ciné Bout'Chou

- *Vive le vent d'hiver*, projeté le 15 février.
- *Un hérisson dans la neige*, projeté le 22 février.
- *La colline aux cailloux*, projeté le 25 octobre.
- *Les tourouges et les troubleus*, projeté le 01 novembre.
- *L'incroyable Noël de Shaun le mouton*, projeté le 27 décembre.

Cette année, les séances Cinés Bout'Chou ont cumulé **79** entrées.

➤ **Les groupes jeunes publics**

- *Le royaume des étoiles* projeté le 10 janvier.
- *Persepolis*, projeté le 24 janvier.
- *Parvana*, projeté le 26 janvier.
- *Au revoir les enfants*, projeté le 30 mars.
- *Les gardiennes de la planète*, projeté le 31 mars.
- *J'accuse*, projeté le 15 juin.
- *Calamity une enfance de Martha Jane Cannary*, projeté le 04 juillet.
- *L'enlèvement*, projeté le 17 novembre dans le cadre du Prix Jean Renoir.
- *Le règne animal*, projeté le 24 novembre dans le cadre du Prix Jean Renoir.
- *Linda veut du Poulet*, projeté le 8 décembre dans le cadre du Prix Jean Renoir.
- *La course au miel*, projeté le 22 décembre.

Cette année, les groupes jeunes publics ont cumulé **539** entrées.

➤ **Autres événements**

- *Raoul Taburin*, de Pierre Godeau, dans le cadre du Paris-Nice, projeté le 08 mars (**12** entrées).
- *Tous résistants dans l'âme*, de Stéphane Chatry, projeté le 06 avril (**169** entrées).
- *Regain Automne / Regain Hiver*, de Jean-François Matteudi, projeté le 22 juin (**57** entrées).
- *Festival Play It again*, du 13 au 16 septembre, projection de 4 films du patrimoine (**74** entrées).
- *Regain Printemps*, de Jean-François Matteudi, projeté le 14 décembre (**59** entrées).

• SCOLAIRES

En complément de la programmation annuelle des films « jeune public », le cinéma participe aux dispositifs nationaux suivants : « Maternelle au cinéma », « Ecole au cinéma », « Collège au cinéma » ainsi que « Lycéens et apprentis au cinéma ».

➤ **Maternelle au Cinéma :**

- *A table*
- *Quel cirque !*
- *Abracadabra*

Ecoles participantes : Mallard, Buissonets, Orval, Le Vernet, Saint-Georges de Poisieux.

➤ **Ecole au Cinéma :**

- *Le roi et l'oiseau* (cycle 2), *Billy Elliot* (cycle 3)
- *Le cirque*
- *Ponyo sur la fraise* (cycle 2), *L'homme qui rétrécit* (cycle 3)

Ecoles participantes : Colombiers, La Groutte, Marceau, Mallard, Buissonets, Orval, Le Vernet, Saint-Georges de Poisieux, Bruères-Allichamps.

➤ **Collège au Cinéma :**

- *Jeune Juliette*
- *Billy Elliot*
- *Pour une poignée de dollars*

Collège participantes : Jean-valette

➤ **Lycéens et apprentis au Cinéma :**

- *Elephant Man*
- *A vos marques*
- *Femmes au bord de la crise de nerfs – En liberté !*

Lycées participants : Jean-Moulin, Jean-Guéhenno

Les séances scolaires ont lieu généralement le matin pour un tarif d'entrée de **2€50** pour maternelle et école au cinéma, **2€80** pour collège au cinéma **et 3€** pour lycéens et apprentis au cinéma.

La programmation est organisée par l'Education Nationale.

- **COMITÉ D'ENTREPRISE**

En 2023, nous avons établi **20** facturations aux différents comités d'entreprises locales correspondants à **1 200 tickets** :

- Foyer Bernard Fagot, L'Artisanerie, Smurfit, Clinique de Saint-Amand, Verdier, Cambour, Berry Wood, COS18, Avignon Ceramic, Amandis, Afado 18.

- **PARTENARIAT**

- Le cinéma propose depuis cette année un coup de cœur hebdomadaire en partenariat avec L'écho du Berry sous forme de vidéo, disponible sur Facebook et Youtube.

- **OPÉRATION NATIONALE**

Comme chaque année, le cinéma est présent sur les opérations nationales suivantes :

- Printemps du cinéma au mois de mars
- Fête du cinéma au mois de juin

• SYNTHÈSE D'EXPLOITATION

L'année 2023 signe le retour des spectateurs dans les salles du Moderne, avec 28 422 entrées contre 20 245 en 2022.

Les séances de l'écran du jeudi se font de plus en plus régulières et sont devenues un rendez-vous incontournable des cinéphiles Saint-Amandois, comptabilisant 810 entrées sur seulement 18 séances. Après une reprise timide des « Ciné-bout'chou » en début d'année, nous avons amélioré notre communication pour annoncer le retour de cette séance destinée aux plus jeunes des spectateurs, améliorant ainsi nos entrées.

Concernant les séances événements, nous avons entre autre, répondu aux demandes du public (*Tous résistants dans l'âme*), ainsi qu'à celle du collectif local Rataf (*Regain*). Nous avons aussi décidé de participer au *Festival Play it Again*, pour permettre aux spectateurs du Moderne de (re)découvrir des films du patrimoine sur grand-écran. Ces séances ont rassemblés 371 entrées, contre 154 en 2022.

Enfin, nous pouvons noter l'inscription d'un collègue au dispositif « collègue et cinéma », pour lequel nous n'avions jusqu'ici aucun inscrit.

Nous mettons tout en œuvre pour poursuivre la reprise de la fréquentation. De nombreux projets sont en cours pour l'année 2024 pour tenter de dynamiser le cinéma.

• EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENT

- Partie public

- Les sièges de la salle 1 et de la salle 2 méritent assurément un rafraîchissement.
- Les toilettes ne sont pas accessibles au PMR.
- La salle 2 n'est pas accessible au PMR
- Le hall, trop petit, devient problématique lors de légères affluences. Aussi, il rend compliqué des événements comme des Cinés-goûter.

- Partie technique

- Les employés n'ont pas de bureau à leur disposition, ce qui rend les tâches de travail inconfortable.

- Anomalies constatées

- Le local technique situé derrière la salle 1 se dégrade fortement, l'état préoccupant des murs et de la couverture laisse présager un effondrement dans les années à venir (en cours).
- Le chauffage ne nous permet pas d'atteindre des températures confortables pour des spectateurs immobiles pendant en moyenne 90 minutes. Selon les températures extérieures, il est parfois difficile d'atteindre les 19 degrés. A contrario, l'été, la salle 2 est un obstacle pour les spectateurs.

- **COMMUNICATION**

- **Régie publicitaire**

Il y a deux régies publicitaires au cinéma : **Publicinex** et **Omniciné**.

- **Diffusion de la programmation**

Nous avons un site internet sur la plateforme « côté-ciné-pro » nous permettant de relayer notre programmation. Le site étant relié à notre billetterie, il est mis à jour en temps réel et génère la newsletter hebdomadaire.

La newsletter est envoyée à près de 550 abonnés chaque lundi ainsi qu'aux différents organismes sociaux-culturels ou encore à la presse locale. Elle permet une bonne diffusion du programme et la mise en avant d'événements (ciné-rencontre, avant-première...).

La programmation est aussi accessible via le site www.allocine.fr qui reste une référence cinématographique européenne.

Le compte Facebook permet aussi de diffuser le programme ainsi que les bandes annonces des films en cours ou à venir. J'ai créé un compte Instagram cette année pour capter le public plus jeune. Le contenu des deux comptes est enrichi chaque semaine et commence à rassembler un bon nombre d'abonnés (533 pour Facebook, 133 pour Instagram).

Pour compléter la diffusion du programme, nous imprimons (en quantité modulable selon la période) des flyers et plusieurs affiches A3 chaque semaine, accessibles à l'extérieur du cinéma et dans certains commerces du centre-ville.

Les affiches des films à venir sont exposées dans le hall et les vitrines extérieures du cinéma. Elles sont aussi occasionnellement distribuées aux services relais (bibliothèque, centre de loisirs, associations...), en fonction de la nature de l'association.

Cette année, nous avons créé une page Instagram, ainsi qu'une page Tik Tok.

- **Médiation partenaires locaux**

La responsable du cinéma rencontre selon les demandes les différents acteurs locaux (présidents d'association, coordinateurs de manifestation culturelle etc...), dans le but de faire connaître le cinéma et de construire des partenariats affirmant la volonté du Moderne d'être un support culturel indispensable à Saint-Amand-Montrond.

Régulièrement, une rencontre est organisée avec les membres de L'écran du jeudi pour aborder les prochains thèmes afin de trouver le contenu le plus approprié.

Nous échangeons aussi régulièrement avec des conseillers pédagogiques de l'Education Nationale, spécialisés dans l'éducation à l'image afin d'être un support supplémentaire pour mener leurs projets.

- **BILAN GENERAL 2024**

Nous sommes ravis de constater une amélioration significative et une reprise de la fréquentation du cinéma, qui a connu une période difficile ces dernières années en raison de la pandémie. Cette tendance encourageante nous pousse à envisager de nouveaux objectifs pour l'année 2024.

L'année prochaine nous tenterons de fidéliser davantage le public des séances « Ciné-bout'chou », en proposant des séances de « Ciné-goûter ». Ces moments ludiques et conviviaux sont indispensables pour contribuer à l'éveil cinématographique des plus jeunes, qui représenteront le public de demain.

Parallèlement, nous avons l'intention de diversifier notre offre de programmation en organisant de nouveaux événements susceptibles d'attirer un public varié. Cette démarche vise à offrir des expériences cinématographiques enrichissantes pour toutes et tous.

Cependant, malgré ces ambitions, Le Moderne n'est pas en mesure de fonctionner à pleine capacité. En effet, les sièges sont de plus en plus abîmés, le système de chauffage est précaire et coûteux, et l'absence de climatisation est un problème majeur. De plus, nous sommes dans l'incapacité de rendre notre établissement accessible aux personnes à mobilité réduite, les empêchant ainsi de profiter pleinement du premier loisir culturel des Français.

La création d'un nouveau cinéma représenterait assurément un investissement conséquent. Cependant, il s'agirait d'un pas important pour améliorer l'accès à la culture pour tous et attirer un public désireux de bénéficier d'un confort et d'une qualité d'expérience supérieure à ce que peuvent offrir nos locaux actuels. Ce projet s'inscrirait dans une démarche d'amélioration et de modernisation de notre offre, afin de répondre aux attentes et aux besoins évolutifs de nos spectateurs et spectatrices.

5.

ANNEXES

- **ANNEXE 1**
 - 1.1 Equipement
 - 1.2 Inventaire
 - 1.3 Intervention d'entretien
 - 1.4 Organisme de vérification
 - 1.5 Registre de sécurité
 - 1.6 Equipement

ANNEXE 1.1 EQUIPEMENT

- La partie accessible au public

Le complexe cinématographique comprend 2 salles :

- La salle 1 possède 130 places avec 1 place PMR (écran de 5.8m/2.77m).
- La salle 2 possède 82 places, non accessible au PMR (écran de 4.67/2.10m).

Le hall d'entrée donne accès au guichet, aux sanitaires hommes et femme et aux deux salles. Seule la salle 1 possède une issue de secours donnant accès à la rue du Docteur Coulon.

Les deux salles sont équipées d'une sonorisation 5.1, d'un double éclairage et d'un mode de chauffage électrique via plusieurs convecteurs répartis sur les murs.

- La partie non accessible au public

Au rez-de-chaussée se trouve le guichet comprenant la billetterie, un local technique électrique (dans l'escalier menant à la salle 2), un local technique produits ménagers (accessible depuis le sanitaire homme), un local technique comprenant le coffre-fort (dans l'entrée de la salle 1) et un local technique extérieur (accessible depuis l'issue de secours salle 1).

A l'étage, il y a la cabine de projection et un local électrique dans son entrée. La cabine de projection est commune aux deux salles, elle comprend les deux projecteurs, les deux amplis son et les deux serveurs. Elle est climatisée et donne accès sur les toits du cinéma.

- La billetterie

La billetterie se trouve dans le guichet, qui fait aussi office de bureau. Ainsi, la vente des tickets et toute la gestion du cinéma se fait dans ce petit espace à côté des sanitaires et comprend la caisse informatique (reliée à l'imprimante de tickets CNC), le TMS (ordinateur de gestion des projections), un ordinateur pour la bureautique, deux imprimantes, la confiserie et le réfrigérateur pour les boissons.

ANNEXE 1.2 INVENTAIRE

CINEMA	BIEN DE RETOUR – BIEN DE REPRISE
EXTERIEUR	<ul style="list-style-type: none"> - 4 vitrines d'affichage polyvalentes - 4 emplacements pour les affiches 160/180 - 1 double support pour les flyers
HALL D'ENTREE	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau d'affichage polyvalent - Horloge - Tabouret en bois - Armoire de recharge pour les lunettes 3D avec 139 lunettes - 4 supports flyers - Poubelle 50 L
BILLETERIE	<ul style="list-style-type: none"> - Convecteur - Table basse roulante - TMS avec clavier et souris - Tablette « Acer Icona W500 » - Monnayeur tiroir - Caisse informatique avec clavier et souris (monnaie services » relié à l'imprimante de tickets CNC « STAR TSP 700 ! » - 2 présentoirs confiserie - Frigo - Onduleur-box-internet-switch-téléphone - Ordinateur avec souris, clavier, enceintes et écran - Disque dur externe 4To - Imprimante « Brother DCP J172 W » - Imprimante « Brother MFC-J730DW » - Poubelle 20L - TPE pour les cartes bleu
WC HOMME	<ul style="list-style-type: none"> - Dérouleur papier toilette - Distributeur serviette - Distributeur de savon liquide - Poubelle 30L - Brosse cuvette
WC FEMME	<ul style="list-style-type: none"> - Dérouleur papier toilette - Distributeur serviette - Distributeur de savon liquide - Poubelle 30L - Brosse cuvette

SALLE 1	<ul style="list-style-type: none"> - 9 convecteurs muraux - 130 sièges - 2 supports pour les rehausseurs - 52 rehausseurs - Sonorisation 5.1 (3 voies en façade avec subwoofer et 3 ambiance sur chaque mur) - Ecran de 5.8M/2.77M - 2 poubelles 50L
SALLE 2	<ul style="list-style-type: none"> - 7 convecteurs muraux - 82 sièges - 18 rehausseurs - Sonorisation 5.1 (3 voies en façade avec subwoofer et 3 ambiances sur chaque mur) - Ecran de 4.67M/2.10M - Poubelle 50L
CABINE DE PROJECTION	<ul style="list-style-type: none"> - Bureau avec chaise - Rangements bas en bois - Etagère bois - Rangement haut bois - Climatisation *2 avec groupe extérieur - 2 projecteurs NEC « NC1200C » - 2 serveur « GDC » avec clavier et souris » - Librairie NAS - 2 ampli son Dolby « CP750 » - 2 Kits de synchronisation 3D - Compresseur « Nuair » - Escabeau aluminium 4 marches - Aspirateur « NUMATIC » - Caisse à outil comprenant divers outillage - TV avec lecteur DVD - Stock confiserie et boisson

LOCAL TECHNIQUE	BIEN DE RETOUR – BIEN DE REPRISE
CABINE DE PROJECTION	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau électrique 4 rangée de 24 modules - Tableau électrique 2 rangée de 13 modules
ESCALIER SALLE 2	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau électrique 4 rangée de 24 modules - Stock ampoules spot et fluo
SAS SALLE 1	<ul style="list-style-type: none"> - Coffre fort - Stock bouteille d'eau - Stock papeterie - Stock lingettes 3D
WC HOMME	<ul style="list-style-type: none"> - Aspirateur « KARCHER MV6P » - Stock produit ménager - Matériel entretien ménage (seau, serpillère, brosse...) - Stock essuies main et papier toilette
COURS EXTERIEUR	<ul style="list-style-type: none"> - Armoire électrique système de ventilation salle 1 - 3 poubelles (jaune-marron-bleu)

ANNEXE 1.3 INTERVENTIONS D'ENTRETIEN



ABC
Protection Incendie
Ensemble, allons à l'essentiel!

SARL au capital de 45000€ - R.C.S. BLOIS 501 564 495
SIRET 501 564 495 00035 - Code NAF 4669B
N° TVA intracommunautaire FR93501564495
Siège social: Z.I. "Les portais de Chambord"
Imposée de Bury - 41500 MER
Tel: 02 54 81 78 43 - Fax: 02 54 81 77 96
Email: contact-abc-protection-incendie@orange.fr



Service d'installation et de maintenance
des extincteurs

Date d'intervention: **05/05/2023** Conseiller: **A. TESSIER** Durée de l'offre: 212876

Adresse de livraison

Cinema le moderne

Adresse de facturation

Bon de livraison
 Devis
 Contrat
 Facture

Débit et mode de règlement:

CODE	DÉSIGNATION	Q	PU ht	TOTAL ht
	Formation à la manipulation du SSI et des extincteurs - Suivant devis n° DEO13945 / PRO0605 participants :- GHOUZI Alicia - DEVALEZ Olivier			

Niveau du contrat mensuel semestriel annuel

Mode comptable du contrat 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Références taxes applicables:

TVA 20% TVA 10% TVA 0% IS IFC IFC2

IFC3 IFC4 IFC5 IFC6 IFC7 IFC8 IFC9 IFC10 IFC11 IFC12

Code du contrat: (voir le manuel de l'utilisateur)

CONTRAT AVEC GARANTIE INCENDIE

CONTRAT ORDINAIRE

IFC13 - IFC14 - IFC15 - IFC16

IFC17 - IFC18 - IFC19 - IFC20

IFC21 - IFC22 - IFC23 - IFC24

IFC25 - IFC26 - IFC27 - IFC28

Validation du conseiller:

Denis LEBLANC - C.T. 4028
 10 Avenue de la République - Blois
 41000 BLOIS
 Téléphone: 02 54 81 78 43
 Fax: 02 54 81 77 96
 Email: contact@abc-protection-incendie.fr

Ben pour accord:
Date, Nom, Prénoms,
Cachet et signature du client



TOTAL HT	
TVA %	
TVA %	
TOTAL TTC	



SARL au capital de 45000€ - R.C.S. 501 164 495
 SIRET 501 164 495 00035 - Code NAF 4669B
 N° TVA intracommunautaire FR93501164495
 Siège social: Z.I. "Les portes de Chambard"
 Impasse de Bury - 41500 MER
 Tel: 02 54 81 78 43 - Fax: 02 54 81 77 96
 Email: contact-abc-protection-incendie@orange.fr



Date d'intervention: **23 02 2023** Conseiller: **A. TESSIER** Durée de l'offre: **214835**

Adresse de livraison
Cinéma le moderne

Adresse de facturation

Bon de livraison Devis Contrat Facture Délai et mode de règlement:

CODE	DESIGNATION	Q	PU ht	TOTAL ht
	Remise en état de l'éclairage de sécurité			
	Suivant devis n° DEO.134.16 -			

Périodicité du contrat: annuelle semestrielle trimestrielle

Mois anniversaire du contrat: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Bénéficiaire(s) autorisé(s): Titulaire Code DNF Code ISH APSAO

Durée du contrat: / an(s)
 CONTRAT MAINTENANCE INCLUSE
 CONTRAT SERVICE

ET 246 - ROT DESEMPURAGE
 RT - IFS 61 916 - 32
 NF 842 200 - POTEAU INCENDIE
 NF 841 750 - COLONNE SECHE

Coût: 214835 € HT
 TVA 20% = 43011,25 €
 TOTAL TTC = 257846,25 €

Ben pour accord: **C. GILBERT**
 Dets, Nom, Fonction, C.I. et Signature
 Cachet et signature du client



SARL au capital de 45000€ - R.C.S. BLOIS 501 164 495
 SIRET 501 164 495 00035 - Code NAF 46698
 N° TVA Intracommunautaire FR93501164495
 Siège social: Z.I. "Les portes de Chambord"
 Imposse de Bunoy - 41500 MER
 Tel: 02 54 81 78 43 - Fax: 02 54 81 77 96
 Email: contact-abc-protection-incendie@orange.fr



Date d'intervention: 05/05/2023 Conseiller: A. TESSIER Durée de l'offre:

212877

Adresse de livraison Cinéma le moderne	Adresse de facturation
--------------------------------------------------	-------------------------------

Bon de livraison
 Devis
 Contrat
 Facture
 Délai et mode de règlement:

CODE	DÉSIGNATION	Q	PU ht	TOTAL ht
	Remplacement des batteries SSI			
	Suivant devis n° 013865/PRO0605			

Périodicité du contrat: <input type="checkbox"/> mensuelle <input type="checkbox"/> semestrielle <input type="checkbox"/> trimestrielle Mois anniversaire du contrat: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12	Durée du contrat: / mois <input type="checkbox"/> CONTRAT MANTENANCE INCLUSE <input type="checkbox"/> CONTRAT SERVICE	Coordonnées de l'entreprise: 50 avenue du Maréchal Marmont 41000 MER Téléphone: 02 54 81 78 43 Fax: 02 54 81 77 96 Email: contact-abc-protection-incendie@orange.fr	Validation du conseiller: 	TOTAL ht TVA % TVA % TOTAL TTC
Références textes applicables: <input type="checkbox"/> DNF 61 800 - 84 <input type="checkbox"/> DNF 61 800 - 84/5/84/5 <input type="checkbox"/> DNF 61 800 - 84/5/84/5/1 <input type="checkbox"/> DNF 61 800 - 84/5/84/5/1/1	<input type="checkbox"/> IT 246 - KIT DÉMONTAGE <input type="checkbox"/> IT - NPS 61 804 - 02 <input type="checkbox"/> NPS 61 800 - POYEAU INCENDIE <input type="checkbox"/> NPS 61 710 - COLONNE SÈCHE	Bon pour accord, Date, Nom, Fonction, Cachet et signature du client 		

ANNEXE 1.4 ORGANISME DE VERIFICATION

RAPPORT DE VÉRIFICATION



SARL CINEODE
27 RUE HENRI BARBUSSE
18200 SAINT-AMAND-MONTROND

Installations électriques

Vérification périodique (rapport de référence dit "quadriennal") - Vérification effectuée en application de l'article R. 4228-16 du Code du Travail.

Présence d'observation(s) : Oui

Ce rapport est en deux parties. La première partie constitue le rapport de vérification au titre de la protection des Travailleurs, la deuxième partie (page 27) constitue le rapport de VERIFICATION REGLEMENTAIRE EN EXPLOITATION (RVRE) au titre du règlement de sécurité concernant les Etablissements Recevant du Public

Adresse d'intervention :
CINEMA LE MODERNE SARL CINEODE
27 RUE HENRI BARBUSSE
18200 ST AMAND MONTROND

Mission réalisée le 07/04/2023

Date de vérification précédente : 08/06/22
Périodicite : 12 mois / Prochaine vérification : 04/24

Références SOCOTEC :

N° du rapport : 962SF/23/1545

Date du rapport : 11/04/2023

N° d'affaire : 1706962SF000009/2000

N° Intervention : 962SF230300000000594

 Présence d'observation(s)

12.08 - R6_242173

Équipements Bourges

Pôle Equipements Centre BFC - 3 Rue Charles Durand - Bâtiment Euclide - 18023 BOURGES
Cédex

Tél. : 02 48 24 92 22 - Fax : 02 48 65 65 93

SOCOTEC Equipements - Société par Actions simplifiée au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS

Versailles

Siège social : Immeuble Mirabeau - place des frères Montgolfier - Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint-Quentin-

Vérificateur : CHERRIER Jonathan

Nombre de pages : 35



Accréditation SOCOTEC Equipements
n° 3-1593
Liste des implantations et portée
disponibles sur www.cofrac.fr



SARL au capital de 45000€ - R.C.S. BLOIS 501 164 495
 SIRET 501 164 495 00035 - Code NAF 4669B
 N° TVA intracommunautaire FR93501164495
 Siège social: Z.I. "Les portes de Chambord"
 Impasse de Bruny - 41500 MER
 Tél: 02 54 81 78 43 - Fax: 02 54 81 77 96
 Email: contact-abc-protection-incendie@arsang.fr



Date d'intervention: 13/07/2023 conseiller: DANSON Durée de l'offre: 213380

Adresse de livraison: **Cinéma Le Moderne**
 27 Rue Henrië Barbouze
 18100 Saint Amant Nordon

Adresse de facturation: _____

Bon de livraison
 Devis
 Contrat
 Facture
 Délai et mode de règlement:

CODE	DESIGNATION	Q	PU ht	TOTAL ht
	Vérification extincteurs	8		
	Vérification désenfumage	3		
	Déplacement	1		
	Suivi de Rapport	2		
	Suivi de Dossier	1		

Périodicité du contrat: annuelle semestrielle trimestrielle
 Mois anniversaire du contrat: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Différentiels taxes applicables:
 Cote de base Cote DTP COTE IGH APSAO

Durée du contrat: / an(s)
 Date de résiliation pour le client: FORCÉ ET MATHÉMATIQUE INCLUSE CONTRAT SERVICE

Coordonnées bancaires: CIB MER
 50 avenue du Maréchal Marmont
 41000 MER
 Compte 30047 / BIC: CMC23333
 Compte 3003440001 / CIB: FR
 FR76 3004 7146 7100 0104 6200 174
 622 CMC2333

Validation du contrat:

Box pour accord: **Cinéma LE MODERNE**
 SARL CINÉCODE
 ACTIVITES CINÉMATOGRAPHIQUES
 02300 CHAUVY
 RCS ST QUENTIN 453 977 425
 TEL: 09 23 52 37 38

TOTAL ht: _____
 TVA %: _____
 TVA %: _____
 TOTAL TTC: _____

RAPPORT DE VÉRIFICATION



SARL CINEODE
27 RUE HENRI BARBUSSE
18200 SAINT-AMAND-MONTROND

SECURITE INCENDIE

Rapport de Vérification Réglementaire en Exploitation Triennale Système de Sécurité Incendie.

Adresse d'intervention :
SARL CINEODE
27 RUE HENRI BARBUSSE
18200 SAINT-AMAND-MONTROND

Mission réalisée le 04/05/23

Date de vérification précédente : 04/05/23
Périodicite : 36 mois / Prochaine vérification : 05/28

Références SOCOTEC :

N° du rapport : 962SF/23/2227

Date du rapport : 04/05/2023

N° d'affaire : 1706962SFD00009/3000

Désignation : 18 SAINT AMAND MONTROND - CINEMA LE MODERNE-Vérification régleme

N° Intervention : 962SF230300000000596

 Présence d'observation(s)

Références Client :

1.0.0.1 - MS184891

Agence Equipements Bourges

Pôle Eqts Centre BFC - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 3 Rue Charles Durand - 18000 BOURGES

Tél. : (+33)2.48.24.34.62

Email : clients.eqts.centre-bfc@socotec.com

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 696 RCS Versailles

Siège social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Fieres Montgolfier

Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

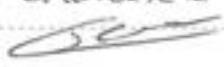
Vérificateur : M BERTRAND Romain

Nombre de pages : 7



Accréditation SOCOTEC Equipements
n°3-1593
Liste des implantations et portée
disponibles sur www.cofrac.fr

ANNEXE 1.5 REGISTRE DE SECURITE

23/02/23	Remise en état du système d'éclairage de sécurité.	
23/02/23	Vérification semestrielle du SSI, bon état de fonctionnement	
23/02/23	Vérification semestrielle du SSI, bon état de fonctionnement	
04/05/23	Vérification biennale S.S.I	<p>R. BERTRAND Socotec</p> 
07/04/23	Vérification périodique des installations électriques (voir rapport 2023)	<p>Socotec S. CHARRIERE</p> 
05/05/23	Formation à la manipulation des extincteurs et au SSI. Participants: - GHOUZI Alicia - DEVALEZ Olivier	
13/07/23	Vérification annuelle des équipements Bon état	
13/07/23	Vérification annuelle des extincteurs Bon état	

ANNEXE1.6 ARRETE



Le maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat, le 16/05/2023 et notifié à l'intéressé le 16/05/2023 est exécutoire.

Acte : 2023/456

ARRETE du 11 mai 2023

autorisant la poursuite d'exploitation
d'un établissement recevant du public

N° 384

Le Maire de SAINT-AMAND-MONTRONN

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.1424-3 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.123-1 à R.123-55, R.152-6 et R.152-7 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

Vu l'arrêté Préfectoral N° 2017-I-0399 du 28 avril 2017 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) ; à ses sous-commissions spécialisées ; aux commissions d'arrondissement et à la commission communale.

Considérant l'avis défavorable de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public de l'arrondissement de Saint-Amand-Montbronn du 09 mai 2023,

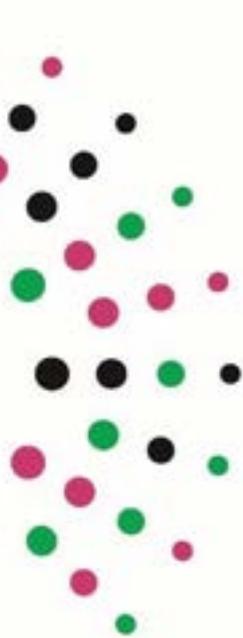
A R R Ê T E

Article 1er : L'établissement dénommé cinéma « Le Moderne » sis 27 rue Henri Barbusse, classé en type L de la 4ème catégorie relevant de la réglementation des ERP est autorisé à poursuivre son exploitation à titre exceptionnel jusqu'au 31 juillet 2023,

Article 2 : La poursuite d'exploitation est conditionnée par la réalisation des prescriptions mentionnées dans le procès-verbal de la commission de sécurité du 09 mai 2022.

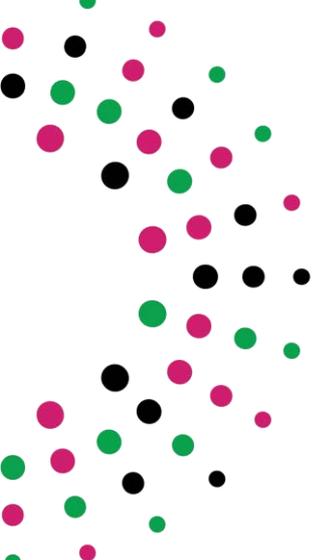
Accusé de réception en préfecture
015-21122-1873-202311-314-03
Date de réception préfecture : 16/05/2023

LES **1000**
LIEUX DU
BERRY



**RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE
CAMPING DU CANAL DE BERRY**

EXERCICE 2023



SOMMAIRE

PREAMBULE

1 BILAN D'ACTIVITES

2 RAPPORT TECHNIQUE

3 RAPPORT FINANCIER

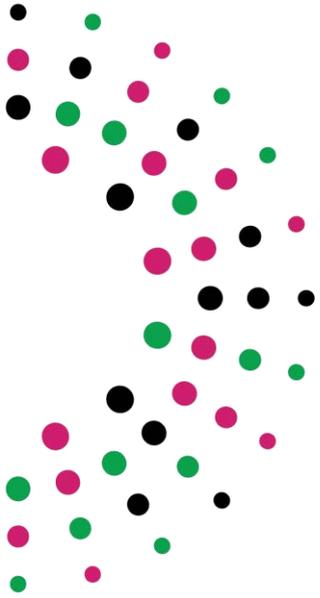
4 RAPPORT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

5 ANNEXES

PREAMBULE

La commune de Saint-Amand-Montrond a confié à la SPL « Les mille lieux du Berry », par contrat de délégation de service public, la gestion et l'exploitation du camping municipal.

Le contrat de Délégation de service public a pris effet au 01/01/2022. Le terme est fixé au 31 décembre 2034.



1

BILAN DES ACTIVITES

CAMPING DU CANAL DE BERRY

CAMPING
CANAL DE
BERRY
SAINT-AMAND-MONTROND

LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2023

CA Budget 2023	75 k€
CA réalisé 2023	79 k€

Le chiffre d'affaires global de 79k€ (+75%/2022) pour une ouverture du 1^{er} mai au 1^{er} octobre qui se répartit comme suit:

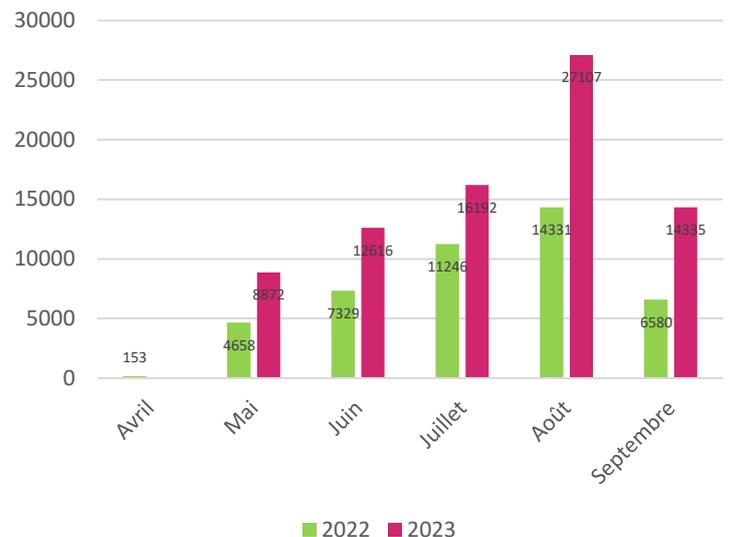
- Séjours (emplacements nus et locatifs): 95% du CA global soit 75k€ (+83%/2022). Les locatifs ont généré 25k€ de CA et les emplacements nus 50k€.
- Ventes annexes près de 5% (boutique et prestations) soit 4k€

Une bien meilleure saison malgré des problèmes techniques récurrents inhérents aux équipements vieillissants et l'installation des nouveaux locatifs en cours de période estivale...

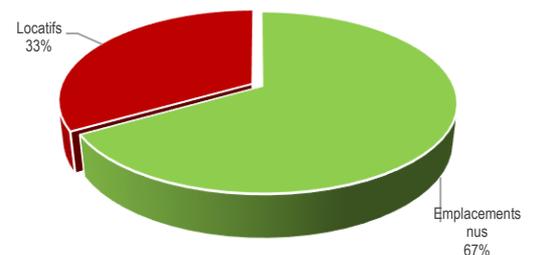
Les problématiques techniques ont pu être maîtrisées avant l'ouverture de la saison et la commercialisation des emplacements nus correctement anticipée, ce qui a permis de lancer la saison sur la totalité du site dès le mois de mai. Les nouveaux locatifs ont été livrés courant juin et leur installation s'est opérée progressivement pour une mise en service en août. Par précaution, l'ouverture des réservations pour les MH s'est faite au dernier moment, ce qui a amputé une grosse partie de la saison.



CA global / mois



Proportion par typologie de séjours



CHIFFRES CLES



Nombre de séjours: 2 218 (+31%)
 Nombre de nuits: 4 200 (+59%)
 Nombre de nuitées: 8 665 (+ 58%)

1

LES SEJOURS

LES LOCATIFS

L'offre des locatifs se compose comme suit:

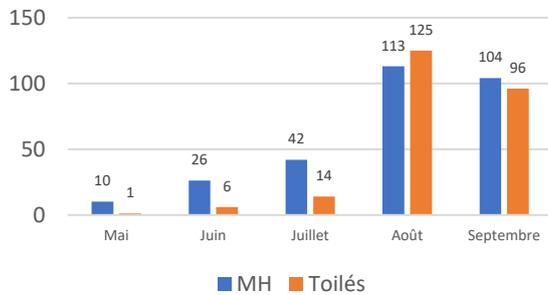
- 6 Mobil-home: 1 PMR – 3 MH de 2 chambres – 2 MH de 3 chambres
- 5 lodges toilés: 3 bivouac (2 pers) dont 1 sur pilotis – 1 Amazone (4pers) avec cuisine sur pilotis – 1 familiale (4pers) avec cuisine+sdb sur pilotis.

Le MH PMR a été mis à l'exploitation courant mai, 2 autres MH courant juillet, le reste des locatifs début août.

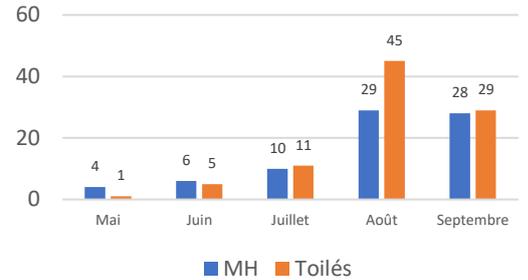
Le chiffre d'affaires des locatifs se monte à 25k€ pour 168 séjours, 537 nuits et se répartit comme suit:

- MH: 18k€ pour 77 séjours – 295 nuits – durée moyenne: 3,83j
- Toilés: 7k€ pour 91 séjours – 242 nuits – durée moyenne: 2,66j

Nombre de nuits



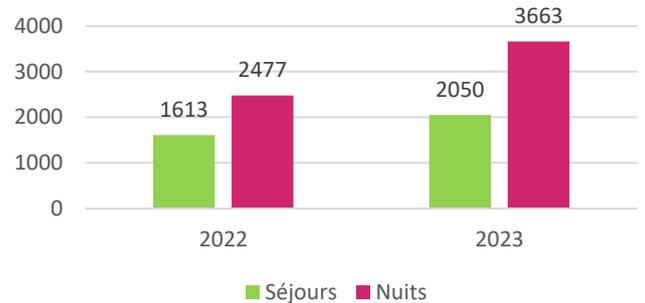
Nombre de séjours



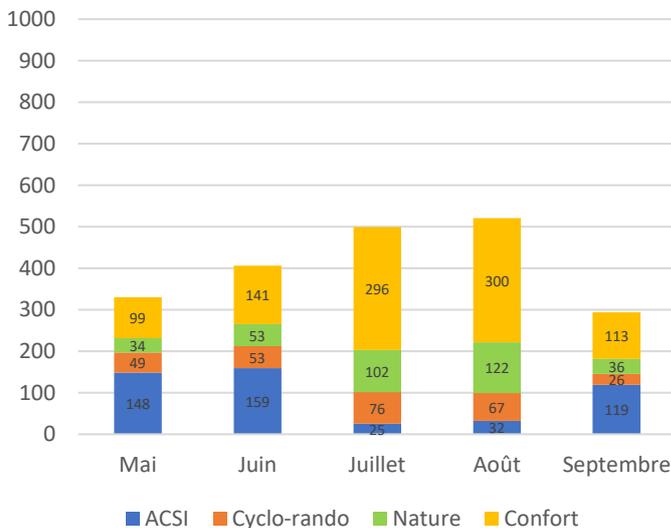
LES EMPLACEMENTS NUS

Avec un CA de 50k€ (+37%/22) les emplacements nus ont accueilli 2050 séjours pour 3663 nuits soit une durée moyenne de 1,78j.

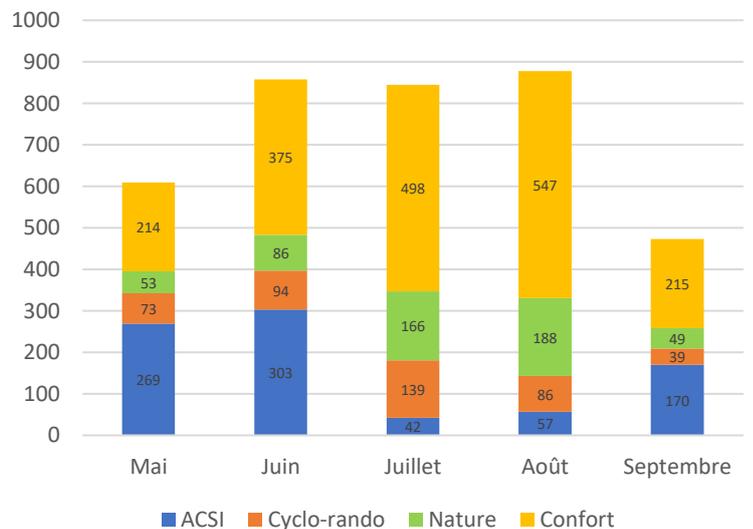
Evolution Emplacements nus



Nombre de séjours

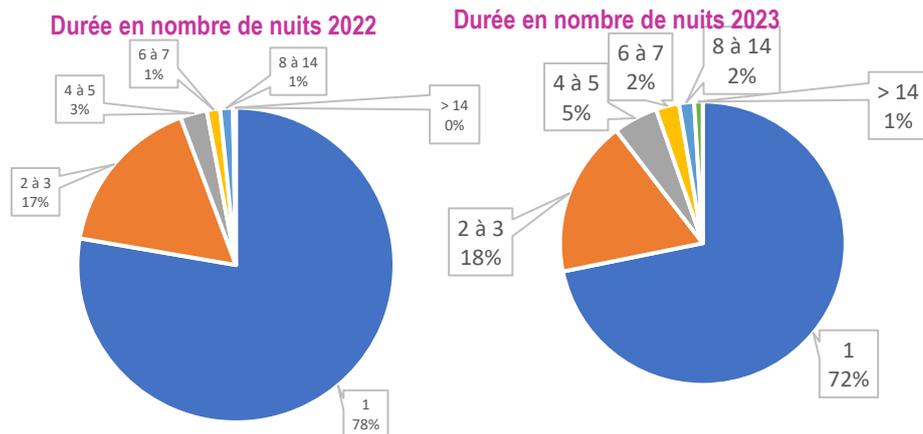


Nombre de nuits



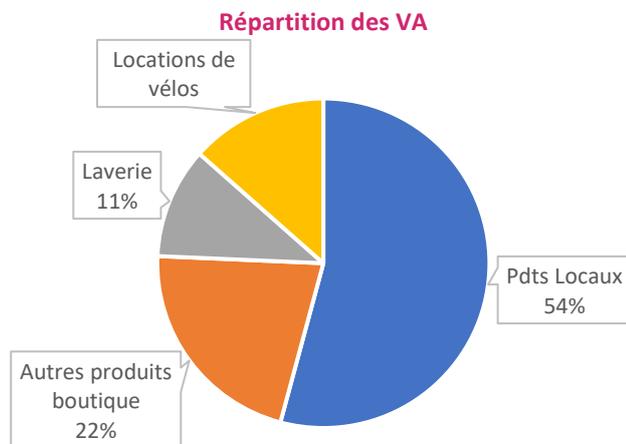
LES DUREES DE SEJOUR

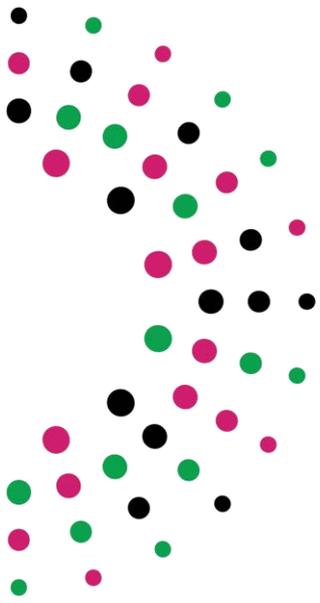
Les séjours de 1 nuit baissent (72% contre 78%) au profit des séjours à partir de 4 nuits



2 LES VENTES ANNEXES

Le chiffre d'affaires des Ventes annexes s'élève à 4,2k€, en faible augmentation par rapport à la saison précédente.





2

RAPPORT TECHNIQUE

Sont présentés:

- **Bilan de fréquentation**
- **Manifestations**
- **Satisfaction des clients**
- **Actions marketing et communication**
- **Organisation du service**
- **Gestion technique**

Labels

Le registre de sécurité

L'évolution des ouvrages et matériels notamment :

- Principales opérations de maintenance courante effectuées sur les ouvrages
- Insuffisances éventuelles des ouvrages existants
- Ouvrages et installations mis hors service
- Nombre et nature des dépannages effectués d'urgence au cours de l'exercice (dépannages consécutifs à des incidents importants)

Le bilan des travaux :

- Journal des pannes et interventions
- Le cas échéant, liste détaillée des nouveaux ouvrages mis en service pendant l'exercice
- L'état de mise à jour de l'inventaire – Entrées et sorties

02.1 BILAN DE FREQUENTATION



Saison 2023 : du 1^{er} mai au 1^{er} octobre

Camping de 4 ha, proposant :

- 100 emplacements nus
- 6 MH dont 1 PMR
- 5 lodges toilés

La fréquentation

2023		SEJOURS	NUITS	NUITEES	
MAI	Nus	330	609	1257	
	Locatifs	5	11	23	
	Total	335	620	1280	➔ Nombre de nuits *2 / 2022
JUN	Nus	406	858	1618	
	Locatifs	11	32	63	
	Total	417	890	1681	➔ Nombre de nuits +76%/ 2022
JUILLET	Nus	499	845	1757	
	Locatifs	21	56	110	
	Total	520	901	1867	➔ Nombre de nuits +41%/ 2022
AOÛT	Nus	521	878	1929	
	Locatifs	74	238	597	
	Total	595	1116	2526	➔ Nombre de nuits +42%/ 2022
SEPTEMBRE	Nus	294	473	848	
	Locatifs	57	200	463	
	Total	351	673	1311	➔ Nombre de nuits +72%/ 2022
TOTAL	Nus	2050	3663	7409	
	Locatifs	168	537	1256	
	Total	2218	4200	8665	➔ Nombre de nuits total +59%/ 2022

02.2 LES MANIFESTATIONS



ECHAPPEES A VELO EN CŒUR DE FRANCE

Le 2 juillet 2023 de 8h à 11h

Parcours de 25kms. Départ et arrivée au camping.

TOURNOI DE PETANQUE

19 aout

Buvette et concours organisé par le camping. Lots offerts par les commerçants de la ville.

03 SATISFACTION DES CLIENTS

NOTATIONS WEB

TRIP ADVISOR	2,5 / 5		16 avis - aucun avis en 2023
GOOGLE	4 / 5		104 avis
FACEBOOK	sans notation		Abonnés: 59 Audience : 23 fans



 **Anonyme**
 août 2023

 Emplacement sur herbe avec électricité

Fortement recommandé

A aimé : Accueil sympathique et efficace, emplacement propre et spacieux, prix correct, douches avec eau chaude, magasin pour les achats d'urgence. Facile d'accès en camping-car, en voiture ou à vélo.

N'a pas aimé : Quelqu'un à proximité faisait des burn-out dans une voiture poubelle, malgré l'absence de parking Tesco. Seulement brièvement, vraisemblablement en revenant à des activités de cour plus traditionnelles après l'absence de succès initial.

 Recommanderait à des amis  Séjournerait à nouveau

Global **10 / 10**

- Localisation 
- Rapport qualité-prix 
- Hébergement 
- Équipements / Activités 
- Service à la clientèle 
- Adapté aux enfants 
- Propreté 

 **Anthony M.**
 août 2023

 Emplacement sur herbe avec électricité

Camping basique mais bien entretenu. Le personnel était très serviable et sympathique...

A aimé : Camping basique mais bien entretenu. Le personnel était très serviable et sympathique.

N'a pas aimé : Besoin d'une clé pour sortir et entrer dans le camping. Mais la jeune femme à la réception était très serviable.

 Recommanderait à des amis  Séjournerait à nouveau

 Affichez l'original powered by Google Translate

Global **10 / 10**

- Localisation 
- Rapport qualité-prix 
- Hébergement 
- Équipements / Activités 
- Service à la clientèle 
- Adapté aux enfants 
- Propreté 
- Wifi 

 **Dominique Fournier**
 Il y a un an sur Google

4/5

Accueil chaleureux. Très beaux emplacements. Sanitaires très propres mais vraiment anciens. Camping très calme malgré la présence d'un important rassemblement de gens du voyage sur le stade voisin.

Visité en septembre 2022

Réponse du propriétaire
 Il y a un an

Merci pour votre commentaire. Sachez que notre camping va être rénové très prochainement pour apporter plus de confort à notre clientèle. Au plaisir de vous revoir à Saint-Amand-Montrood !

 **Arnick Provost**
 Il y a 9 mois sur Google

3/5

Vacances | Famille

Camping avec de très grands emplacements mais sanitaires très anciens et l'entretien vite fait dommage

Service 2,0 Emplacement 4,0

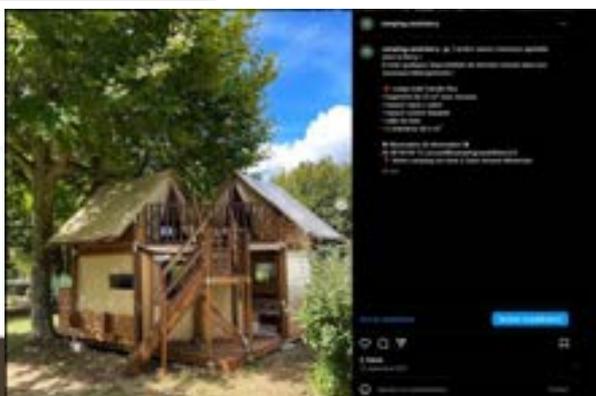
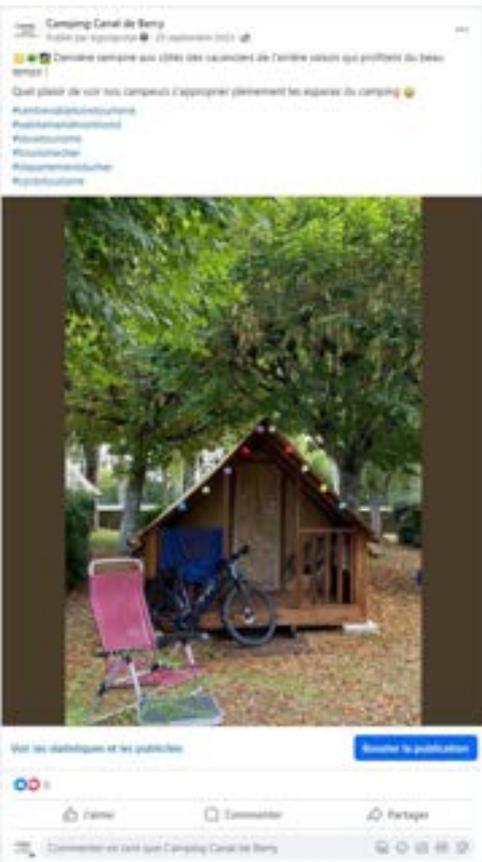
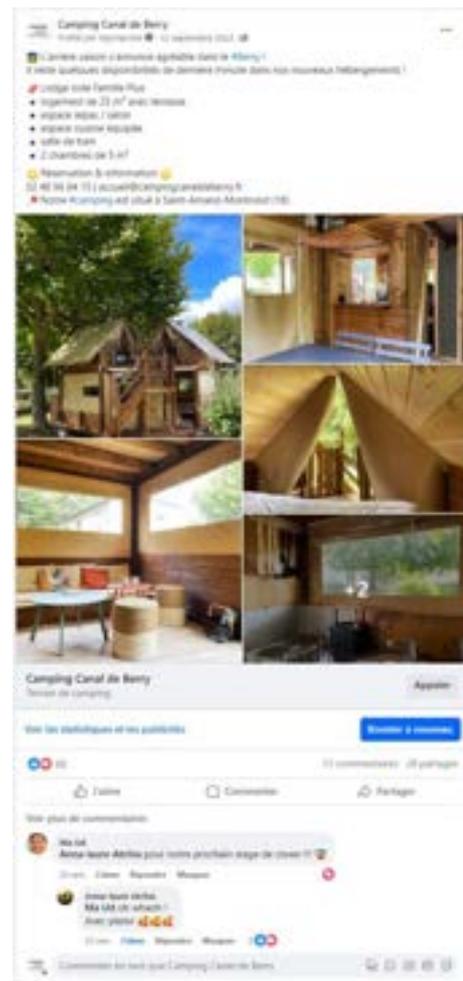
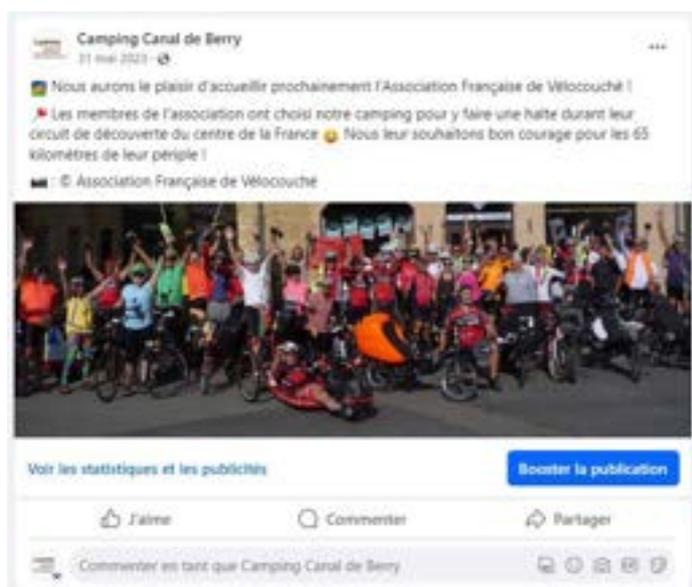
Visité en août 2023

04- ACTIONS MARKETING ET COMMUNICATION

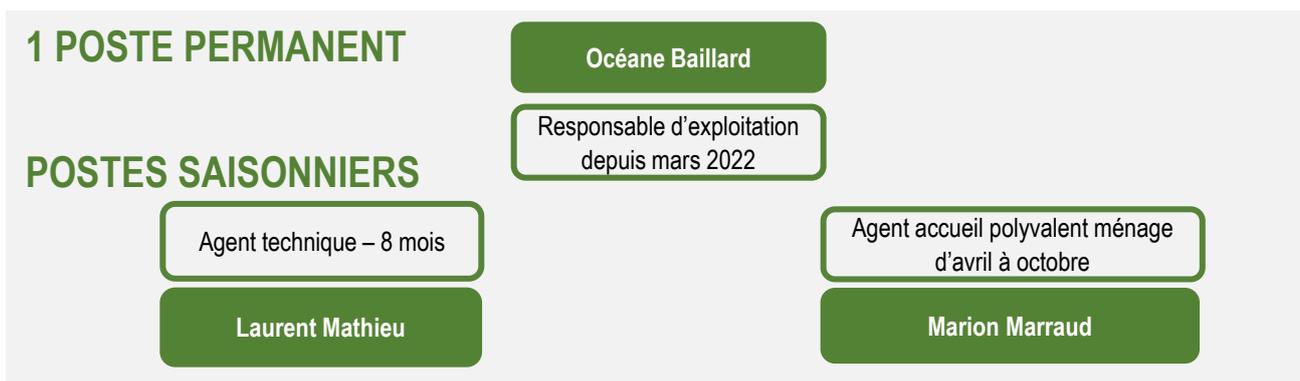
AXE : Faire connaître le camping de St Amand Montrond – Accroche marketing: « pour les amoureux de nature et de vélo »

SUPPORTS DE COMMUNICATION :

- Relations presse : 5 articles de presse
- Marketing digital : 9 publications – portée de la publication la + vue: 72 vues



02.5 ORGANISATION DU SERVICE



L'ORGANISATION

La période d'ouverture :

Du 1^{er} mai au 30 septembre

Horaires d'ouverture de la réception : 9h – 12h | 14h – 19h

Une astreinte est assurée en dehors de ces horaires.

L'EQUIPE

POSTE PERMANENT

- **Responsable d'exploitation**
 - Gestion administrative & technique, management, coordination, reporting
 - Organisation des séjours, suivi des réservations, organisations des services et prestations, contrôle de la facturations, suivi des états des lieux, accueil physique et téléphonique des clients...
 - Suivi administratif : contrats de prestations, commandes, documentation interne, communication,
 - Gestion des moyens humains
 - Gestion courante et sécurité du site
 - Développement commercial et communication
 - Polyvalence au sein de l'équipe

Arrêts maladie : 0

POSTES SAISONNIERS

- **Agent d'accueil polyvalent - ménage**
 - Accueil téléphonique et physique, installation de la clientèle
 - Check-in / check-out
 - Gestion administrative quotidienne : prise de réservations, renseignements, vente des produits de la boutique, encaissements, contrôle de caisse
 - Traiter les réclamations et demandes des clients en lien avec la Direction
 - Nettoyage des locatifs (intérieur/extérieur) et des parties communes
 - Inventaire de locatifs
 - Désinfection, approvisionnement, gestion des stocks
 - Entretien courant des équipements et des espaces verts
 - -Ramassage, tri et valorisation des déchets
 - -Hivernage / déshivernage
- **Agent technique**
 - Entretien des équipements et des espaces verts
 - Nettoyage des locatifs (intérieur/extérieur) et des parties communes
 - -Ramassage, tri et valorisation des déchets
 - -Hivernage / déshivernage

02.6 GESTION TECHNIQUE

LABELS

Accueil vélo

REGISTRE DE SECURITE

Date contrôle	Organisme agréé	Objet de la vérification	Observations
20/07/2023	APAVE	Vérification périodique des installations gaz combustible	
11/04/2023	ETS GAVILLE	Nettoyage Styx contrôle étanchéité gaz sécurité + vanne extérieure	
05/07/2023	ORPI	Vérification annuelle des extincteurs	
18/12/2023	APAVE	Vérification annuelle des installations électriques en conformité aux prescriptions du Code du travail et de la réglementation ERP	Voir rapport

MAINTENANCE –ENTRETIEN- PANNES

Mars	AEP assainissement
Avril	Démoussage du toit des sanitaires du bas + murs Petits travaux de réparation des sanitaires: réparation des portes, peinture des portes, murs et tuyauteries, joints des bacs de douche... Intervention de M.LAVILLE: entretien chaudière Intervention M.SIMON: remise en eau, réparation de nombreuses fuites, réparation des WC PMR, 1 douche et plusieurs WC
mai	Intervention AGR Elagage sur la partie basse du camping
juin	Fin de mois: fleurissement du camping par les services de la ville Diagnostic des arbres 1 ^{er} passage
août	23/08: Diagnostic des arbres 2 ^{ème} passage Réparation des barrières électriques RP automatisme
septembre	06/09: visite de la répression des fraudes
octobre	24/10: point avec M. JAQUET, service technique de la ville pour anticipation 2024 25/10: intervention ATLANPLAST pour vérification des bacs à douche MH 27 et 30/10: intervention de M.SIMON: mise hors gel des réseaux d'eau pour hivernage du camping

TRAVAUX PROJET LOCATIFS

Février	16/02: déplacement de l'ancien MH par les services techniques de la ville vers le terrain de pétanque 21/02: arrivée du 1^{er} MH PMR stocké sur SAM EXPO jusqu'au 23. 23/02: arrivée du MH PMR sur site
Avril	Fin du mois: enlèvement de l'ancien MH par les services techniques de la ville
Mai	Réception des terrasses Travaux par Berry TP: création des tranchées et réseaux pour raccordement des nouveaux MH. 12 au 15/05: raccordement électrique du 1 ^{er} MH PMR + montage de la terrasse et rampe PMR
Juin	8/06: arrivée des MH 2 chambres + livraison des mobiliers et équipements des MH. 14/06: arrivée des MH 3 chambres Du 9/06 au 23/06: intervention de LAUMONIER pour calage de 3 des 5 MH 26/06: livraison des lodges toilés + intervention d'un intérimaire 4 jours pour calage des lodges toilés. À partir du 28/06: travaux pour arrivées d'eau + raccordement électrique des derniers MH. Montage des lodges toilés par BB concept + raccordement
Juillet	Poursuite de travaux de réseaux, raccordement, montage des toilés, montage des terrasses sur tout le mois – installation des équipements
octobre	17 et 18/10: diagnostic amiante

MAINTENANCE

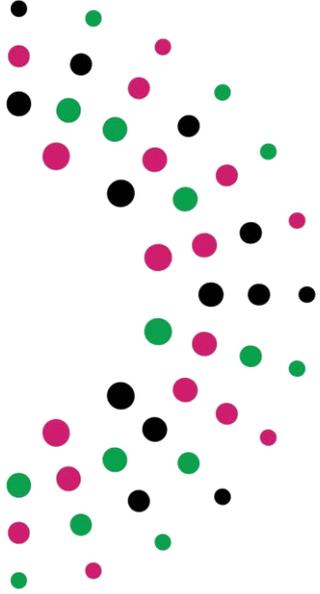
- **Contrats SPL :**
 - Logiciel métiers : THELIS- SEQUOIA SOFT

Mise à jour de l'inventaire

Inventaire détaillé en annexe

PLAN





3 RAPPORT FINANCIER

03.1 LES PRODUITS

Libellés	TOTAL DSP 3 ST-AMAND	
	Budget 2023	Réalisé 2023
Ventes de marchandises	0	2
Prestations de Services	75	77
Chiffre d'affaires total	75	79
Autres produits	0	9
dont quote part de subventions	0	9
Reprises de provisions	0	0
Autres produits	0	9
RECETTES D'EXPLOITATION	75	89
Subvention d'exploitation	30	30
Sub Investissement projet	90	90
reprises transférées	0	-90
AUTRES RECETTES	120	30
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	195	119

Le total des « Produits d'exploitation » s'élève à 119k€ pour un budget de 195k€ soit 76k€ de moins que le budget

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est de 79 K€ HT pour un objectif de 75 K€ HT, soit 5% de mieux. Les objectifs prenaient en considération une mise en exploitation des nouveaux locaux qu'à partir du mois d'août seulement, ce qui a été le cas. L'ouverture des réservations a pu se dérouler normalement dès le mois de février pour les emplacements nus. L'ouverture des réservations pour les locaux a été volontairement tardive (courant juillet sauf pour le PMR) par précaution (respect des délais de livraison – travaux de réseaux – installation des MH, raccordements, équipements, tests..)

AUTRES RECETTES

Les « autres recettes » s'élèvent à 30k€ pour un budget initial de 120k€ soit – 90k€

la subvention d'équilibre versée par la commune de St AMAND MONTROND, dans le cadre de la Délégation de service Public, s'élève pour l'année 2023 à 30k€, conformément au contrat de DSP.

- La subvention d'investissement perçue de la Commune de St AMAND MONTROND relative au projet de réhabilitation du camping de 90k€. 9k€ ont été transféré en quote-part dans « Autre « produits », correspondant à l'avancement des travaux d'investissement au 31/12/2023.

03.2 LES CHARGES

Libellés	TOTAL DSP 3 ST-AMAND	
	Budget 2023	Réalisé 2023
Achats de marchandises	2	2
Variation de stock	0	0
ACHATS MARCHANDISES	2	2
Achât matières premières	0	1
Achât de matières consommables	4	6
Achât d'études et autres prestations	1	1
Achât de matériels, équipement et travaux	2	5
Achât non stockés de matières et fourniture	14	23
Sous traitance générale	0	0
Locations	4	8
Entretien/maintenance	8	13
Assurances	1	1
Autres serv ext	0	0
Honoraires	2	1
Cadeau clientèle et publicité divers	0	3
Voyages et déplacement	1	1
Frais postaux et télécommunication	1	2
Frais bancaires	1	1
Cotisations et formations	0	0
Charges de personnels extérieurs	0	0
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	38	66
Impôts, taxes et cersement assimilés	11	2
TVA non récupérable	0	0
Impôts et taxes sur masse salariale	0	4
IMPÔTS ET TAXES	11	6
Salaires et traitements chargés	63	76
COUT DU PERSONNEL	63	76
Dotations aux amortissements et provisions	90	21
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PRO	90	21
Charges Financières	0	0
CHARGES FINANCIERES	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	204	171

Le total des « Charges d'exploitation » s'élève à 171k€ pour un budget de 204k€ soit -33k€

Les principaux écarts sont:

AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES

Les « Autres achats et charges externes » s'élèvent à 66 € pour un budget de 38 € soit + 28 k€ :

Achat de matériels complémentaires liés à l'arrivée des nouveaux mobil-home

Cout d'entretien plus importants que prévu

IMPÔTS & TAXES

Les « Impôts & taxes » s'élèvent à 6 k€ pour un budget de 11 k€ soit -5 k€ dus à :

- A la diminution du poste TVA non récupérable

PERSONNEL

Le cout du « Personnel » s'élève à 76 k€ pour un budget de 63 k€ soit +13 k€ dus à :

- Embauche de personnel saisonnier plus tôt dans la saison pour réaliser des travaux initialement prévus en investissement.

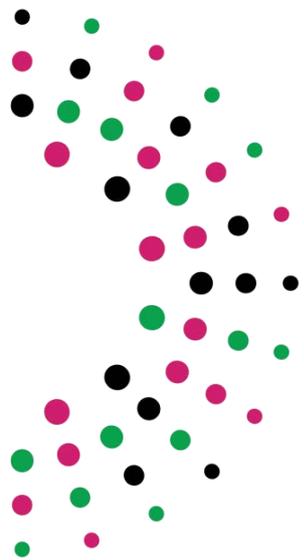
DOTATIONS D'AMORTISSEMENT & PROVISIONS

Les «Dotations» s'élèvent à 21 k€ pour un budget de 90 € soit – 69 k€, l'écart est dû à l'arrivée plus tardive des mobil-homes et le décalage des travaux.

03.3 LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Libellés	TOTAL DSP 3 ST-AMAND	
	Budget 2023	Réalisé 2023
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	195	119
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	204	171
Résultat exploitation 2023	-9	-52

Le résultat d'exploitation s'élève à -52k€ pour une prévision au budget initial de -9 k€.



4 PROJETS D'INVESTISSEMENT

Niveau de réalisation en 2023	15,47% (328 720ht)
Cout global HT Dont cout des investissements (TVA non déductible comprise)	1758000 ht (1822786 avec TVA non recup)
Subventions obtenues	
- Commune de St AMAND	1 170 k€ divisés en 13 fractions annuelles à compter de 2022.
- Autres	En cours
Reste à charge	En cours selon subventions obtenues
Durée amortissement	Totalité de la DSP (2034) à partir de la mise en exploitation
Dotation 2023	9k€



5

ANNEXES

- Tarifs
- Règlement intérieur
- Article de presse
- Photos des nouveaux locatifs 23

TARIFS 2023



EMPLACEMENTS NUS (tarifs TTC/nuit)	01/05 > 03/07	04/07 > 28/08	29/08 > 30/09
Forfait cyclo-rando (1 pers, sans élec, une installation, sans véhicule)	6 €	8 €	6 €
Forfait nature (2 pers, sans élec, une installation*, un véhicule)	14 €	17 €	14 €
Forfait confort (2 pers, avec élec, une installation, un véhicule)	16 €	19 €	16 €
Forfait ACI (2 pers, avec élec, une installation, un véhicule, un animal)	15 €	/	15 €

GRUPE SCOLAIRE	4€/ enfant	6€/ ad. accompagnateur
----------------	------------	------------------------

*Une installation : tente, caravane ou camping-car / 6 pers max par emplacement

SUPPLEMENTS EMBLEMENTS (tarifs TTC/nuit)	Promotions longs séjours -15% à partir de 3 nuits -20% à partir de 14 nuits
Personne supplémentaire (à partir de 10 ans)	2 €
Enfant supplémentaire (de 4 à 9 ans) / -3ans = gratuit	1 €
Animal (hors catégories 1 et 2)	1,50 €
Véhicule supplémentaire (hors double essieu)	1,50 €
Tente supplémentaire	2 €
Electricité	3 €
CAUTION prise européenne	20 €

AUTRES SUPPLEMENTS (tarifs TTC)	
TAXE DE SEJOUR (par adulte et par nuit)	0,66 €
Visiteur	1,50 €
Douche visiteur	-2 €
Lave-linge	3,80 €
Sèche-linge	3,80 €
GARAGE MORT (journée)	3 €

LOCATIFS (tarifs TTC/nuit)	01/05 > 03/07	04/07 > 28/08	29/08 > 30/09
Lodges toiles et bois			
Cyclo'h (sur pilotis, 2 pers, sans cuisine, sans sanitaire) Sans espace de rangement	20 €	30 €	20 €
Avec espace de rangement ou 2 couchages supplémentaires	25 €	35 €	25 €
Cyclo tente (2 pers, sans cuisine, sans sanitaire) avec coffre à vélo	20 €	30 €	20 €
Cyclo tente (2 pers, sans cuisine, sans sanitaire) avec coffre à vélo + espace de rangement ou 2 couchages supplémentaires	25 €	35 €	25 €
Tente Amazone (sur pilotis, 4 pers, avec cuisine, sans sanitaire)	45 €	55 €	45 €
Caba'tente (4 pers, avec cuisine, avec sanitaire)	55 €	70 €	55 €
Mobil-homes			
PMR LIFE 2 chambres (30,5m ² pour 4 pers)	59 €	89 €	59 €
RIVIERA SUITE 2 chambres (28,9m ² pour 4 pers)	59 €	89 €	59 €
OHARA 884 3 chambres (33m ² pour 6 pers)	69 €	99 €	69 €

SUPPLEMENTS LOCATIFS (tarifs TTC/nuit)	Promotions longs séjours -15% à partir de 3 nuits -20% à partir de 14 nuits
Tentes cyclo : Personne supplémentaire (à partir de 10 ans)	2 €
Tentes cyclo : Enfant supplémentaire (de 4 à 9 ans)	1 €
Animal (hors catégories 1 et 2)	1,50 €
CAUTION Lodges	200 €
CAUTION Mobil-homes	300 €
Ménage fin de séjour	60 €
Pack tranquillité (kit draps et serviettes, lit fait)	15€ / pers
Kit draps lit 1 pers (taie, drap housse, housse de couette)	8 €
Kit draps lit 2 pers (taies, drap housse, housse de couette)	12 €
Kit serviettes 1 pers (1 petite, 1 grande) + 1 tapis de bain pour MH	6 €

SERVICES PROPOSÉS



LOCATION VELOS VTC		
1h	Adulte	3,50 €
	Enfant	2,50 €
1/2 journée	Adulte	8 €
	Enfant	5 €
1 journée	Adulte	11 €
	Enfant	8 €
2 journées	Adulte	17 €
	Enfant	15 €
3 journées	Adulte	25 €
	Enfant	22 €
4 journées	Adulte	33 €
	Enfant	28 €
5 journées	Adulte	40 €
	Enfant	35 €
6 journées	Adulte	48 €
	Enfant	42 €
1 semaine	Adulte	53 €
	Enfant	46 €
Journée supplémentaire +7 jours	Adulte	5 €
	Enfant	4 €
Remorque enfants* par jour	Avec vélo	7 €
	Sans vélo	15 €
Casque par jour	Avec vélo	1,50 €
	Sans vélo	3 €
CAUTION vélos	Adulte	300 €
	Enfant	200 €
CAUTION remorque		50 €

BOISSONS CHAUDES	
Café à emporter	1 €
Thé à emporter	1 €

-20% si vous apportez votre propre tasse
Vente de chocolat en poudre et lait en boutique



LOCATION TERRAIN DE TENNIS	
1h	5 €
3h	12 €
Caution raquette Adulte	20 €
Caution raquette Enfant	10 €

Tarif préférentiel pour accéder à la piscine municipale

*30kg max : 18kg pour 2 enfants + 12kg pour affaires dans petit coffre

Taille des vélos	Taille des casques (obligatoire pour les -12ans)
------------------	--------------------------------------------------

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner sur le Camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable d'exploitation ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue du camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement. Le fait de séjourner sur le camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Les caravanes doubles essieux ne sont pas autorisées à s'installer sur le site.

FORMALITÉS DE POLICE

Toute personne devant séjourner au moins une nuit sur le camping doit au préalable présenter au responsable d'exploitation ou son représentant un justificatif d'identité et remplir les formalités exigées par la police. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec autorisation écrite de ceux-ci.

INSTALLATION

La tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué et conformément aux directives données par le responsable d'exploitation ou son représentant.

GARAGE MORT

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le site qu'après accord du responsable d'exploitation ou de son représentant, et seulement à l'emplacement indiqué. Une redevance, dont le montant sera affiché au bureau sera due pour le garage mort.

BUREAU D'ACCUEIL - BOUTIQUE

En basse saison, l'accueil et la boutique du camping sont ouverts chaque jour de 9h à 12h et de 14h à 19h ; et du 4 juillet au 28 août, haute saison, de 9h à 12h et de 14h à 20h. En dehors de ces horaires, une astreinte est assurée. On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services et hébergements, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Pour toutes suggestions ou réclamations, la clientèle peut se signaler par mail à l'adresse suivante : accueil@campingcanaldeberry.fr ; les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

REDEVANCES ET FACTURES

Les redevances et factures sont à payer au bureau d'accueil : le montant des prestations d'hébergement et de loisirs font l'objet d'un affichage à l'accueil. Pour les hébergements, elles sont dues selon le temps d'occupation par nuit. Les occupants sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ, le plus tôt possible pour organiser la restitution et confirmer les consignes de départ. Les occupants ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent s'assurer la veille du paiement de leurs redevances et factures.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

BRUITS ET SILENCE

Les usagers occupants ou de passage sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le calme doit être respecté entre 22 heures et 7 heures. A titre dérogatoire, le responsable d'exploitation peut autoriser la tenue de certains événements pouvant engendrer des nuisances sonores au-delà de 22 heures.

VISITEURS

Tout visiteur doit se présenter à l'accueil dès son arrivée et s'acquitter de la redevance obligatoire en vigueur. Après avoir été autorisés par le responsable d'exploitation ou son représentant, l'occupant qui reçoit est responsable de son ou ses visiteurs. Le visiteur n'a pas accès aux prestations et/ou installations au même titre que l'occupant. Les voitures des visiteurs sont interdites dans les parties privatives occupées par les occupants.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Sur le site, les véhicules doivent rouler au pas (vitesse limitée à 10 km/h). La circulation est interdite entre 22 heures et 7 heures par arrêté municipal. Ne peuvent circuler sur le site que les véhicules qui appartiennent aux occupants séjournant sur le site, au personnel ou à la SPL. Le stationnement est strictement interdit sur les aires de jeux, en dehors des espaces de parking et il ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

TENUE ET RESPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à autrui, à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du site et de ses installations, notamment des sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les caravaniers doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans l'installation prévue à cet effet, en dehors du camping. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les poubelles de tri sélectif. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun. Cependant, il sera toléré jusqu'à 10 heures à proximité des abris, à condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit aux occupants de planter des clous dans les arbres, de couper les branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANIMAUX

Les chiens et les chats (exceptés les chiens de catégorie 1 et 2) sont autorisés. Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site. Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping. Le carnet de santé doit être présenté à votre arrivée pour les occupants. Les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires. Ils ne doivent pas être laissés sur site, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.

JEUX

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

VOL

La direction est responsable des objets déposés dans ses locaux et une obligation générale de surveillance du camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable d'exploitation ou à son représentant la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du bureau d'accueil. Il est remis à tout occupant à sa demande.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité et plan d'évacuation sont affichés à l'accueil et à la salle commune. Les feux ouverts (bois, charbon...) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne doivent pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie, aviser immédiatement le responsable d'exploitation ou son représentant. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil, ainsi qu'un défibrillateur.

Dans tous les cas d'évacuation, les campeurs seront regroupés dans la salle commune afin de procéder à un comptage.

INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le cas où un occupant perturberait le séjour des autres occupants ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le responsable d'exploitation ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infractions graves ou répétées au règlement intérieur et après mise en demeure par le responsable d'exploitation de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le responsable d'exploitation pourra faire appel aux forces de l'ordre.



SPL Les 1000 Lieux du Berry
Camping Canal de Berry
Chemin de la Roche
18200 SAINT-AMAND-MONTROND

02.4 ACTIONS MARKETING ET COMMUNICATION

AXE : Faire connaître le camping de St Amand

SUPPORTS DE COMMUNICATION :

- Relations presse : conférence de presse – 5 articles
- Marketing digital : 9 publications – portée de la publication la plus vue:72

SITE : 3600 utilisateurs en 2022 (données Google Analytics)

Camping : une saison avant le chantier

Le camping canal de Berry, à Saint-Amand-Montrond, vient de lancer sa saison 2023, à l'issue de laquelle l'important chantier de transformation débutera.

Guillaume Blanc

Les habitués du camping canal de Berry, anciennement appelé camping municipal de La Roche, dont la saison 2023 a été lancée en début de semaine, verront les premiers effets importants de l'arrivée de la Société publique locale (SPL) Les 1.000 lieux du Berry dans la gestion et l'exploitation du site, confiées par la municipalité de Saint-Amand-Montrond pour treize ans, dans les prochaines semaines.

Les habitations légères de loisirs arrivent

Ces premiers effets ne concerneront pas, pour l'heure, la construction du bâtiment de plus de 200 mètres carrés - comprenant espace d'accueil, boutique, café-bar-restaurant et atelier vélo -, la création de l'espace baignade (piscine chauffée avec pool house) ou encore la réfection totale des blocs sanitaires. Mais ils seront visibles à travers l'installation d'habita-



CAMPEURS. Le camping canal de Berry, à Saint-Amand-Montrond, a accueilli, en début de semaine, ses premiers campeurs de la saison. PHOTO GUILLAUME BLANC

de la majorité et vice-président chargé du tourisme à la communauté de communes Cœur de France.

« À 98 %, le chiffre d'affaires est réalisé grâce à des emplacements nus », estimait, en mai 2022, Marie-Pierre Barbazanges, directrice adjointe de la SPL.

« Le but de la manœuvre, reprend Didier Devassine, c'est d'allonger la durée des séjours. On veut quitter la clientèle de passage, qui s'arrête simplement une nuit et qui repart le lende-

ment pour entrer dans une autre dimension », il est censé démarrer à l'issue de la saison en cours. Soit avec un an de retard sur le calendrier annoncé par la SPL quelques mois après le début du contrat de délégation, le 1^{er} janvier 2022.

« La précédente administration municipale n'avait pas inscrit le camping en zone de loisirs, donc on ne pouvait pas déposer de permis de construire, justifie Didier Devassine. Pour cela, il a fallu une modification du PLU(i)-H (Plan local d'urbanisme

pour entrer l'ensemble des travaux souhaités dans l'enveloppe initiale (environ 1,8 million d'euros hors taxes, NDLR) alors même que certains tarifs ont augmenté de 30 à 40 %. Il vaut, donc, mieux prendre le temps de bien réfléchir, de bien analyser les choses, d'identifier les postes où on peut revoir notre copie afin de rester dans le budget fixé. C'est ce qu'on est en train de faire avec l'équipe de la SPL et l'architecte, Franck Bécau. »

« De toute façon, ajoute-t-il, on

le cadre du contrat de délégation. Des versements qui suscitent régulièrement des critiques de la part de l'opposition municipale. « On ne donne pas 90.000 euros par an à la SPL pour qu'elle fasse ce qu'elle veut, se défend Didier Devassine. On a accepté un programme d'investissements ambitieux et inévitable. On ne peut pas faire autre chose que d'investir de l'argent. »

90.000 euros par an versés à la SPL

« À ce titre, enchaîne-t-il, on accompagne la SPL à hauteur de 90.000 euros par an, mais les investissements resteront la propriété de la Ville de Saint-Amand-Montrond. À l'issue du contrat, la SPL ne détruira pas ce qu'elle s'approprie à construire. D'ailleurs, l'achat des habitations légères de loisirs a déjà coûté 240.000 euros à la SPL, alors qu'on lui a donné 180.000 euros pour les exercices 2022 et 2023. Elle ne vit, donc, pas au crochet de la collectivité. »

Didier Devassine précise qu'auparavant, « la Ville sortait entre 30.000 et 40.000 euros par an pour boucher des trous, mettre des rustines sur des douches qui ne fonctionnaient pas, etc. Et, au final, pour avoir un outil toujours obsolète. Avec nos investissements, on sait qu'on est

Le camping trois étoiles en pleine mutation

Tourisme

De cosy habitations légères de loisirs et des lodges en bois viennent d'être installés chemin de la Roche. Une nouvelle ère.

Le contraste est saisissant pour le client qui est déjà venu au camping Canal de Berry, situé chemin de la Roche. Si, auparavant, celui-ci comptait uniquement 100 emplacements nus, il accueille depuis quelques jours cinq lodges toités (trois pour deux personnes et deux pour quatre personnes) et six spacieuses habitations légères de loisirs (deux avec trois chambres et quatre avec deux chambres, dont l'une est accessible aux personnes à mobilité réduite), communément appelées mobilhomes. « Le camping change de monde, s'enthousiasme Didier Devassine, conseiller municipal à St-Amand et vice-président de la communauté de communes Cœur de France, chargé du tourisme. Et le fuge de paix a parlé : en mai dernier, il a dénombré 620 nuits et 1 280 nuitées contre 310 nuits et 643 nuitées en mai 2022. Parfait pour le mois de juin avec 890 nuits et 1 691 nuitées contre

506 nuits et 914 nuitées en juin 2022. Les projections pour les mois de juillet et d'août sont très positives et seront encore plus marquées que pour les précédents mois. » Le résultat d'une politique qui engage de lourds investissements, à hauteur de 1,8 M€ HT - installation de ces hébergements et travaux en 2024 pour créer une piscine, entre autres -, afin d'apporter du confort et de permettre ainsi aux clients d'allonger leur séjour. « Avant, les gens ne restaient qu'une nuit sur place, indique Océane Baillard, responsable d'exploitation du camping pour la société publique locale Les 1 000 Lieux du Berry, à qui la municipalité a confié sa gestion. Les retours sont très bons, d'ailleurs des clients nous donnent déjà rendez-vous pour l'an prochain. » À l'image de ces 28 cyclo-touristes, originaires de toute la France, qui ont promis de revenir au camping encore plus nombreux. « Pendant dix jours, fin juin, ils ont consommé dans les commerces et ont visité SPL à 1000 Lieux du Berry. » Si les enfants devront attendre pour barboter dans l'eau de la piscine (à l'horizon 2025), ils peuvent dès à présent jouer aux aventuriers en couchant dans des



Océane Baillard et Didier Devassine, sur la terrasse de l'un des lodges, dans un bel écrin de nature.

lodge, dont certains ont l'apparence de cabane dans les arbres. Leurs parents ou grands-parents préféreront peut-être le confort des habitations légères de loisirs avec sanitaires, douche à l'italienne et grande terrasse. Une chose est sûre, depuis son installation le 20 mai, « l'une d'entre elles est livrée en continu », assure Océane

qui travaille avec Laurent Matthieu et Marion Marraud. Cela a pris du temps mais le slow tourisme - ou l'éloge de la lenteur - est en train de s'imposer à Saint-Amand, sur les bords du canal de Berry. Au calme.

Anne-Marie Vincent



C. Lasserre & V. Brasseur

Durant un séjour chantier nature de dix jours passé dans le Saint-Amandois, sept adolescents ont appris à vivre en collectivité au camping du canal de Berry.

Connectés à la nature et aux hommes

Séjour

Alors que la rentrée approche, le camping se vide doucement. En fin de saison, quelques uns profitent encore de l'esprit nature.

Si certains campeurs, en pleine période caniculaire, auraient bien aimé pouvoir profiter de la piscine – un projet qui pourrait devenir réalité dans les années à venir –, d'autres, de passage uniquement, se sont contentés d'un emplacement à l'ombre ou d'une nuit dans l'un des nouveaux lodges toilés, installés en mai dernier. Il est encore trop tôt pour dresser un bilan définitif, mais « la saison a été très bonne, comparée à celle de l'année dernière », constate Océane Baillard, responsable d'exploitation du camping pour la société publique locale Les 1 000 Lieux du Berry. À l'aube de la rentrée, le camping s'est quelque peu vidé mais pèlerins, cyclistes et retraités se rencontrent encore en cette fin d'été. Les enfants, quant à eux, se font rares – « mais il y en a encore de très jeunes qui accompagnent leurs familles », précise la gérante.

Au fond du camping, le 25 août, il était tout de même encore possible de croiser les sept adolescents inscrits à l'emblématique séjour chantier nature de l'association Nature 18. Arrivés neuf jours auparavant, les jeunes, encadrés par deux animateurs, ont participé à la restauration de sites naturels (des milieux secs à orchidées, notamment sur La Grouette et Saint-Amand-Montrond), observé plusieurs espèces d'oiseaux du Cher ou encore découvert le crapaud à ventre jaune aux Charbonnières. « Et ils ont, en même temps, appris à vivre en communauté », ajoute Sébastien Brunet, chargé de mission biodiversité. « Mais le manque de la famille se fait ressentir, surtout à la fin », reconnaît Maëlle qui, à 15 ans, est séparée de ses parents pour la première fois. Même si, comme elle, la plupart des jeunes ont l'habitude de camper, « ce séjour reste pour chacun une expérience à part entière », souligne l'animateur. À 17 ans, Julian, venu de Normandie, découvrait le Cher : « Même si les fortes chaleurs nous ont dérangés, les sites sur lesquels nous nous sommes rendus étaient mémorables. » Du camping, le

jeune homme gardera le souvenir de « ce monsieur croisé chaque matin aux blocs sanitaires. On rigolait ensemble et cela nous mettait de bonne humeur. »

Le contact humain, c'est peut-être l'âme du camping. Ici, se côtoient tous les profils, gens de passage venus planter la tente pour une nuit, amoureux de la nature, familles... Des voyageurs au moyen cours, tels que Bénédicte et Bernard, retraités férus de vélo – « mécanique ! À l'ancienne », précise celui qui a fêté la veille ses 72 ans – et des habitués de longue date. Parmi eux, Catherine, accompagnée de son bichon, Joggy, qui est peut-être la seule à venir au camping dès l'ouverture de la saison et à y rester... jusqu'à sa fermeture ! Fille d'un berrichon, cette Nordiste vient ici depuis 60 ans. « J'ai connu le temps où il n'y avait que le bâtiment de l'accueil. Il n'a pas changé », plaisante-t-elle. Elle a vu ensuite le terrain être aménagé, a connu ce temps béni durant lequel « il y avait un monde fou, c'était difficile de trouver une place », la piscine et tant d'enfants autour, puis l'arrivée récente des lodges et des bungalows : « D'ailleurs, je loge dans l'un d'entre eux cette année. Exceptionnellement, je ne suis arrivée que le 16 juillet, aussi n'ai-je pas installé ma caravane et son auvent, restés sous hangar. » Gérard, un retraité en camping-car, la rejoint. « Cela fait une quinzaine d'années que je viens ici, raconte-t-il. Je me balade deux fois par an, en Berry, en Bretagne. Ici, ce n'est pas un camping de bord de mer, on est tranquille. On joue à la pétanque le soir, on rejoue le lendemain. » Un peu plus loin, Maëlle a fait escale dans un lodge. Venue de Montpellier, l'assistante dentaire de 30 ans, amatrice de road trip, traverse la France avant de rejoindre sa famille en Côtes-d'Armor. « J'ai trouvé l'endroit sur la carte, sourit-elle. Sur mon trajet, le camping était idéalement situé pour un arrêt. Un lodge, c'est idéal pour une nuit : c'est économique, fonctionnel et il n'est pas utile de déplier sa tente. » Malgré l'orage qui a grondé toute la nuit, la jeune femme est restée au sec ! Les équipements se modernisent et le profil des campeurs évolue tout au long de la saison, mais l'esprit reste le même : au camping, l'humain et la nature dominent.

CL

SAINT-AMAND-MONTROND ■ L'annonce a été faite lundi, par Didier Devassine, l'élu chargé du dossier pour la Ville

La rénovation du camping ne débutera pas avant la saison 2023

Le camping du canal de Berry, dont la gestion et l'exploitation ont été confiées, par la Ville de Saint-Amand-Montrond, à la Société publique locale (SPL) Les 1.000 lieux du Berry, n'est pas encore entré dans la nouvelle dimension qui lui est promise (*).

En mai 2022, la SPL, dont le contrat de délégation a démarré le 1^{er} janvier de la même année, pour treize ans, annonçait le début des travaux à l'issue de la saison estivale, en septembre.

« On n'a pas vu beaucoup de travaux réalisés, mis à part une

barrière démontée », a ironisé, lundi, lors du conseil municipal, l'élu d'opposition Yves Puret, inscrit sur la liste (divers droite) « Rassembler, agir, réussir ».

Et pour cause, le camping du canal de Berry, jugé « vétuste et inadapté » par la municipalité, ne sera pas transformé avant la fin de la saison touristique 2023, qui débutera le 1^{er} mai et s'achèvera en septembre.

Didier Devassine, élu de la majorité et vice-président chargé du tourisme à la communauté de communes Cœur de Fran-

ce, a justifié ce retard par deux raisons. La première : « Une modification du PLUI-H (Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat, NDLR) devait être apportée pour permettre la réalisation des travaux et celle-ci a été validée en décembre 2022. »

« Ambitieux projet »

La seconde : « Avec l'inflation, on doit voir comment on peut faire pour entrer l'ensemble des travaux souhaités dans l'enveloppe initiale (environ 1,8 million d'euros hors taxes, NDLR) alors même que certains tarifs ont aug-

menté de 30 à 40 %. Il vaut, donc, mieux prendre le temps de bien réfléchir, de bien analyser les choses, d'identifier les postes où on peut revoir notre copie afin de rester dans le budget fixé. Tout sera quantifié en avril. »

« On fait en sorte de pouvoir lancer, de façon confortable, l'ambitieux projet de rénovation du camping dès la fermeture du site, en septembre », a poursuivi Didier Devassine, précisant toutefois que des habitations légères de loisirs, « de type lodge », allaient être « installées d'ici le

début de la saison touristique ».

Interrogé, aussi, par Yves Puret sur la somme de 90.000 euros versée en 2021 et en 2022, par la Ville, à la SPL, Didier Devassine a assuré que « ces fonds sont mis de côté et seront utilisés au moment des travaux ». ■

Guillaume Blais

(*) Construction d'un bâtiment de 200 mètres carrés (espace dédié à l'accueil, boutique, café-bar-restaurent et sa terrasse, atelier vélo), construction d'un espace baignade (piscine, etc.), installation d'habitations légères de loisirs, réflexion totale des blocs sanitaires et création d'une aire d'accueil pour camping-cars et leur vidange, etc.

Saint-Amand-Montrond → Ville

SAINT-AMAND-MONTROND ■ Alors que le camping canal de Berry vit une saison estivale 2023 de forte affluence

La mue du camping attendra 2025

Alors qu'il entame le dernier mois de sa saison estivale, le camping canal de Berry, à Saint-Amand-Montrond, a connu une forte affluence en juin, juillet et août. Une augmentation de 50 %, confortant la Ville dans sa volonté d'effectuer des travaux, désormais prévus pour 2025.

Jérôme Meuchet
jerome.meuchet@centrefrance.com

« Avant, les emplacements étaient nus. Il n'y avait que ces deux cabanons, installés au cours de la précédente mandature », montre du doigt et développe Didier Devassine, conseiller municipal saint-amandois de la majorité, en charge du dossier du camping canal de Berry, à Saint-Amand-Montrond.

La gestion et l'exploitation du site, via une délégation de service public, ont été confiées, le 1^{er} janvier 2022, à la Société publique locale (SPL) Les 1.000 lieux du Berry, pour treize ans.

Plus de 6.000 nuitées en juin, juillet et août

Les premiers effets sont visibles, selon Didier Devassine, par ailleurs vice-président dédié au tourisme à la communauté de communes Cœur de France : « On cherchait une société qui pouvait nous proposer des choses qui sortaient de l'ordinaire ». Depuis, cinq lodges - des hé-



AFFLUENCE. Pendant les mois de juin, juillet et août 2023, le camping canal de Berry, à Saint-Amand-Montrond, a enregistré 6.082 nuitées, contre 4.100 lors de la même période, en 2022.

bergements touristiques présentant une architecture inspirée de l'environnement dans lesquels ils sont installés - et six habitations légères de loisir (HLL) ont été installés dans le camping, entre avril et juillet. « Avant, la communication autour du site consistait à dire que l'on accueillait des touristes d'Europe du Nord, mais c'est terminé, assure Didier Devassine. On profite de la communication des 1.000 lieux du Berry, bien différente. »

Une communication davantage « accés sur les réseaux sociaux, souligne Océane Baillard, gérante

du camping. Un site Internet a été créé. Les clients, depuis cette saison, peuvent réserver sur Internet. »

Des nouveautés qui, selon le conseiller municipal et le gérant du camping, ont été les éléments moteurs d'une saison estivale à l'affluence en nette augmentation.

Lors des mois de juin, juillet et août, le camping a enregistré 6.082 nuitées, contre 4.100 lors de cette même période, en 2022. « La durée des séjours a, elle aussi, augmenté, complète l'élu. C'est le jage de pats. »

« Certains habitués avaient quelques réticences devant les modifications apportées, confie Océane Baillard. Finalement, ça ne les a pas dérangés. Nous avons accueilli plus de touristes français qu'en 2022, tout en gardant notre clientèle de touristes allemands, néerlandais et anglais. Souvent, les Français sont venus car ils ne connaissaient pas le coin, et en ont profité pour prolonger leur séjour. »

« Cela témoigne d'une volonté politique, celle de voir les communautés de communes du sud du Cher (Arnon Boischaud Cher, Le Dunois, Cœur de France et Berry Grand Sud) travailler ensemble, à travers la marque Destination Sud Berry, lancée en 2022, enchérit Didier Devassine. La crise sanitaire a aussi rebattu les cartes. Les gens ne vont plus se serrer dans le sud de la France. Ici, on est dans un endroit

calme, protégé, idéal pour le slow tourisme (tourisme lent en anglais, NDLR). »

Ces chiffres confortent le conseiller municipal dans la volonté d'entreprendre des travaux au sein du camping installé le long du canal de Berry.

Les travaux prévus pour 2024, décalés d'un an

Des travaux autour de la salle commune, de l'accueil, des sanitaires et la création d'une piscine. « Nous garderons la salle commune. On va lui redonner un style à l'ancienne. La piscine sera installée devant cette salle et sera protégée par ses murs, assure-t-il. Nous comptons détruire le bâtiment des sanitaires pour créer un vrai bloc. Le gros morceau concerne l'accueil, qui est obsolète. Nous le raserons pour refaire, au même endroit, un nouvel accueil, un atelier de réparation de vélo et une partie restauration/bar. »

Cependant, ces travaux qui devaient débiter à la fin de la saison estivale du camping, le 1^{er} octobre, vont être décalés d'un an.

En mai 2023, dans nos colonnes, Didier Devassine, qui annonçait toujours les travaux pour 2024, soulève toutefois un « problème » : « Entre le moment où on a imaginé le projet et décembre 2022, le coût des travaux a grimpé. Avec l'inflation, on doit voir comment on peut faire pour faire entrer l'en-

semble des travaux souhaités dans l'enveloppe initiale (environ 1,8 million d'euros hors taxes, NDLR) alors même que certains tarifs ont augmenté de 30 à 40 %. Il vaut, donc, mieux prendre le temps de bien réfléchir, de bien analyser les choses, d'identifier les postes où on peut revoir notre copie afin de rester dans le budget fixé. C'est ce qu'on est en train de faire avec l'équipe de la SPL et l'architecte, Franck Bécuas. »

Un problème, lié « à l'augmentation du coût de certains matériaux à la suite de la guerre en Ukraine », qui a donc eu raison du calendrier, après concertation. « On en est au stade où on constate que si on réalisait les travaux en l'état, ce budget d'1,8 million d'euros serait dépassé de 25 %, constate-t-il.

« Faire venir plus d'argent, en faisant venir plus de monde »

Cette contrainte aurait pu être évitée, à en croire l'élu. « La première année, le camping n'avait pas été inscrit en zone de loisirs dans le Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUI-H). On ne pouvait pas réaliser de travaux. Le camping a été inscrit dans cette zone en décembre 2022, par une modification du PLUI-H, mais c'était trop tard. »

Il assume : « La réflexion était de se dire, soit on fait les travaux n'importe comment, mais ce n'est pas dans l'esprit des choses, soit on se dit : "Tant pis, on assume et on accepte que des contraintes extérieures repoussent ce projet d'un an". On fait l'exercice 2024, peut-être dans des conditions d'exploitation similaires à celui de 2023, à ce détail près que nous pourrions promouvoir l'installation des HLL et des lodges dans la nouvelle saison estivale. La fréquentation progressera, et fin 2024, on attaquera les travaux pour 2025. »

Une fois les travaux réalisés, qu'en sera-t-il des tarifs ? « L'idée est de conserver nos tarifs qui sont raisonnables pour un camping trois étoiles, répond Didier Devassine. On veut faire rentrer plus d'argent, en faisant venir plus de monde au camping, sans pour autant cartonner les tarifs. » ■

Pourquoi choisir la
carrosserie
Marembert ?

FRANCHISE OFFERTE

Pour tout remplacement de pare-brise

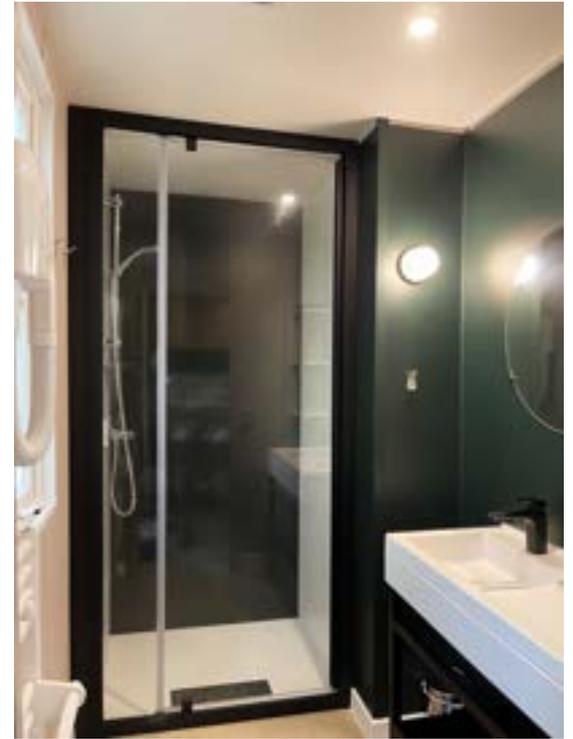
MAREMBERT
CARROSSERIE

94, avenue du Général-de-Gaulle

Saint-Amand-Montrond

02 48 96 26 93

www.marembert.fr







Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 23/09/2024, et publié le 23/09/2024 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 23/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 19 SEPTEMBRE 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	20	6	3	12 septembre 2024	12 septembre 2024

Décision modificative budgétaire n°1 : Budget principal Ville

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 19 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Philippe MARME, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Nora ANGLADE, Patrick BONGRAND, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Jonathan STOCKER, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Yves PURET, et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Nora ANGLADE
Aurélie COUSIN	donne pouvoir à	Brigitte MERCIER
Tony JUNG	donne pouvoir à	Lionel DELHOMME
Pascale BECAU	donne pouvoir à	Raphaël FOSSET
Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT
Dominique LARDUINAT	donne pouvoir à	Sylvie OLIVIER

ABSENT : Sophie CUINIERES –
+ Sortie de Didier DEVASSINE - Jonathan SAINTRAPT

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2121-29, L.2311-5 et L.2312.1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 17 septembre 2024 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Philippe MARME, 5^{ème} Maire-adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que des actualisations à la suite de la réception des notifications de dotations et / ou de projets étant à l'ordre du jour, des modifications budgétaires doivent être opérées en fonctionnement et en investissement selon le détail ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT	CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Emprunts (capital)	16	6 672,22 €	
Immobilisations incorporelles	20	- 108 000,00 €	
Immobilisations corporelles	21	530 381,78 €	
Opérations patrimoniales	041	149,00 €	149,00 €
Subventions d'investissement	13		429 054,00 €
Total général		429 203,00 €	429 203,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	011	70 046,32 €	
Charges de personnel	012	187 610,96 €	
Atténuations de produits	014	-6 593,00 €	
Autres charges de gestion courante	65	3 352,00 €	
Emprunts (intérêts)	66	6 709,72 €	
Impôts et taxes	73		45 661,00 €
Dotations et participations	74		215 465,00 €
Total général		261 126,00 €	261 126,00 €

Budget principal Ville :

Pour rappel, le budget principal Ville en section de fonctionnement et d'investissement s'élevait à :

- 4 587 918,28 € en section d'investissement en dépenses et en recettes
- 18 660 449,14 € en section de fonctionnement en dépenses
- 23 314 587,72 € en section de fonctionnement en recettes

La décision modificative budgétaire n°1 est présentée à l'équilibre, le budget principal Ville reste en suréquilibre pour la section de fonctionnement et en équilibre pour la section d'investissement dont les montants s'élèvent à :

- 5 017 121,28 € en section d'investissement en dépenses et en recettes
- 18 921 575,14 € en section de fonctionnement en dépenses
- 23 575 713,72 € en section de fonctionnement en recettes

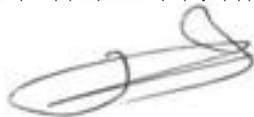
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal Ville (*document budgétaire annexé*) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 20 « pour »
6 « abstention » (Sylvie OLIVIER, Dominique LARDUINAT, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Yves PURET)

Le secrétaire de séance



Jean-Pierre PEAUDECERF



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20240919-138-DE
Date de réception préfecture : 23/09/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : SAINT AMAND MONTROND (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21180197200012

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : VILLE ST AMAND MONTROND (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	7
B1 - Présentation des AP votées	8
B2 - Présentation des AE votées	9
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	42
A1.01 - Opérations non ventilables	44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	48
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	49
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	53
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	56
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	59
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	65
A1.908 - Fonction 8 - Transports	68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	72
A2.01 - Opérations non ventilables	74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	81
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	82
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	83
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	86
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	89
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	92
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	93
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	94
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	97
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	99
A2.938 - Fonction 8 - Transports	102

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	106
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	112
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	114

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	115
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	120
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	121
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	122
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	123

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	429 203,00	429 203,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	429 203,00	429 203,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	261 126,00	261 126,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	261 126,00	261 126,00

TOTAL DU BUDGET (5)	690 329,00	690 329,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
202401	AMÉNAGEMENT PARC MONTAGNAC	21	2 001 755,00
202402	PLACE DE LA RÉPUBLIQUE	21	2 357 230,00
TOTAL			4 358 985,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
-----------------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL		4 358 985,00
----------------------	--	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
-----------------------------------------	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	219 440,00	0,00	-108 000,00	-108 000,00	111 440,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	28 100,00	0,00	0,00	0,00	28 100,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	2 317 391,28	0,00	530 381,78	530 381,78	2 847 773,06
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 564 931,28	0,00	422 381,78	422 381,78	2 987 313,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 623 554,75	0,00	6 672,22	6 672,22	1 630 226,97
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 623 554,75	0,00	6 672,22	6 672,22	1 630 226,97
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 188 486,03	0,00	429 054,00	429 054,00	4 617 540,03

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	56 700,00		0,00	0,00	56 700,00
041	Opérations patrimoniales (8)	204,00		149,00	149,00	353,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		56 904,00		149,00	149,00	57 053,00

TOTAL	4 245 390,03	0,00	429 203,00	429 203,00	4 674 593,03
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	342 528,25
------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 017 121,28
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	488 791,00	0,00	429 054,00	429 054,00	917 845,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 320 000,00	0,00	0,00	0,00	1 320 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 808 791,00	0,00	429 054,00	429 054,00	2 237 845,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	189 004,75	0,00	0,00	0,00	189 004,75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	857 168,53	0,00	0,00	0,00	857 168,53
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	163 800,00	0,00	0,00	0,00	163 800,00
Total des recettes financières		1 210 273,28	0,00	0,00	0,00	1 210 273,28
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 019 064,28	0,00	429 054,00	429 054,00	3 448 118,28

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	968 650,00		0,00	0,00	968 650,00
041	Opérations patrimoniales (10)	204,00		149,00	149,00	353,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 568 854,00		149,00	149,00	1 569 003,00

TOTAL	4 587 918,28	0,00	429 203,00	429 203,00	5 017 121,28
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 017 121,28
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 511 950,00
----------------------------------------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	4 600 000,00	0,00	70 046,32	70 046,32	4 670 046,32
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	9 500 000,00	0,00	187 610,96	187 610,96	9 687 610,96
014	Atténuations de produits	170 000,00	0,00	-6 593,00	-6 593,00	163 407,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 050 000,00	0,00	3 352,00	3 352,00	2 053 352,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 320 000,00	0,00	254 416,28	254 416,28	16 574 416,28
66	Charges financières	761 799,14	0,00	6 709,72	6 709,72	768 508,86
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 091 799,14	0,00	261 126,00	261 126,00	17 352 925,14

023	Virement à la section d'investissement (5)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	968 650,00		0,00	0,00	968 650,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 568 650,00		0,00	0,00	1 568 650,00

TOTAL	18 660 449,14	0,00	261 126,00	261 126,00	18 921 575,14
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 921 575,14
------------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	682 450,00	0,00	0,00	0,00	682 450,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 377 309,00	0,00	45 661,00	45 661,00	3 422 970,00
731	Fiscalité locale	8 593 506,00	0,00	0,00	0,00	8 593 506,00
74	Dotations et participations (4)	4 509 920,20	0,00	215 465,00	215 465,00	4 725 385,20
75	Autres produits de gestion courante (4)	235 000,00	0,00	0,00	0,00	235 000,00
Total des recettes de gestion courante		17 598 185,20	0,00	261 126,00	261 126,00	17 859 311,20
76	Produits financiers	328 725,00	0,00	0,00	0,00	328 725,00
77	Produits spécifiques (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		17 931 910,20	0,00	261 126,00	261 126,00	18 193 036,20

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	56 700,00		0,00	0,00	56 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		56 700,00		0,00	0,00	56 700,00

TOTAL	17 988 610,20	0,00	261 126,00	261 126,00	18 249 736,20
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	5 325 977,52
-------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 575 713,72
------------------------------------------------------	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	1 511 950,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 672,22	0,00	6 672,22
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	-108 000,00	0,00	-108 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	530 381,78	149,00	530 530,78
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		429 054,00	149,00	429 203,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	429 203,00
-----------------------------------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	70 046,32		70 046,32
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	187 610,96		187 610,96
014	Atténuations de produits	-6 593,00		-6 593,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	3 352,00	0,00	3 352,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	6 709,72	0,00	6 709,72
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		261 126,00	0,00	261 126,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	261 126,00
------------------------------------------------------	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	429 054,00	149,00	429 203,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		429 054,00	149,00	429 203,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	429 203,00
-----------------------------------------------------	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	45 661,00		45 661,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	215 465,00		215 465,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		261 126,00	0,00	261 126,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	261 126,00
------------------------------------------------------	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
TOTAL		4 245 390,03	0,00	4 358 985,00	429 203,00	429 203,00	475 721,00	-46 518,00	429 203,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	219 440,00	0,00	0,00	-108 000,00	-108 000,00	0,00	-108 000,00	-108 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	28 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 317 391,28	0,00	4 358 985,00	530 381,78	530 381,78	475 721,00	54 660,78	530 381,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 564 931,28	0,00	4 358 985,00	422 381,78	422 381,78	475 721,00	-53 339,22	422 381,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 623 554,75	0,00		6 672,22	6 672,22		6 672,22	6 672,22
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 623 554,75	0,00	0,00	6 672,22	6 672,22	0,00	6 672,22	6 672,22
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 188 486,03	0,00	4 358 985,00	429 054,00	429 054,00	475 721,00	-46 667,00	429 054,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	56 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	204,00			149,00	149,00		149,00	149,00
Total des dépenses d'ordre		56 904,00			149,00	149,00		149,00	149,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---------------------------------------------------------------	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	429 203,00
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 730 749,75	0,00	429 203,00	429 203,00	429 203,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	488 791,00	0,00	429 054,00	429 054,00	429 054,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 808 791,00	0,00	429 054,00	429 054,00	429 054,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	189 004,75	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	163 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		353 104,75	0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 161 895,75	0,00	429 054,00	429 054,00	429 054,00
021	Virement de la section de fonctionnement	600 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	968 650,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	204,00		149,00	149,00	149,00
Total des recettes d'ordre		1 568 854,00		149,00	149,00	149,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
Affectation au compte 1068 (9)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						429 203,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 245 390,03	0,00	4 358 985,00	429 203,00	429 203,00	475 721,00	-46 518,00	429 203,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	219 440,00	0,00	0,00	-108 000,00	-108 000,00	0,00	-108 000,00	-108 000,00
2031 Frais d'études	219 440,00	0,00		-108 000,00	-108 000,00	0,00	-108 000,00	-108 000,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	28 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512 Subv. Grpt : Bâtiments, installations	28 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	2 317 391,28	0,00	4 358 985,00	530 381,78	530 381,78	475 721,00	54 660,78	530 381,78
2111 Terrains nus	48 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116 Cimetières	34 146,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	10 307,94	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128 Autres agencements et aménagements	237 949,74	0,00		292 000,00	292 000,00	292 000,00	0,00	292 000,00
21312 Bâtiments scolaires	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316 Equipements du cimetière	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318 Autres bâtiments publics	774 573,37	0,00		79 000,00	79 000,00	0,00	79 000,00	79 000,00
21351 Bâtiments publics	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152 Installations de voirie	500 122,06	0,00		153 721,00	153 721,00	183 721,00	-30 000,00	153 721,00
21534 Réseaux d'électrification	5 000,00	0,00		-2 798,22	-2 798,22	0,00	-2 798,22	-2 798,22
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	245 234,43	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21611 Biens sous-jacents	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	27 000,00	0,00		954,00	954,00	0,00	954,00	954,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		5 505,00	5 505,00	0,00	5 505,00	5 505,00
2188 Autres immobilisations corporelles	284 057,74	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 564 931,28	0,00	4 358 985,00	422 381,78	422 381,78	475 721,00	-53 339,22	422 381,78

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 623 554,75	0,00		6 672,22	6 672,22		6 672,22	6 672,22
1641	Emprunts en euros	1 496 875,75	0,00		6 672,22	6 672,22		6 672,22	6 672,22
165	Dépôts et cautionnements reçus	300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1675	Dettes marchés de travaux et partenariat	126 379,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 623 554,75	0,00	0,00	6 672,22	6 672,22	0,00	6 672,22	6 672,22
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 188 486,03	0,00	4 358 985,00	429 054,00	429 054,00	475 721,00	-46 667,00	429 054,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	56 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	56 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	54 188,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	2 055,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	457,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	204,00			149,00	149,00		149,00	149,00
2111	Terrains nus	204,00			149,00	149,00		149,00	149,00
Total des dépenses d'ordre		56 904,00			149,00	149,00		149,00	149,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 730 749,75	0,00	429 203,00	429 203,00	429 203,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	488 791,00	0,00	429 054,00	429 054,00	429 054,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	3 475,00	3 475,00	3 475,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	256 480,00	0,00	129 410,40	129 410,40	129 410,40
1322	Subv. non transf. Régions	154 700,00	0,00	5 400,60	5 400,60	5 400,60
1345	Amendes radars automatiques et de police	19 000,00	0,00	16 745,00	16 745,00	16 745,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	57 411,00	0,00	264 023,00	264 023,00	264 023,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 808 791,00	0,00	429 054,00	429 054,00	429 054,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	189 004,75	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	139 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 004,75	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	163 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		353 104,75	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 161 895,75	0,00	429 054,00	429 054,00	429 054,00
021	Virement de la section de fonctionnement	600 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	968 650,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	667 400,00		0,00	0,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	301 250,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	204,00		149,00	149,00	149,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	204,00		149,00	149,00	149,00
Total des recettes d'ordre		1 568 854,00		149,00	149,00	149,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		18 660 449,14	0,00	0,00	261 126,00	261 126,00	0,00	261 126,00	261 126,00
011	Charges à caractère général (4)	4 600 000,00	0,00	0,00	70 046,32	70 046,32	0,00	70 046,32	70 046,32
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	9 500 000,00	0,00		187 610,96	187 610,96		187 610,96	187 610,96
014	Atténuations de produits	170 000,00	0,00		-6 593,00	-6 593,00		-6 593,00	-6 593,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 050 000,00	0,00	0,00	3 352,00	3 352,00	0,00	3 352,00	3 352,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 320 000,00	0,00	0,00	254 416,28	254 416,28	0,00	254 416,28	254 416,28
66	Charges financières	761 799,14	0,00		6 709,72	6 709,72		6 709,72	6 709,72
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		771 799,14	0,00	0,00	6 709,72	6 709,72		6 709,72	6 709,72
Total des dépenses réelles		17 091 799,14	0,00	0,00	261 126,00	261 126,00	0,00	261 126,00	261 126,00
023	Virement à la section d'investissement	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	968 650,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 568 650,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
----------------------------------------------	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	261 126,00
------------------------------------------------------	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	17 988 610,20	0,00	261 126,00	261 126,00	261 126,00
013	Atténuations de charges (3)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	682 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 377 309,00	0,00	45 661,00	45 661,00	45 661,00
731	Fiscalité locale	8 593 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 509 920,20	0,00	215 465,00	215 465,00	215 465,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	17 598 185,20	0,00	261 126,00	261 126,00	261 126,00
76	Produits financiers	328 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	333 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	17 931 910,20	0,00	261 126,00	261 126,00	261 126,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	56 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	56 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
----------------------------------------------	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	261 126,00
------------------------------------------------------	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 660 449,14	0,00	0,00	261 126,00	261 126,00	0,00	261 126,00	261 126,00
011	Charges à caractère général (5)	4 600 000,00	0,00	0,00	70 046,32	70 046,32	0,00	70 046,32	70 046,32
6042	Achats de prestations de services	173 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	508 000,00	0,00		-8 249,68	-8 249,68	0,00	-8 249,68	-8 249,68
60613	Chauffage urbain	380 000,00	0,00		-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
60622	Carburants	70 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
60623	Alimentation	23 885,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 415,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	23 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	300 840,00	0,00		83 000,00	83 000,00	0,00	83 000,00	83 000,00
60633	Fournitures de voirie	71 600,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	21 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	18 375,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	29 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	21 132,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	96 276,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	311 031,40	0,00		1 587,00	1 587,00	0,00	1 587,00	1 587,00
6132	Locations immobilières	6 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	1 965,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	100 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	97 656,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	116 510,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	108 028,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	25 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	333 920,00	0,00		6 639,00	6 639,00	0,00	6 639,00	6 639,00
6156	Maintenance	136 312,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	135 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	151 472,00	0,00		-35 000,00	-35 000,00	0,00	-35 000,00	-35 000,00
6182	Documentation générale et technique	12 464,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	46 950,00	0,00		11 070,00	11 070,00	0,00	11 070,00	11 070,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	151 796,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	9 992,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	24 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	12 220,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	32 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	74 042,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	285 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	292 798,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	12 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	52 176,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	24 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 144,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	16 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	9 500 000,00	0,00		187 610,96	187 610,96		187 610,96	187 610,96
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	28 000,00	0,00		497,00	497,00		497,00	497,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	130 500,00	0,00		2 315,00	2 315,00		2 315,00	2 315,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 260 000,00	0,00		81 222,96	81 222,96		81 222,96	81 222,96
64112	SFT, indemnité de résidence	53 500,00	0,00		898,00	898,00		898,00	898,00
64113	NBI	63 000,00	0,00		1 118,00	1 118,00		1 118,00	1 118,00
64118	Autres indemnités	500 000,00	0,00		8 960,00	8 960,00		8 960,00	8 960,00
64131	Rémunérations	1 400 000,00	0,00		24 840,00	24 840,00		24 840,00	24 840,00
64138	Primes et autres indemnités	20 000,00	0,00		355,00	355,00		355,00	355,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	20 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 200 000,00	0,00		21 291,00	21 291,00		21 291,00	21 291,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 430 000,00	0,00		25 372,00	25 372,00		25 372,00	25 372,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	50 000,00	0,00		887,00	887,00		887,00	887,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	230 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64731	Allocations chômage versées directement	20 000,00	0,00		355,00	355,00		355,00	355,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	50 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	35 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	170 000,00	0,00		-6 593,00	-6 593,00		-6 593,00	-6 593,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	167 500,00	0,00		-6 593,00	-6 593,00		-6 593,00	-6 593,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	2 050 000,00	0,00	0,00	3 352,00	3 352,00	0,00	3 352,00	3 352,00
65131	Bourses	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	133 905,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	9 112,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 257,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	477 438,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	260 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65574	Contrib.au titre de la politique habitat	11 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	28 200,00	0,00		-12 648,00	-12 648,00	0,00	-12 648,00	-12 648,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	27 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	180 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	38 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	411 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat" - informatique nuage	7 480,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	137 005,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	173 230,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	78 873,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 320 000,00	0,00	0,00	254 416,28	254 416,28	0,00	254 416,28	254 416,28
66	Charges financières	761 799,14	0,00		6 709,72	6 709,72		6 709,72	6 709,72
66111	Intérêts réglés à l'échéance	635 030,84	0,00		6 709,72	6 709,72		6 709,72	6 709,72
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-21 538,02	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	148 306,32	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		771 799,14	0,00	0,00	6 709,72	6 709,72		6 709,72	6 709,72
Total des dépenses réelles		17 091 799,14	0,00	0,00	261 126,00	261 126,00	0,00	261 126,00	261 126,00
023	Virement à la section d'investissement	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	968 650,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	667 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	301 250,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 568 650,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	247 284,45
Montant des ICNE de l'exercice N-1	268 822,47
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-21 538,02

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		17 988 610,20	0,00	261 126,00	261 126,00	261 126,00
013	Atténuations de charges (4)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	682 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	127 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	89 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 377 309,00	0,00	45 661,00	45 661,00	45 661,00
73211	Attribution de compensation	2 586 859,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	670 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	120 000,00	0,00	45 661,00	45 661,00	45 661,00
731	Fiscalité locale	8 593 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	8 098 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	4 509 920,20	0,00	215 465,00	215 465,00	215 465,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 596 036,00	0,00	113,00	113,00	113,00
741121	DSR des communes	581 167,00	0,00	42 632,00	42 632,00	42 632,00
741123	DSU des communes	595 000,00	0,00	36 349,00	36 349,00	36 349,00
741127	DNP des communes	125 377,00	0,00	-949,00	-949,00	-949,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	165 365,20	0,00	6 250,00	6 250,00	6 250,00
7472	Participation régions	20 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7473	Participation départements	8 125,00	0,00	111 070,00	111 070,00	111 070,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	820 377,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	332 046,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	206 211,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	19 216,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		17 598 185,20	0,00	261 126,00	261 126,00	261 126,00
76	Produits financiers	328 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	328 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		17 931 910,20	0,00	261 126,00	261 126,00	261 126,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	56 700,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	56 700,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		56 700,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	1 503 547,97	484 855,57	0,00	20 957,00	58 733,91	177 408,26	40 350,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 503 547,97	126 379,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	358 476,57	0,00	20 957,00	58 733,91	177 108,26	40 350,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	2 177 168,53	338 545,00	0,00	0,00	0,00	4 975,00	10 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	163 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	857 168,53	139 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	35 745,00	0,00	0,00	0,00	4 675,00	10 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - DM - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 433 263,94	714 305,80	0,00	184 117,58		4 617 540,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 630 226,97
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	75 440,00	36 000,00	0,00	0,00		111 440,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	28 100,00	0,00	0,00		28 100,00
21	Immobilisations corporelles	1 357 823,94	650 205,80	0,00	184 117,58		2 847 773,06
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		495 518,75	357 700,00	0,00	64 211,00		3 448 118,28
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		163 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 004,75	0,00	0,00	0,00		1 046 173,28
13	Subventions d'investissement	445 514,00	357 700,00	0,00	64 211,00		917 845,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 320 300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		
		1 503 547,97
164	Emprunts auprès des états financiers	1 503 547,97
RECETTES		
		2 177 168,53
106	Réserves	857 168,53
164	Emprunts auprès des états financiers	1 320 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		154 680,57	0,00	12 000,00	56 300,00	126 379,00	134 146,00	1 350,00	0,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	126 379,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 146,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	29 580,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	77 100,57	0,00	12 000,00	6 300,00	0,00	0,00	1 350,00	0,00
RECETTES		338 545,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	163 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	139 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	35 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041	042	043	044	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 855,57
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 379,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 146,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 580,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 750,57
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	338 545,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 800,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 745,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	20 957,00	0,00	0,00	0,00	20 957,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	15 222,00	0,00	0,00	0,00	15 222,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	5 735,00	0,00	0,00	0,00	5 735,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	1 983,91	35 500,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	24 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 983,91	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Evolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281	282	283	284	288		
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	6 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 733,91
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	6 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 733,91
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		43 156,00	17 100,00	0,00	0,00	4 252,26	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	43 156,00	14 500,00	0,00	0,00	1 252,26	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	3 475,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	3 475,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		104 000,00	0,00	0,00	2 100,00	300,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
213	Constructions	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
		DEPENSES	0,00	0,00	6 500,00	0,00		
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 600,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	67 508,26
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 975,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 675,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 23/09/2024, et publié le 23/09/2024 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 23/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 19 SEPTEMBRE 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	9	1	12 septembre 2024	12 septembre 2024

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 19 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Philippe MARME, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Nora ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Jonathan STOCKER, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Yves PURET, et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Sandrine KOSTADINOV	donne pouvoir à	Jean-Pierre PEAUDECERF	(jusqu'à son arrivée)
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à	Francis BLONDIEAU	(jusqu'à son arrivée)
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Nora ANGLADE	
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Didier DEVASSINE	
Aurélie COUSIN	donne pouvoir à	Brigitte MERCIER	
Tony JUNG	donne pouvoir à	Lionel DELHOMME	
Pascale BECUAU	donne pouvoir à	Raphaël FOSSET	
Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT	
Dominique LARDUINAT	donne pouvoir à	Sylvie OLIVIER	

ABSENT : Sophie CUINIERES

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, rapporteur entendu ;

Considérant la transmission du procès-verbal de la séance du jeudi 27 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 juin 2024** (*document annexé*).

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

Le secrétaire de séance



Jean-Pierre PEAUDECERF



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Emmanuel RIOTTE

Conseil Municipal

Séance du jeudi 27 juin 2024

Procès-verbal en vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général
des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 27 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Raphaël FOSSET, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Patrick BONGRAND, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Philippe MARME, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Jonathan STOCKER, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Isabelle CHAPUT	donne pouvoir à	Francis BLONDIEAU (jusqu'à son arrivée)
Sophie CUINIERES	donne pouvoir à	Philippe MARME (jusqu'à son arrivée)
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Jean-Pierre PEAUDECERF
Nora ANGLADE	donne pouvoir à	Lionel DELHOMME
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Pascale BECUAU
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à	Jean-Pierre ROBBE
Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à	Raphaël FOSSET
Tony JUNG	donne pouvoir à	Didier DEVASSINE
Yves PURET	donne pouvoir à	Marie BLASQUEZ
Sandrine KOSTADINOV	donne pouvoir à	Brigitte MERCIER

ABSENT :

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

19 présents points jusqu'au point 3
20 présents du point 4 au point 13
21 présents à partir du point 14

Conseil Municipal du jeudi 27 juin 2024

Titre des rapports

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal. **(INFO)**
2. Élection d'un nouveau Maire-adjoint. **(VOTE)**
3. Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024. **(VOTE)**
4. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. **(INFO)**
5. Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres. **(VOTE)**
6. Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission de Délégation de Services Publics. **(VOTE)**
7. Election d'un membre titulaire à la Commission des finances. **(VOTE)**
8. Election d'un membre titulaire à la Commission des Travaux et d'Urbanisme. **(VOTE)**
9. Indemnités du maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués. **(VOTE)**
10. Subventions 2024 aux associations : actualisation. **(VOTE)**
11. Tarifs municipaux 2024 – Ajouts et Modifications. **(VOTE)**
12. Modifications du tableau des effectifs. **(VOTE)**
13. Modification du régime indemnitaire : le non-cumul entre le RIFSEEP et l'indemnité de régie. **(VOTE)**
14. Modification du protocole-cadre sur l'organisation et la réduction du temps de travail : l'annualisation. **(VOTE)**
15. Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le Groupement des Centre de Gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher. **(VOTE)**
16. Désaffectation du Couvent des Capucins : 44 avenue Jean Jaurès. **(VOTE)**
17. Déclassement du Couvent des Capucins : 44 avenue Jean Jaurès. **(VOTE)**
18. Cession d'un ensemble immobilier : 44 avenue Jean Jaurès et rue Bernard Rey. **(VOTE)**
19. Cession de deux logements par la SA France Loire : 4 place Riobamba & 314 rue des Grands Villages. **(VOTE)**
20. Cession de terrain : Lotissement « Les Séjots » - Lot n°7. **(VOTE)**
21. Déclassement de l'ancienne école maternelle du Vernet (nouvellement nommée « Espace Simone VEIL »). **(VOTE)**
22. Déclassement de parcelles : Avenue du Général de Gaulle. **(VOTE)**
23. Dénomination d'un espace public sis Cours Manuel. **(VOTE)**
24. Incorporation de deux parcelles dans le domaine public de la Ville et dénomination de voies sises abord du cimetière « Les Muriers ». **(VOTE)**
25. Tarifs 2025 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). **(VOTE)**
26. Bail commercial SAS CRM LOISIRS : Virlay – Avenant n°2. **(VOTE)**
27. Règlement des études de l'École Municipale de Musique – Avenant n°1. **(VOTE)**
28. Règlement intérieur de l'École de Musique – Avenant n°3. **(VOTE)**
29. Convention de partenariat avec la société PASS CULTURE. **(VOTE)**
30. Adhésion au PASS CULTURE – Harmonisation des tarifs de la saison artistique à la Pyramide des Métiers d'Art. **(VOTE)**
31. Recours au dispositif collecte/subvention de la Fondation du Patrimoine. **(VOTE)**
32. Modification du règlement du Prix Alain Fournier. **(VOTE)**
33. Contribution aux frais de scolarisation. **(VOTE)**
34. Soutien d'un jeune pilote Saint-Amandois participant au « Tour de France aérien ». **(VOTE)**
35. Contrat Ville Centre – Avenant n°1. **(VOTE)**
36. Garantie d'emprunt : Acquisition d'un immeuble commercial 29 rue Porte Mutin. **(VOTE)**

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs et des remerciements reçus.

Question n° 1
Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Jonathan STOCKER.

Question n° 2
Installation d'un nouveau Maire-adjoint

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, décide d'installer Monsieur Philippe MARME dans ses fonctions de 5^{ème} Maire-adjoint.

Question n° 3
Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 11 avril 2024.
-

Question n° 4
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 14 mars 2024 par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Informations et débats :

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, informe que pour toute la partie végétale, une seule entreprise du Cher a postulé mais qu'elle n'avait pas fourni de dossier technique.

Question n° 5
Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- décide d'élire Monsieur Jean-Pierre PEAUDECERF membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres ;
 - décide d'élire Monsieur Tony JUNG membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.
-

Question n° 6
Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission de Délégation de Services Publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- décide d'élire Monsieur Jean-Pierre PEAUDECERF membre titulaire de la Commission de Délégation de Services Publics ;
 - décide d'élire Monsieur Tony JUNG membre suppléant de la Commission de Délégation de Services Publics.
-

Question n° 7
Election d'un membre titulaire à la Commission des finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- décide d'élire Monsieur Philippe MARME, membre de la Commission des finances.
-

Question n° 8

Election d'un membre titulaire à la Commission des Travaux et d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- décide d'élire Monsieur Didier DEVASSINE membre de la Commission Travaux et Urbanisme.
-

Question n° 9

Indemnités du maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

décide d'autoriser Monsieur le Maire à compter du 1^{er} juillet 2024 à,

- appliquer les taux proposés ci-dessus pour les indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués ;
- majorer de 20% ces indemnités, selon les articles L.2123-22 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes chefs-lieux d'arrondissement ;
- appliquer la revalorisation automatique dans les mêmes conditions que pour les traitements de la fonction publique.

Informations et débats :

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que pour éviter la surcharge de travail qu'avait Jean-Claude LAUNAY, il a décidé de confier les finances à Philippe MARME et de désigner Jean-Pierre PEAUDECERF Conseiller Municipal délégué au sport. Il aura donc une indemnité qui sera ponctionnée sur celle de Monsieur le Maire. Cela ne change absolument rien à l'enveloppe.

Dominique LARDUINAT précise que son groupe s'abstiendra sur cette question. Lors du Conseil Municipal du 23 mai 2020, ils avaient voté « contre » et donc par cohérence avec ce premier vote ils vont s'abstenir, même s'ils mesurent l'effort qui est fait.

Question n° 10

Subventions 2024 aux associations : actualisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- décide d'octroyer les subventions comme proposées ci-dessus ;
- décide d'actualiser le tableau des subventions versées aux associations ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Informations et débats :

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'en ce qui concerne le rugby, ils sont passés en un an de 0 à 50 enfants. Ils ont 70 adhérents. C'est une mesure d'encouragement. Ils ont fait venir le Président de la Fédération Française de rugby sur le terrain et ils ont accueilli un match Régional 3 en coupe de France. Il y avait plus de 600 personnes et il leur a été promis qu'il y aurait d'autres matchs de cette dimension.

En ce qui concerne l'APLEAT ACEP c'est parce qu'il y a de nouvelles animations qui se sont rajoutées à leur programme. Sylvie OLIVIER demande des précisions car la somme est importante. Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que tout ou pratiquement, est compensé par la CAF. En fait la CAF assurait auparavant les animations. Ils se sont retirés en installant l'APLEAT ACEP.

Question n° 11
Tarifs municipaux 2024 – Ajouts et Modifications

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

- décide de réviser les tarifs en cours , qui seront applicables à compter de l'exécution de la délibération.
-

Question n° 12
Modifications du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- modifier le tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus ;
- créer 12 emplois saisonniers dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- adhérer au dispositif d'accueil de volontaires dans le cadre du SNU pour une mission d'intérêt général ;
- signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Informations et débats :

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, informe de l'avis favorable sur les suppressions de poste, à l'unanimité des deux collèges lors du CSTC.

Question n° 13
Modification du régime indemnitaire : le non-cumul entre le RIFSEEP et l'indemnité de régie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- décide d'instaurer la sujétion particulière de régisseur, dans le cadre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), selon les modalités exposées ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2025, visant à valoriser l'exercice des fonctions de régisseur de régies de recettes et / ou d'avances ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Informations et débats :

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, informe de l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges lors du CSTC.

Question n° 14
Modification du protocole-cadre sur l'organisation et la réduction du temps de travail : l'annualisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « contre » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

d'autoriser Monsieur le Maire à :

- modifier le protocole-cadre sur l'organisation et la réduction du temps de travail selon les modalités exposées ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- signer tous les documents s'y rapportant.

Informations et débats :

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, informe de l'avis favorable à l'unanimité des deux collègues lors du CSTC.

Dominique LARDUINAT estime que cela peut apparaître favorable à la lecture, mais de son point de vue cela ne l'est pas. D'après lui c'est un moyen détourné permettant de réduire les heures supplémentaires pour les personnels qui sont contraints d'en faire. S'il n'y a pas d'annualisation, les périodes de forte activité donnent lieu à des heures supplémentaires. Ce n'est pas le cas s'il y a annualisation. C'est une perte de pouvoir d'achat pour les personnels concernés. Cela existe ailleurs, mais cela n'est pas appliqué partout, donc nous aurions pu nous abstenir de mettre cela en place pour le personnel de Saint-Amand-Montrond qui va donc subir ce recul de leur pouvoir d'achat. Ils ne sont donc pas favorables à ce recul en cette période où cela n'est pas une nécessité absolue. Cela peut d'ailleurs expliquer le mal être et plus encore, c'est un recul des droits.

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que la collectivité respecte les 1607 heures et que les deux syndicats qui représentent les collaborateurs de la Mairie l'ont bien compris et ont voté et accepté en toute liberté et en toute responsabilité.

Dominique LARDUINAT, estime après avoir interrogé l'un des deux syndicats, que même s'ils ont voté favorablement, cela n'est pas aussi clair que cela. Ils disent qu'ils se sont peut-être trompés dans le vote et qu'ils ne partagent pas l'annualisation.

Question n° 15

Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le Groupement des Centre de Gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

- décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et ALTERNATIVE COURTAGE / TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 1^{er} janvier 2025 ;
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la Collectivité de Saint-Amand-Montrond et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher ;
- décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la Collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « prévoyance » ;
- décide d'instituer une participation financière à hauteur de sept euros bruts mensuels, par agent, pour le risque « prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- d'acquitter, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion ;
- décide de prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Informations et débats :

Francis BLONDIEAU explique qu'il ne s'agit pas de la Mutuelle mais de la Prévoyance afin que lorsqu'un agent est absent il puisse continuer à être payé sans perte de salaire. Il précise que dans la Fonction Publique, il ressort que les fonctionnaires et notamment les jeunes, n'ont aucune prévoyance.

Dominique LARDUINAT précise que là encore, ce qui peut apparaître comme une avancée et il reconnaît que c'est indispensable d'avoir une protection en cas d'arrêt prolongé, devrait en fait être financé à 100 % par la Sécurité Sociale sur la part du salaire brut et non pas selon la responsabilité individuelle de chaque agent. Car le risque est que cela tende à un déremboursement de la Sécurité Sociale. Pour cela son groupe va s'abstenir.

Francis BLONDIEAU ajoute, mais cela n'est pas une réponse, que nous sommes dans une démarche mutualiste et ALTERNATIVE COURTAGE / TERRITORIA MUTUELLE est une mutuelle de

fonctionnaires qui est très au point, à la fois sur les droits des fonctionnaires et les besoins financiers nécessaires pour faire face à leurs obligations.

Question n° 16

Désaffectation du Couvent des Capucins : 44 avenue Jean Jaurès

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

- approuve la désaffectation l'ancien Couvent des Capucins ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 17

Déclassement du Couvent des Capucins : 44 avenue Jean Jaurès

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

- approuve le déclassement de l'ancien Couvent des Capucins ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 18

Cession d'un ensemble immobilier : 44 avenue Jean Jaurès et rue Bernard Rey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

- décide de céder à Monsieur Madame LAMBERT, un ensemble immobilier situé 44 avenue Jean Jaurès et rue Bernard Rey, sur les parcelles cadastrées respectivement BO 249 et BO 243 , au prix de 80 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.

Informations et débats :

Sylvie OLIVIER demande s'il y a eu appel d'offres et si d'autres personnes étaient intéressées. De plus, si ses souvenirs sont bons, ce bâtiment avait été acheté à hauteur de 300 000 € par la Commune. Même s'il est dégradé, cela reste à son sens une mauvaise opération pour la Ville que de le revendre 80 000 €. Pour cette raison, son groupe s'abstiendra même s'ils ont conscience qu'il faut se débarrasser de ce bâtiment. Cela fait plusieurs fois que la Ville vend à bas prix des bâtiments municipaux.

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, retrace l'historique et rappelle qu'à l'époque où l'hôpital allait très mal, Serge VINÇON avait pris la décision de racheter ce bâtiment. Il a failli y avoir un projet, la Maison de Santé, qui n'a pas abouti. Nous avons quelque chose d'exceptionnel en centre-ville mais la Collectivité ne peut pas mettre un centime sur ce patrimoine. La toiture de la crypte s'est effondrée, la bâtiment a été squatté à mainte reprises, les chaises de l'église ont été incendiées. Il a eu des discussions récentes avec l'architecte des Bâtiments de France. Il nous ai apparu un acquéreur qui cherchait à acheter une abbaye et qui avait besoin de défiscaliser. Il y en a un, il n'y en aura pas deux. Quant au prix, nous aurions même pu le vendre 1 € car la nécessité était de s'en débarrasser car cela nous aurait coûté à terme. Le repreneur va prendre soin de changer la toiture et de faire tout ce qu'il faut pour préserver le patrimoine. C'est une chance de le vendre 80 000 €. L'acquéreur n'aurait pas mis plus au vu du montant des travaux. Il est préférable que cela soit quelqu'un d'autre que la Ville qui engage des frais sur ce bâtiment. L'acquéreur a plein de projets sur ce bâtiment et il a les moyens.

Sylvie OLIVIER répond que ce bâtiment était déjà dégradé lorsqu'il a été acheté et elle ne comprend pas qu'il ait été acheté 300 000 €. Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que le bâtiment s'est dégradé dans le temps. La surface représente 2 350 m² et c'est un projet de rénovation à environ 8 millions d'euros. La Ville n'a pas les moyens et c'est une chance inouïe de trouver quelqu'un qui souhaite investir dans ce bâtiment.

Geoffroy CANTAT ajoute que 17 ans d'inaction sur un bâtiment qui est aujourd'hui classé aboutie à cette décision qui est aujourd'hui rationnelle même si la somme peut paraître faible.

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, ajoute que les fortes pluies de la semaine dernière, ne sont pas restées sans conséquence. A ce titre Geoffroy CANTAT en profite pour annoncer que l'opération « L'été aux Capucins » ne se fera pas là-bas car le bâtiment est tellement dégradé qu'on ne peut plus rien n'y organiser.

Question n° 19

Cession de deux logements par la SA France Loire : 4 place Riobamba & 314 rue des Grands Villages

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de donner un avis favorable à la cession de ces logements ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
-

Question n° 20

Cession de terrain : Lotissement « Les Ségots » - Lot n°7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de céder le lot ci-dessus cité, cadastré BK 679, sis 1 rue Fournier Demars, à Madame Gina RANDRIANAIVOARISON, au prix de 35 € le m², soit pour un montant de 31 010 € ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et les documents à intervenir.
-

Informations et débats :

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que nous avons déjà soumis ce terrain au vote mais que cela n'avait pas abouti car le prêt n'avait pas été accordé.

Question n° 21

Déclassement de l'ancienne école maternelle du Vernet (nouvellement nommée « Espace Simone VEIL »)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- propose de déclasser l'ancienne Ecole maternelle du Vernet située 10 rue Victor Hugo, sur la parcelle cadastrée BM 293 pour partie, à Saint-Amand-Montrond ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
-

Informations et débats :

Sur cette question, Sylvie OLIVIER se demande s'il sera possible un jour de reclasser ce que l'on a déclassé ? Car sait-on jamais, nous pourrions peut-être un jour avoir besoin d'agrandir l'école du Vernet.

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que cela est possible mais que l'idéal est de conserver ces deux associations qui sont là dans l'intérêt des habitants du quartier. Avant d'ouvrir une autre école, il y aura possibilité, si la démographie est en hausse, de rouvrir des classes fermées avant d'ouvrir une nouvelle école. Il souligne que la Collectivité a fait un bon investissement dans cet espace Simone Veil. Les locaux sont neufs et ce sont des loyers qui rentrent pour la Ville. Ces deux associations étaient très mal logées.

Question n° 22

Déclassement de parcelles : Avenue du Général de Gaulle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- propose de déclasser de manière rétroactive à la date de signature des actes de vente en dates des 1^{er} septembre 1980 et 28 septembre 1999 et conformément aux conditions de l'article 12 de l'ordonnance citée précédemment, les parcelles initialement cadastrées AX 288 et AX 203 ayant appartenu à la Ville de Saint-Amand-Montrond, devenues les parcelles cadastrées BN 89 et BN 90 ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 23

Dénomination d'un espace public sis Cours Manuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de renommer l'actuel parking Jean Valette en « Espace Georges Kiejman » ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
-

Question n° 24

Incorporation de deux parcelles dans le domaine public de la Ville et dénomination de voies sises abord du cimetière « Les Muriers »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide d'incorporer dans le domaine public de la Ville les parcelles cadastrées BN 18 et BN 20 et d'intégrer à la voirie communale existante 638 ml ;
 - décide de dénommer les voies situées aux abords du cimetière « Les Muriers » : « Rue des Grands Prés » et « Passage des Muriers » ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
-

Question n° 25

Tarifs 2025 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- de valider l'application des tarifs ci-dessus, au 1^{er} janvier 2025 ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.
-

Question n° 26

Bail commercial SAS CRM LOISIRS : Virlay – Avenant n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- adopte l'avenant n°2 au Bail commercial signé entre la Ville et la SAS CRM LOISIRS ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents et avenants à intervenir.

Informations et débats :

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, ajoute que la SAS CRM LOISIRS paiera ainsi toute sa consommation d'eau et cela dès son arrivée.

Sylvie OLIVIER constate que ce parc est très bien pour les familles, les parents et les grands parents et que le personnel est très accueillant. De plus, avec le pass, cela ne revient pas très cher. Malheureusement la saison a été compliquée pour eux au vu des conditions climatiques et elle pense qu'il serait bon de les aider car ils ont souffert. Humainement ce sont des jeunes courageux qui arrivent à garder la tête hors de l'eau et elle estime que ce parc est un plus pour la ville. Cela est à porter au crédit de la municipalité. Elle aurait donc fait une petite exception pour cette année.

Florence COMBES estime elle aussi que nous avons de la chance d'être tombé sur un couple très accueillant et très sérieux, qui s'occupent très bien du site en essayant de l'améliorer d'année en année. Cette année le démarrage a été difficile mais sinon cela fonctionne très bien avec des personnes qui viennent des départements limitrophes à plus de 50 kms à la ronde.

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que nous allons attendre la fin de la saison et son bilan.

Question n° 27

Règlement des études de l'École Municipale de Musique – Avenant n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- adopte l'avenant au règlement des études de l'École Municipale de Musique ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 28

Règlement intérieur de l'École de Musique – Avenant n°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- adopte l'avenant au règlement intérieur de l'École Municipale de Musique ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 29

Convention de partenariat avec la société PASS CULTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- adopte la convention de partenariat avec la Société par Actions Simplifiées « PASS CULTURE » ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Informations et débats :

Sylvie OLIVIER estime que nous pouvons qu'applaudir le fait de donner l'accès à la culture aux jeunes, surtout aujourd'hui où ils sont scotchés devant leurs écrans. Cela ouvre à d'autres possibilités culturelles.

Question n° 30

Adhésion au PASS CULTURE – Harmonisation des tarifs de la saison artistique à la Pyramide des Métiers d'Art

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- adopte l'harmonisation de la tarification de la billetterie de la Pyramide des Métiers d'art selon les modalités énoncées ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

Informations et débats :

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que cela permet de rectifier les incohérences.

Sylvie OLIVIER demande des précisions sur les tarifs des spectacles scolaires entre les 1 € et les 8 €.

Raphael FOSSET explique que le tarif de 1 € concernent les élèves des écoles élémentaires et le tarif de 8 € concerne les collégiens et lycéens.

Question n° 31

Recours au dispositif collecte/subvention de la Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de recourir au dispositif collecte-subvention de la Fondation du patrimoine ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.
-

Question n° 32

Modification du règlement du Prix Alain Fournier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- approuve l'avenant au règlement du Prix Alain Fournier ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 33

Contribution aux frais de scolarisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de fixer la participation par élève aux charges de fonctionnement des écoles et classes de maternelles à la somme de 1522 euros pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- décide de fixer la participation par élève aux charges de fonctionnement des écoles et classes d'élémentaires à la somme de 485 euros pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- décide de solliciter, sur cette base, les communes extérieures concernées afin qu'elles participent aux frais de scolarité supportés par la Ville ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir.

Informations et débats :

Sylvie OLIVIER comprend le principe mais elle sait que pour certaines petites communes cela pose de gros problèmes. Il y a des communes un peu « dortoir » où les deux parents travaillent à l'extérieur et sont donc obligés de scolariser leurs enfants à l'extérieur. Elle se pose également la question de savoir ce qu'il en est pour les écoles privées car on ne parle ici que des écoles publiques. Francis BLONDIEAU répond qu'il y a des textes spéciaux. Sophie CUINIERES répond que sur l'école privée de Saint-Amand-Montrond, la loi nous oblige à participer pour nos élèves Saint-Amandois. C'est pour cette raison que nous votons en Conseil Municipal le taux de financement. A l'école Saint Joseph revient le fait de demander à chaque maire des communes pour lesquelles ils reçoivent des élèves, le montant correspondant. La loi indique que lorsqu'un maire refuse, les écoles privées doivent se tourner vers la préfecture

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, ajoute que cette demande de contribution n'a pas été demandée de 2008 à 2022, alors que la loi l'impose et que la Ville est passée à côté de 450 000 € de recettes.

Il précise que les maires des communes peuvent se permettre de refuser à des parents la scolarisation de leurs enfants à l'extérieur de la commune. Cela peut leur permettre de maintenir des classes.

Question n° 34

Soutien d'un jeune pilote Saint-Amandois participant au « Tour de France aérien ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- accepte de parrainer Maximilien CAPPARELLI-MAHIAUD à hauteur de 400 € ;
- et autorise le Maire ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce parrainage.

Informations et débats :

Lionel DELHOMME qui connaît bien ce milieu aéronautique, explique qu'aujourd'hui les heures de vol sont onéreuses. Il demande donc que la somme de 200 € proposée initialement soit doublée, soit 400 €.

Francis BLONDIEAU se dit favorable à cette requête.

Sylvie OLIVIER ajoute que par rapport au coût total du Tour de France, la collectivité peut faire cet effort si cela profite à un jeune. Malgré tout il faut faire attention à ces dépenses.

Marie BLASQUEZ dit qu'elle connaît très bien ce jeune homme. C'est un jeune très sérieux et très investi et elle pense qu'effectivement nous pouvons doubler cette somme et qu'il en fera un très bon usage.

Philippe MARME précise que Maximilien n'avait pas fait de demande quant à la somme et que c'est la Ville qui propose ce montant.

Au vu des votes, la somme de 400 € est retenue.

Question n° 35

Contrat Ville Centre – Avenant n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide le présent avenant ayant pour objet de modifier l'article 4.2 du contrat de Ville Centre 2022-2026 Communauté de communes Cœur de France, les communes de Saint-Amand-Montrond et Charenton-du-Cher ;
- autoriser le Maire ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce parrainage.

Informations et débats :

Sylvie OLIVIER demande s'il s'agit bien de la revitalisation du centre-ville. Geoffroy CANTAT répond que dans le contrat qui a été signé, nous parlons de vitalité et de revitalisation de centre-ville/centre-bourg. Nous parlons des projets économiques portés par Cœur de France et pour lesquels les Villes de Saint-Amand-Montrond et de Charenton et le Département ont signé le présent contrat permettant le financement des opérations citées.

Sylvie OLIVIER demande pourquoi le projet de construction d'un bâtiment pour un atelier a été rayé. Geoffroy CANTAT répond qu'aujourd'hui le projet de construction a été redéfini et que de ce fait le financement prévisionnel d'1 million 600 000 € ne correspond plus. Ce projet va être revu.

Sylvie OLIVIER répond que ce projet doit être à son sens maintenu et que peu importe qui porte les projets, les deux collectivités, Ville et Communauté de communes, doivent être partenaires. Elle pense que les deux projets sont intéressants et peuvent être complémentaires.

Question n° 36

Garantie d'emprunt : Acquisition d'un immeuble commercial 29 rue Porte Mutin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de délibérer dans les termes énoncés pour garantir l'emprunt destiné au bien situé 29 rue Porte Mutin ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir au contrat de prêt et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération, qui seront passés entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Loire et la SEM.VIE.

Informations et débats :

Sylvie OLIVIER demande si cela est raisonnable dans l'état actuel des finances de la Ville car une caution cela engage réellement.

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que nous n'avons aucune crainte concernant la SEM.VIE.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

Saint Amand Montrond, le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Pierre PEAUDECERF

Emmanuel RIOTTE

L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée sur la borne publique à l'accueil de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville depuis le 28 juin 2024.